

YVELINES ENVIRONNEMENT

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique



*Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.*

Assemblée Générale

Rapport Moral pour l'Année 2017

Sommaire

1	<u>Avant-propos</u>	p.4
1-1	Le Grand Paris et les transports	p.4
1-2	Point sur les CDT (Contrats de Développement Territorial)	p.7
2	<u>Réalisations pendant l'année 2017</u>	p.8
2-1	Cycle d'Education à l'Environnement 2016-2017	p.8
2-2	Journée de l'environnement	p.9
2-3	Les Journées de Chèvreloup	p.9
2-4	Exposition à la Bergerie Nationale	p.9
2-5	Journées de formation dans le cadre du Cycle d'Education à l'Environnement 2017-2018	p.9
2-6	Brèves	p.10
2-7	Commissions et Comités	p.10
3	<u>Dossiers et Commissions suivis par Yvelines Environnement pendant l'année 2017</u>	p.11
3/A – les Dossiers		
3-1	La Plaine de Versailles	p.11
3-2	Quels projets pour Versailles ?	p.12
3-3	L'OIN de Saclay – l'EPAPS	p.13
3-4	Conseil Départemental Environnement Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	p.14
3-5	Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO)	p.14
3-6	Les conséquences du Schéma Régional Eolien dans les Yvelines	p.16
3-7	La Tangentielle ouest – le Tram-Train, « Tram13 Express »	p.16
3-8	Le PLUI de GPS&O	p.17
3-9	L'Atlas des Yvelines	p.18
3-10	L'avancée du RER E	p.18
3-11	Le SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent - Pollutions industrielles)	p.19
3/B – les Commissions et Comités départementaux		
3-12	Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome de Chavenay	p.19
3-13	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome des Mureaux	p.20
3-14	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole	p.21
3-15	Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Villacoublay	p.23
3-16	Commission Consultative des Services Publics Locaux de GPS&O	p.25
3-17	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – HYDREAULYS	p.26
3-18	Commission Consultative des Services Publics Locaux – Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et de Saint Cloud (SMGSEVESCO)	p.29
3-19	Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur	p.30
3-20	Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)	p.30
3-21	Commission Départementale d'Implantation des Antennes relais de radiotéléphonie mobile	p.30
3-22	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)	p.30
3-23	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)	p.30
3-24	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CNDPS)	p.32
3-25	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation CARRIERES	p.32
3-26	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)	p.33
3-27	Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)	p.33
3-28	Commission Locale d'Information (CLI) des Installations nucléaires du plateau de Saclay	p.34
3-29	Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre - CO.BA.H.MA	p.35
3-30	Commission de Concertation et de Suivi de l'Environnement (CCSE) de l'usine CALCIA	p.36
3-31	Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société ITON SEINE à Bonnières sur Seine	p.36

3-32	Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt	p.36
3-33	Commission de Suivi du Site Seine Aval – SIAAP	p.37
3-34	Commission de Suivi de Site de la Société TRAPIL à Coignières	p.39
3-35	Commission de Suivi de Site du bassin industriel de Triel sur Seine / Carrières-sous-Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIDRU	p.39
3-36	Commission de Suivi de Site pour l'usine d'incinération « CRISTAL » à Carrières-sur-Seine Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU	p.39
3-37	Commission de Suivi de Site du site STORENGY - stockage souterrain gaz naturel de Beynes	p.40
3-38	Commission de Suivi de Site du site STORENGY - stockage souterrain gaz naturel de St Illiers la Ville	p.40
3-39	Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines	p.41
3-40	Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la Forêt de Rambouillet	p.41
3-41	Comité de gestion patrimoniale de la forêt domaniale de Marly	p.41
3-42	Comité de gestion patrimoniale de la forêt de Saint Germain en Laye	p.43
3-43	Comité de gestion patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles	p.46
3-44	Comité de Pilotage de l'Etude de zone en Vallée de Seine	p.48
3-45	Comité de Pilotage du site Natura 2000	p.48
3-46	Comité de Suivi de Site Lafarge Granulats à Sandrancourt	p.49
3-47	Comité des Usagers de la Forêt de Rosny sur Seine	p.49
3-48	Comité technique départemental de la SAFER	p.49

4 Projets d'Yvelines Environnement pour 2018 **p.50**

4-1	Le Cycle d'Education à l'Environnement	p.50
4-2	Les Journées de Chèvreloup	p.50
4-3	Exposition à la Bergerie Nationale été 2018	p.50
4-4	Visite de l'usine d'épuration Carré de Réunion	p.51
4-5	Brèves	p.51

5 Résolutions et conclusions **p.52**

5-1	Résolutions	p.52
5-2	Conclusions	p.55

6 Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement **p.56**

6-1	ACURDI	p.57
6-2	Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly	p.57
6-3	Association Avec Richard MIQUE	p.59
6-4	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.59
6-5	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.62
6-6	Association des Riverains du Val de Cruye	p.65
6-7	Association La Saint Lambert (LSL)	p.66
6-8	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.68
6-9	Association pour la Protection de Prunay-en-Yvelines (APPY)	p.73
6-10	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.74
6-11	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.76
6-12	Maisons Paysannes de France - Délégation des Yvelines	p.76
6-13	Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui	p.77
6-14	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et de sa Région (PARR)	p.80
6-15	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.81
6-16	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.83
6-17	Sauvons la Tournelle	p.83
6-18	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.85
6-19	Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)	p.86

Conformément à la législation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport moral de notre Association Yvelines Environnement pour l'année **2017** approuvé par notre Conseil d'Administration en date du 25 avril 2018.

L'année 2017 a été marquée par la poursuite des développements de projets importants qui marqueront durablement l'environnement du département des Yvelines et de la région Ile-de-France, comme l'aménagement du Plateau de Saclay et de Satory, la ligne 18, le tram 13 et les aménagements programmés en vallée de Seine, dans le cadre du Grand Paris défini par la loi du 3 juin 2010.

Yvelines Environnement a participé aux concertations et enquêtes publiques de plusieurs projets.

Yvelines Environnement déplore toutefois d'avoir été dans l'obligation de recourir et poursuivre des actions en justice contre des projets qui portent atteinte à l'environnement, en particulier contre des projets de construction d'éoliennes.

NB : Comme précisé dans nos statuts, Yvelines Environnement tient à réaffirmer son indépendance vis-à-vis de tout Parti Politique, et autres groupes professionnels ou confessionnels.

1-1 Le Grand Paris et les transports

Voir Rapport Moral Yvelines Environnement 2016

- A- Dans le cadre des **Assises de la Mobilité 2017**, Yvelines Environnement et Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE, association membre d'YE) ont contribué conjointement à la présentation de 2 textes :

1/ Indispensable transparence dans les investissements transports en région parisienne : Pour un suivi continu des prévisions pluriannuelles vis-à-vis des dépenses annuelles dans les programmes d'investissement des transports.

→ Lire le document suivant :



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Contribution Yvelines-Environnement et SAVE dans le cadre des Assises de la Mobilité 2017



Indispensable transparence dans les investissements transports en région parisienne

**Pour un suivi continu des prévisions pluriannuelles vis-à-vis des
dépenses annuelles dans les programmes
d'investissement des transports.**

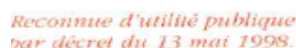
Les communications récentes ont annoncé qu' : « une loi d'orientation sera présentée au premier semestre 2018. Elle comportera, précise la ministre « une vision à moyen terme des infrastructures et une programmation, année par année, des projets et des financements de l'Etat sur une période de cinq ans ». Un comité d'orientation pérenne devra assurer le suivi, pour que les bonnes idées des Assises ne se perdent pas en route ».

Nous constatons à ce jour une grande difficulté (impossibilité) à connaître projet par projet (ligne par ligne) les prévisions d'investissements et les réalisations annuelles de la Société du Grand Paris, mais aussi de la RATP et de la SNCF (sur les lignes de métro, les trams et les trains).

Lors de la finalisation de la mise en place de la SGP en 2013 les échanges furent rudes entre STIF, SNCF et SGP pour cadrer les dépenses prévues vers les nouvelles lignes, avec les dépenses prévues pour améliorer le réseau existant (Transilien et RATP). Les rapports actuels de la SGP n'apportent pas une vision claire sur les prévisions budgétaires annuelles pas plus que sur les débuts de mise en place simultanée depuis 2014 de ces deux volets du projet d'évolution des transports urbains en région parisienne (SGP d'un côté, SNCF/RATP de l'autre).

N° Siret 400 047 882 00016
Code APE : 9104Z

SAVE - SAUVEGARDE ET ANIMATION DE VERSAILLES ET ENVIRONS
UNION D'ASSOCIATIONS DE VERSAILLES ET DE SES ENVIRONS
Association agréée
2 bis Place de Touraine
78000 VERSAILLES
<https://www.save1.fr/>



2/ Transports en commun Plateau de Saclay (Massy, St Quentin et Versailles) : Quelle situation actuelle et quelles projections sur l'avenir ?

→ Lire le document suivant :



Contribution Yvelines-Environnement et SAVE dans le cadre des Assises de la Mobilité 2017



Transports en commun Plateau de Saclay (Massy, St Quentin et Versailles)

Quelle situation actuelle et quelles projections sur l'avenir ?

À ce jour, le Plateau de Saclay est desservi par des lignes Est-Ouest dont le TCSP 91.06 (avec ses trajets A ou B ou C) et le 91.10 et quelques lignes Nord-Sud dont le 91.08, le Z, le L, le 9. On ne dispose pas de relevés de fréquentations sur ces deux axes de même que sur les lignes B et C des RER Transilien qui irriguent les vallées (serpent des fréquentations entre gares ou entre arrêts). Elles sont pourtant essentielles pour cadrer la situation.

Les fréquentations sur les lignes de Bus de dessertes entre Saint Quentin et les pôles de la région devraient simultanément faire l'objet de relevés quantitatifs sur les lignes qui convergent vers St Quentin dont les lignes 307, 475, 503.

Ces données sont à l'évidence chez chaque transporteur qui en a besoin pour ses relations permanentes avec le STIF-MobidF qui assure des financements fondés sur les fréquentations.

Nous demandons de disposer des relevés des fréquentations journalières et HP (heure de pointe) sur chaque ligne, ceci d'arrêt en arrêt dans les deux sens, en vue de connaître leurs évolutions annuelles depuis 2013.

Il faut également disposer les flux (montées descentes) à chaque gare des Transilien desservant la région (lignes B, C mais aussi N vers Dreux et U vers Rambouillet).

À l'évidence, ces constats doivent être mis en regard des flux routiers mais aussi des plans de déplacements des entreprises présentes à ce jour (quand ces plans ont été construits).

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax. : 01 39 54 61 66
yvelinesenvironnement@orange.fr

N° Siret 303 047 992 00075
Code APE : 9104Z

SAVE - SAUVEGARDE ET ANIMATION DE VERSAILLES ET ENVIRONS
UNION D'ASSOCIATIONS DE VERSAILLES ET DE SES ENVIRONS
Association agréée
2 bis Place de Touraine
78000 VERSAILLES
<https://www.save1.fr/>



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

***** Demande des Associations *****



Comment les prévisions de fréquentation pour les années 2025 et 2030 sur les transports du plateau de Saclay jusqu'à Saint Quentin puis Versailles, ont-elles été construites ? Les hypothèses prises pour les habitants, étudiants et emplois sur le plateau n'ont à ce jour jamais été clairement affichées quartier par quartier, seul moyen pour tenter de comprendre les fondements techniques des estimations. Il serait temps d'expliquer les variations considérables entre les quelques simulations macroscopiques de fréquentation qui ont circulé sur la ligne 18. En regard, les fréquentations prévues du Tram 12 et du RER B modernisé devraient être simultanément affichées avec les autres flux routiers.

Les déplacements des habitants, étudiants et salariés actuellement sur le plateau de Saclay jusqu'à SQY et Versailles, ainsi que ceux localisés dans les vallées adjacentes, devraient faire l'objet d'études de déplacement domicile-travail. Certaines entreprises ont commencé le travail pour leurs personnels, mais aucune synthèse de ces études n'existe à notre connaissance. Ce serait pourtant le premier point à analyser pour étayer ensuite des prévisions.

Qui est l'autorité organisatrice des transports pour les trois agglomérations concernées ?

Aucune étude commune cohérente des déplacements domicile travail ne semble exister à ce jour sur la zone des trois communautés pourtant intimement et réciproquement concernées. Il est plus que temps de la construire pour établir des pertinences d'investissements.

Christine-Françoise Jeanneret
Présidente d'Yvelines Environnement

Claude Ducarouge
Président de SAVE

Le 10 novembre 2017

Page 2 / 2

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax. : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° Siret 400 047 882 00016
Code APE : 9304Z

SAVE - SAUVEGARDE ET ANIMATION DE VERSAILLES ET ENVIRONS
UNION D'ASSOCIATIONS DE VERSAILLES ET DE SES ENVIRONS
Association agréée
2 bis Place de Touraine
78000 VERSAILLES
<https://www.save1.fr/>

Ces documents sont en ligne sur notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/les-transport-en-ile-de-france/>

B- La Ligne 18 :

La mise en place d'une commission nous ouverte aux associations ne permet pas de situer ce qui se prépare. Solutions d'attente ou solutions alternatives ?

1-2 Point sur les CDT (Contrats de Développement Territorial)

Voir Rapport Moral Yvelines Environnement 2016

Site de référence : <http://www.grand-paris.jll.fr/fr/projet-grand-paris/cdt/>

En 2017 :

Les relances de SAVE, association membre d'Yvelines Environnement, vers la préfecture concernant le CDT Yvelines et les dispositifs prévus pour en suivre la mise en place, n'ont conduit à aucun résultat.

A noter également que l'articulation du CPER (Contrats de Plan État Région) avec le département n'est toujours pas officialisée...

2- Réalisations d'YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2017

2-1 Cycle d'Education à l'Environnement 2016/2017

Notre Cycle d'Education à l'Environnement a été organisé sous le haut patronage du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, en liaison avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Il a été mis en place grâce au soutien de nombreux partenaires : le Conseil départemental des Yvelines, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Yvelines, l'INRA, l'ONF, la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), SEOP/SEVESC, et a été diffusé grâce à la SNCF et « Toutes les Nouvelles ».

Ce cycle **2016/2017** avait pour thème : « **notre Amie la vie des mares** ».

Il était destiné aux scolaires de 5 à 15 ans du département des Yvelines. Les individuels ont pu également participer car les bulletins de notre jeu concours étaient mis à leur disposition dans toutes les gare SNCF du département.

L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser les jeunes, scolaires ou individuels, aux questions concernant l'environnement, de susciter un travail collectif dans les classes sur le thème retenu.

Ce cycle a débuté en **octobre 2016** par les **journées de formation** avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes, organisées au Parc zoologique et Château de THOIRY : pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le mercredi 12 de 13h30 à 16h30, et pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs le jeudi 13 de 9h30 à 16h30. Pour compléter ces journées, une visite guidée par le docteur vétérinaire Cathy GIBAUT du Parc de THOIRY, a été organisée à « l'Arche des petites bêtes ». Nous remercions très sincèrement toute l'équipe du Parc et Château de THOIRY, particulièrement Messieurs le Comte, le Vicomte de La PANOUSE, et le Docteur GIBAUT, qui ont été tout à fait formidables.

Le **lancement Presse** du concours s'est effectué le jeudi **5 janvier 2017** à l'INRA de Versailles-Grignon, fidèle partenaire.

Le concours s'est déroulé jusqu'au 1^{er} avril 2017 pour les élèves de maternelle, du primaire, les collèges et les accueils de loisirs ainsi que pour les individuels et les foyers d'hébergement du département.

Comme toujours de nombreux participants et tous ne peuvent être lauréats, aussi Yvelines Environnement leur a délivré un diplôme de participation pour le travail réalisé.

La **remise des prix** a eu lieu au Palais des Congrès de Versailles le **16 mai 2017**, honorée de la présence à la fois de M. Eric QUERE, Inspecteur de l'Education Nationale en charge des Sciences, représentant M. Serge CLEMENT, Directeur académique des Services départementaux de l'Education Nationale, Mme Samar ACHKAR, Chef de la division des élèves et des établissements, Mme Nathalie QUENTIN, Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse à la Direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines, Mme Brigitte CAYLA, Directeur de l'Environnement, représentant M. Pierre BEDIER, Président du Conseil Départemental des Yvelines, Mme Elisabeth AIGUEPERSE, représentant M. BACHELIER, Président de la CCI Versailles-Yvelines, Mme Laura DENNEQUIN, Chargée de Communication chez Suez Environnement, Mme Virginie BEAUGEARD, Responsable adjointe du Pôle Communication et Relations Institutionnelles à la SNCF grâce à laquelle nos bulletins sont diffusés auprès du public, Mme Nathalie LEMAITRE, Directrice de la Mission Grand Paris, Délégation régionale Ile-de-France Normandie du Réseau de Transport d'Electricité (RTE), Mme Véronique MATILLON, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires et familiales à la mairie de Rambouillet, M. Yves LAMELOISE, Directeur du Département Education Jeunesse à la mairie de Rambouillet, M. PLUYAUD, Maire adjoint à la mairie de Montigny le Bretonneux, représentant M. LAUGIER. M. Ambroise GRAFFIN, Responsable Pôle Animation de l'Office National des Forêts, Directeur de l'Espace Rambouillet, de M. le Vicomte Edmond de La PANOUSE, pour le Parc zoologique et Château de Thoiry, et bien d'autres partenaires.

Les **prix décernés** aux lauréats s'inscrivent dans un suivi pédagogique à l'environnement et leur mise en œuvre au sein des entreprises car les récompenses sont des visites de sites et des livres sur des thèmes environnementaux. Ces récompenses ont pu être offertes aux lauréats grâce à la participation à ce concours de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, l'APR2, ASTRIUM-AIRBUS GROUP, la Base de Loisirs de St-Quentin-en-Yvelines, la Bergerie Nationale de Rambouillet, le Domaine de Madame Elisabeth (CD78), EBS Le Relais Val de Seine, l'Espace Rambouillet (ONF), Les Ecuries de la Panetière à Autouillet, l'Etablissement Public – Château de Versailles, la Ferme de Gally, la Fondation de Coubertin, le Groupe Bolloré (Autolib'), le Muséum National d'Histoire Naturelle - l'Arboretum de Chèvreloup, le Musée National de Port-Royal des Champs, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Potager du Roi, la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), la Serre aux Papillons, SEOP/SEVESC/Suez Environnement, et le SIDOMPE.

Les trophées ont été confectionnés et offerts par SEQUOIA.

Les livres ont été gracieusement offerts par le Conseil départemental des Yvelines, Gibert-Joseph, l'Ecole des Loisirs et la SHARY.

2-2 Journée de l'environnement

Journée de l'environnement au collège Catherine de Vivonne de Rambouillet : 11 mars 2017

Participation d'Yvelines Environnement, avec d'autres associations liées à l'environnement, permettant de présenter aux jeunes élèves du collège les actions menées tant au niveau local que départemental.

2-3 Journées de Chèvreloup : 3 & 4 juin 2017

Les **3 & 4 juin 2017**, Yvelines Environnement a participé aux "**Journées de Chèvreloup**", tenant un stand présentant les actions pour lesquelles elle s'implique, et les enfants ont pris un grand plaisir à reconstituer le puzzle d'YE, réalisé par la Société SEQUOIA, partenaire de notre cycle d'éducation à l'environnement.

L'Arboretum de Chèvreloup a proposé lors de cet événement des animations ludiques et/ou pédagogiques, à destination des familles mais aussi à tout public. Un grand bol de nature dans un lieu préservé où sont plantées 2500 espèces d'arbres du monde entier sur 200 hectares. Les serres, et leurs 3000 espèces de plantes tropicales et méditerranéennes, étaient exceptionnellement ouvertes au public.

2-4 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2017

La Bergerie Nationale et Yvelines Environnement ont organisé durant l'été 2017 une **exposition des œuvres primées** dans le cadre du Cycle d'Éducation à l'Environnement « **notre Amie la Vie des Mares** ».

L'exposition a été inaugurée le 6 juillet en présence de Monsieur Marc ROBERT, le Maire de Rambouillet, de Madame Véronique MATILLON, adjointe au Maire, déléguée aux affaires sociales et familiales, de Madame Michèle POULAIN, adjointe au Maire, délégué aux affaires sociales, à la Maison de l'accueil et de l'action sociale (CCAS) et à la jeunesse, et de Monsieur Roland DELON, le Directeur de la Bergerie Nationale.

Nous les remercions vivement d'avoir mis à notre disposition une de leurs salles qui a permis aux lauréats de notre concours d'exposer leurs travaux dans le cadre exceptionnel de la Bergerie Nationale.

En guise de sympathique clôture à cette inauguration, nous avons pu déguster les produits de la ferme apportés par Frédérique DRIEUX, responsable de l'équipe d'animation à la Bergerie Nationale, partagés autour du verre de l'amitié.

2-5 Journées de formation : cycle d'éducation à l'environnement 2017-2018

En juin 2017, une réunion préparatoire du cycle d'éducation à l'environnement a eu lieu et le nouveau thème de ce cycle pour l'année scolaire 2017-2018 a été défini avec nos partenaires : « **nos Amies les Prairies** ».

Deux journées de formation avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes ont eu lieu à la Ferme du Manet de Montigny-le-Bretonneux dans les locaux de l'Education Nationale:

- le **mercredi 4 octobre de 14h à 17h** pour les enseignants depuis la maternelle jusqu'au collège ;
- le **jeudi 5 octobre de 14h à 17h** pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement.

Pour compléter ces journées, une visite de proximité a été organisée.

Nous remercions très sincèrement toute l'équipe de la Ferme du Manet, particulièrement M. Pierre-Henri MORIN, Directeur de la Ferme du Manet, et M. Philippe CHAPLET, Responsable du pôle Sciences de l'Education Nationale, de nous avoir accueillis.

A la suite de ces réunions des fiches pédagogiques, réalisées par nos intervenants, sont accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/cycle-deducation-a-lenvironnement-2017-2018/>

2-6 Brèves

Des "Brèves" sont disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site <https://www.yvelines-environnement.org/les-breves/>

2-7 Commissions et Comités

Les représentants d'Yvelines Environnement désignés par le Conseil d'Administration, siègent dans de nombreuses réunions ou commissions au niveau départemental et régional concernant les sites classés, les déchets, l'eau, les routes, l'agriculture, l'aménagement foncier, les aéroports (CCE), Natura 2000... et les commissions locales d'information (CLI, CLIS, CLIC,...), remplacées par des commissions de suivi de sites (CSS).

Yvelines Environnement propose aux associations riveraines et/ou aux personnalités dont la compétence est reconnue d'y siéger.

3- Dossiers, Commissions et Comités suivis par YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2017

3/A --- les dossiers

3-1 La Plaine de Versailles, Zone Naturelle d'Equilibre à l'ouest de Paris

La Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles, créée en 1975, qui s'étend du Château de Versailles à Septeuil, de l'A13 à la N12, n'a pas connu la préservation territoriale qu'elle méritait sous la forme.

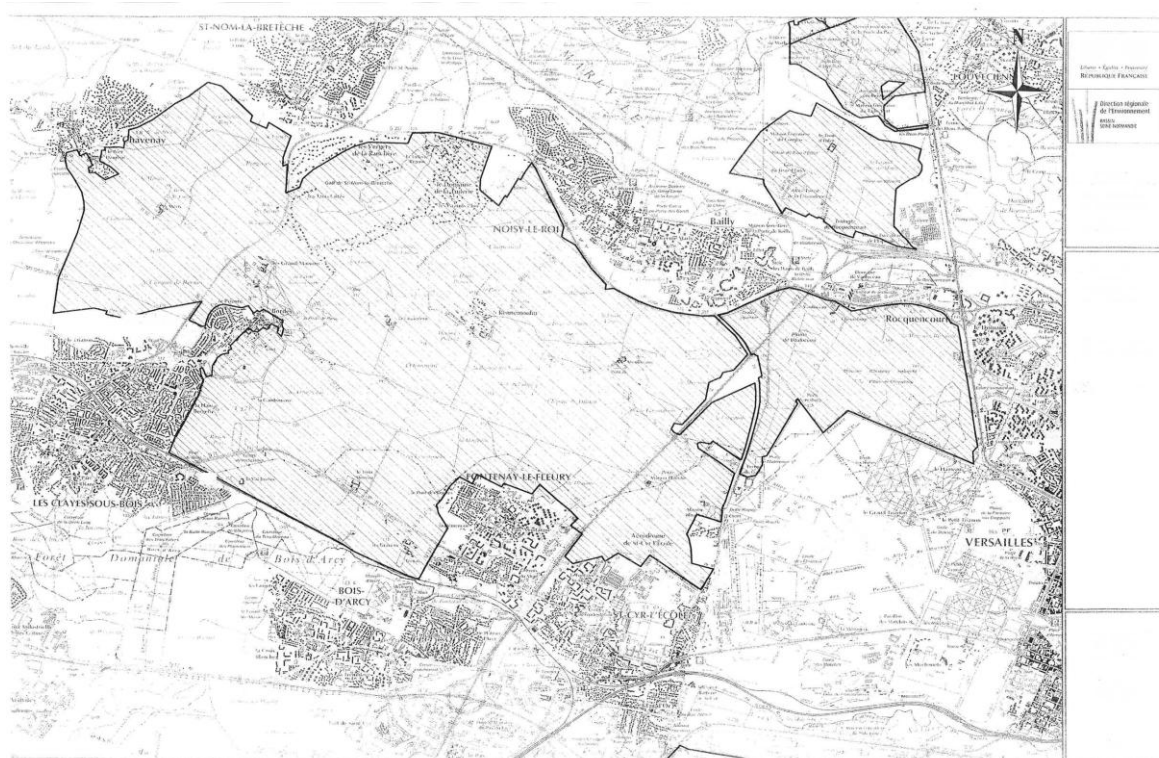
L'Union des associations et des usagers de la Plaine de Versailles, connue sous le nom « les Amis de la Plaine de Versailles », créée en 1972, a permis de sauvegarder les espaces ruraux, en particulier les terres agricoles, pendant de nombreuses années.

L'Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (APEPV) lui a succédé en 2004, toujours sous l'appellation commune « Les Amis de la Plaine de Versailles ». Cette association, sans subvention publique, regroupant des associations locales, actuellement de Bailly-Noisy jusqu'à Crespières, agit pour sauvegarder l'essentiel du Patrimoine paysager, naturel et rural de cette zone, qui est la proie de promoteurs immobiliers.

Le secteur de Plaisir, pourtant riche d'excellentes terres agricoles et d'un patrimoine historique a déjà été transformé en une vaste zone commerciale bétonnée où l'on a oublié de sauvegarder des zones naturelles pourtant nécessaires à la survie des espèces animales et végétales, et aux cultures nourricières pour une population en constante augmentation.

Malheureusement, on poursuit l'urbanisation sur les riches terres agricoles entre Villepreux et Plaisir sans préserver les nécessaires espaces naturels et de cultures vivrières.

Le seul espace de cette grande Plaine, à vocation rurale, qui a pu jusqu'à ce jour être sauvegardé est le site classé par décret du 7 juillet 2000 qui est représenté ci-dessous, dans le prolongement du parc du Château de Versailles.



Le site classé le 7 juillet 2000

Même dans cette zone protégée par le classement, on n'hésite pas à venir y aménager des « Installations classées » (ICPE) dans les zones agricoles, telles cette plate-forme de compostage de déchets verts, en lisière du Parc du Château de Versailles, triplement classé, à proximité de la « cueillette » de la Ferme de Gally, dont la gestion ne respecte pas les critères imposés pour la conservation de l'environnement !

L'aménagement, à grand frais, de la D307, épine dorsale de la Plaine jusqu'à Maule, et des saignées transversales telles la D98, la D30 et le projet de Voie Nouvelle de la vallée de la Mauldre sont des signes d'une volonté d'urbanisation plus que de protection.

C'est pourquoi les associations de la Plaine de Versailles réclament depuis des années la création d'un Parc Naturel Régional dans ce qui reste des espaces ruraux de l'ancienne Zone Naturelle d'Equilibre qui n'a jamais hélas pris effet juridiquement !

En effet, le démembrement territorial de la Plaine de Versailles à partir des communautés de communes et maintenant des communautés d'agglomérations de plus de 400000 habitants, continue de sonner le glas de ce qui aurait dû devenir, pour la qualité de vie des citoyens, une véritable Zone Naturelle d'équilibre avec vocation à devenir un Parc Naturel Régional.

Au lieu de protéger cette zone au Patrimoine millénaire, on l'utilise comme « dépotoir » pour des déchets de chantiers, comme cette vaste étendue de 25 hectares de bonne terre agricole devenue zone de stockage de 3,5 millions de tonnes de déblais de chantiers à Thiverval-Grignon ou les collines édifiées sur 25 hectares de bonnes terres agricoles à l'orée du Parc animalier de Thoiry, sur la commune de Villiers-le Mahieu, avec les déblais du tunnel de l'A86,

Quand arrêtera-t-on de polluer les terres agricoles avec des déblais et déchets de toutes sortes qu'il faut de fait surtout revaloriser puis éliminer dans des usines dédiées.

Quant au riche Patrimoine naturel et bâti de la Plaine de Versailles, nous constatons depuis longtemps qu'il est en danger et qu'il faut une mobilisation constante des habitants et des usagers pour le sauvegarder. C'est en particulier le rôle de toutes nos associations de protection et de sauvegarde de l'environnement.

Parmi les cas récents, très médiatisés, nous pouvons citer la sauvegarde du Domaine de Grignon, haut lieu de l'agronomie française depuis Charles X, et propriété de l'Etat.

Alerté par Yvelines Environnement dès septembre 2015 sur le risque de vente du Domaine aux propriétaires du PSG, les anciens élèves et les professeurs de l'Ecole Nationale d'Agronomie, ainsi que des membres de l'INRA, se sont mobilisés pour « sauver Grignon », d'abord en évitant l'installation du PSG puis en recherchant des solutions pour installer dans le domaine historique où vibre l'âme des ingénieurs de « l'Agro » des activités pérennes.

Le PSG a trouvé d'autres lieux, mais toujours dans des zones agricoles.

L'Etat persiste dans sa volonté de vendre ce Domaine qui est l'âme de la formation des ingénieurs agronomes français depuis deux siècles et le lieu d'un site géologique mondialement connu, la Falunière, alors que le bon sens prônait le rassemblement dans ce domaine, au cœur de la plaine agricole et à proximité de la Ferme expérimentale, de toutes les formations de l'école AgroParitech et la création d'un Centre Conservatoire International de l'Agronomie, où la France joue un rôle de notoriété mondiale.

Nous n'avons pas perdu espoir d'une prise de conscience collective de l'Administration et des élus, avec les associations et les acteurs professionnels, de l'urgence de prendre des mesures efficaces pour la protection effective de la Plaine Versailles en tant que Zone Naturelle d'Equilibre.

3-2 Quels projets pour Versailles ?

SAVE, association membre d'Yvelines Environnement, a participé aux différentes enquêtes publiques concernant respectivement :

- les Assises de la Mobilité,
- la Tangentielle Ouest,
- le Règlement Local de Publicité (RLP).

Plusieurs articles ont fait état dans la presse locale (TLNV) des positionnements de SAVE sur ces différents dossiers.

Suivi également :

- de la mise en place du Pôle d'Echanges Multimodal des Versailles Chantiers en tentant de mobiliser les services municipaux sur les manques constatés dans les études de circulations et les conséquences pour des réaménagements indispensables.
- du dossier "PION" dont les préparatifs n'ont pu malheureusement être partagés comme demandé aux élus de Versailles. Le projet annoncé récemment présente des interrogations que nous n'arrivons pas pour l'instant à bien établir faute d'avoir les éléments financiers. Nous attendons la publication du RLP définitif et continuons à suivre l'installation de la fibre optique en FTTH dans nos communes.

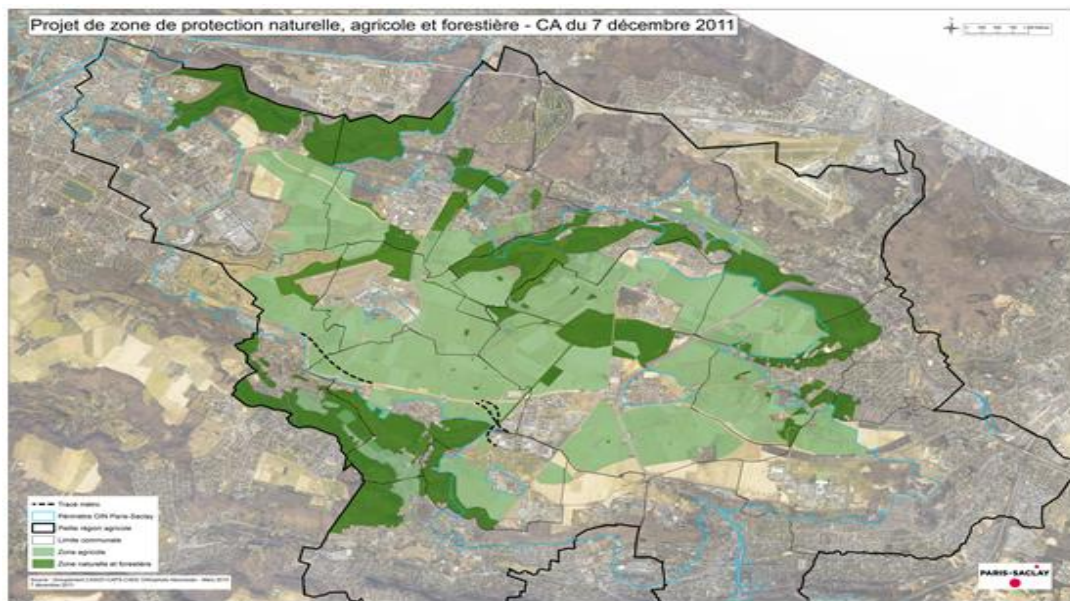
Ces travaux ont donné lieu à l'émission de lettres et documents qui sont en ligne sur le site de SAVE.

Le site internet de SAVE (<http://www.save1.fr>) continue de s'enrichir des documents publics concernant les grands dossiers du moment, mais également de documents de travail et de réflexion à l'usage des associations membres. Il est curieux de constater que la page la plus consultée en 2017 est celle concernant le développement de la FTTH (de l'anglais : Fiber to the Home, ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile »).

3-3 L'OIN du Plateau de Saclay – L'EPAPS

Rappels : La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) a été instituée par décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 publié au Journal officiel le 31 décembre 2013.

Cette zone instituée par décret doit impérativement être préservée pour les activités agricoles, après les milliers d'hectares prélevés à l'agriculture par l'urbanisation et ses abords doivent être tout autant préservés, afin de conserver toutes vies animale et végétale, ainsi que les zones humides, nécessaires à la survie de l'humanité.



Carte de la ZPNAF

La Charte qui a remplacé le règlement de zone demandé par les associations a été mise en concertation puis approuvée.

Yvelines Environnement reste très attentive à la mise en œuvre de cette Charte, pour la sauvegarde des terres agricoles, et aussi des espaces naturels et forestiers, des zones humides et la protection de la flore et de la faune – en respectant les trames vertes et bleues du schéma de cohérence écologiques – en traitant avec soin, et avec les acteurs ruraux, les zones de transition entre les espaces urbains et la ZPNAF – en recréant là où c'est nécessaire un réseau de rigoles.

L'avancement des projets sur le Plateau de Saclay a été communiqué aux associations lors de plusieurs réunions de concertations.

Jeudi 2 février 2017

- Intervention de Philippe Van de Maele, directeur-général de l'EPA Paris-Saclay
- Point sur la concertation du programme d'action de la ZPNAF
- Point sur la concertation préalable à la ZAC de Corbeville
- Point sur la concertation préalable de la ZAC de Satory
- Point sur l'avancement des projets de constructions : écoles, laboratoires, résidences étudiantes et familiales, équipements publics, etc....

Jeudi 11 mai 2017

- Intervention de Philippe Van de Maele, directeur-général de l'EPA Paris-Saclay
- Approbation du compte rendu de la réunion du 2 février 2017
- Point sur la concertation préalable à la création de la ZAC de Corbeville
- Point sur la concertation préalable de la ZAC de Satory Ouest
- Saint-Quentin Est à Guyancourt

- Calendrier à venir de la concertation de la charte de la ZPNAF
- Point sur l'avancement des projets de construction et d'espaces publics : écoles, boulevards, parcs, jardins, place, laboratoires, résidences étudiantes et familiales, etc...
- Calendrier des ateliers « cartes sur table »

Lundi 5 octobre 2017

- Intervention de Philippe Van de Maele, Directeur général de l'EPA Paris-Saclay
- Approbation du compte rendu de la réunion du 11 mai 2017
- Point sur la concertation de la ZAC de Satory Ouest
- Point sur le partenariat entre l'Epa Paris-Saclay et Waze
- Point sur l'avancement des projets de construction et d'espaces publics : écoles, boulevards, parcs, jardins, place, laboratoires, résidences étudiantes et familiales, etc...
- Calendrier des ateliers « cartes sur table »

Une carte interactive des chantiers a été créée et mise sur le site de l'EPAPS en juin 2014, elle est accessible sur : <http://www.epaps.fr/tag/carte-interactive-des-chantiers/>

Des réunions du comité de suivi de chantiers et des visites ont été organisées par l'EPAPS en 2017.

3-4 Conseil Départemental Environnement de Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

Les dossiers les plus nombreux ont concerné des **problèmes liés à l'eau**. Il est à noter qu'une demande d'autorisation a été unanimement rejetée au titre de la loi sur l'eau ; il s'agit de l'aménagement d'un centre commercial à Vernouillet, sur un site pollué par de l'amiante en zone inondable.

Le dossier qui pose toujours problème concerne la recherche des micropolluants dans les eaux brutes et les eaux usées des stations d'épuration de plus de 10000 Equivalents habitants, cette recherche étant à la charge des stations.

Plusieurs dossiers inhabituels concernent des travaux au titre de la loi sur l'eau (installation de démantèlement de navires fluviaux à Achères, prolongement du RER Eole2, création d'une zone humide à Montesson, suite à l'allongement de la digue de Sartrouville, restauration de la continuité écologique de l'Aleu à Bonnelles) ; quelques dossiers ont trait au déclassement de barrages à Montfort l'Amaury, Orgeval et Plaisir. Enfin, un organisme unique de gestion de l'irrigation en Ile-de-France a été créé.

Tous les autres dossiers sont relatifs à la gestion des forages et traitement de l'eau en vue de la consommation humaine, à la présentation de la surveillance des eaux de baignade et des piscines autres que familiales, thermales, et celles des établissements de santé.

Quelques dossiers ont porté soit sur **la révision quinquennale de l'étude de dangers** d'installations importantes (Total à Gargenville, stockage souterrain de gaz à Beynes et St Illiers la Ville), soit sur l'actualisation de l'étude de dangers chez SARP à Limay.

Il n'y a pas eu de problème particulier sur ces dossiers.

Les derniers dossiers relatifs aux **servitudes d'utilité publique** établies pour la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques ont concerné une vingtaine de villes.

On notera à Buchelay la modification d'un arrêté pour un ouvrage de franchissement de la voie ferrée et des voiries sur la ZAC.

Une dernière rubrique concerne quelques **arrêtés d'autorisation ou complémentaires** pour des installations qui ne présentent pas de difficultés particulières.

3-5 Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO)

Rappels :

Projet de Port Seine Métropole Ouest - source <http://www.port-seine-metropole-ouest.fr/le-projet-en-bref>

Situé à la confluence de la Seine et de l'Oise sur la plaine d'Achères, à proximité de la gare de fret d'Achères-Grand-Cormier et desservi par la RN184, Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) constitue un carrefour modal idéal pour le transport de marchandises.

L'année 2016 a été riche en matière de concertation concernant Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) : des ateliers de travail, des tables rondes et réunions, des promenades d'observation et même des croisières sur la Seine !



25 avril 2017 - Atelier n° 6

Travail sur le CPAPE version N°2

(Cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales)

Le travail en atelier se fait autour de 4 thématiques (= 4 tables de travail) :

- Les prescriptions architecturales
- Les prescriptions paysagères
- Les prescriptions environnementales
- Les prescriptions / espaces extérieurs au sein du port

A noter : « ... nous sommes en étroite relation avec GPS&O pour les raccordements de la ZAC portuaire au réseau départemental. GPS&O est très présent sur le projet, nous échangeons régulièrement sur le PLUI, la ZAC, Nous irons voir ensuite le Conseil départemental (CD78), pour le raccordement à la RD 30 (il ne s'agit plus des barreaux de liaison ZAC portuaire/RD 30 mais des carrefours). Si le trafic poids lourds baisse avec l'arrivée de PSMO, les personnes qui se rendront sur leur lieu de travail (750 emplois) généreront néanmoins un peu de trafic.

« ... Pour préparer l'enquête publique nous devons produire une étude d'impact.

Depuis mars 2017, de nouveaux sujets doivent être inclus, nous consoliderons donc l'étude d'impact et cela prend du temps..... »

02 octobre 2017 - CSP de la concertation PSMO (n° 4)

- Présentation des enseignements de la concertation au 2ème semestre 2016 et 1er semestre 2017 et les impacts concrets sur le projet
- Présentation des modalités, dates et thèmes de concertation pour le second semestre 2017 et 1er semestre 2018
- Échange avec le CSP sur les enseignements de la concertation et sa suite.

A noter : « ... conformément à nos engagements, nous avons essayé de faire en sorte que le projet PSMO ne soit pas un projet hors sol, mais qu'il soit bien interconnecté avec le territoire en travaillant le plus finement possible sur toutes les interfaces du projet, tout en essayant de clarifier les responsabilités des différents maîtres d'ouvrage. Comme nous l'avons aussi souligné, Ports de Paris n'a pas vocation à être maître d'ouvrage sur l'ensemble des projets de la Plaine d'Achères.

Sur le projet de la ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), là encore, nous continuons à suivre régulièrement l'évolution de ce projet. Aux dernières nouvelles, il se confirme que sur les derniers tracés, la gare projetée n'est pas sur le site de PSMO. Donc, nous suivons les différentes évolutions, les différents tracés présentés. ... »

27 novembre 2017 - Atelier n° 7

- Visite du Port de Bonneuil-sur-Marne
 - o présentation du port de Bonneuil-sur-Marne

- Rencontre entreprise YPREMA
- Rencontre entreprise Lafarge-Holcim
- Présentation et échange sur les enjeux d'exploitation.

3-6 Les conséquences du Schéma Régional Eolien dans les Yvelines

Yvelines Environnement en liaison avec la FED (Fédération Environnement Durable) rappelle, comme de nombreuses associations qui ont le souci de protéger l'environnement et en particulier les paysages qui font partie du Patrimoine de la France, qu'elle déplore que les institutions aient fait le choix du développement important de l'éolien, qui n'est de plus pas un moyen « productif actif et rentable », qui pollue les paysages, apporte des nuisances aux habitants riverains et à la faune sauvage.

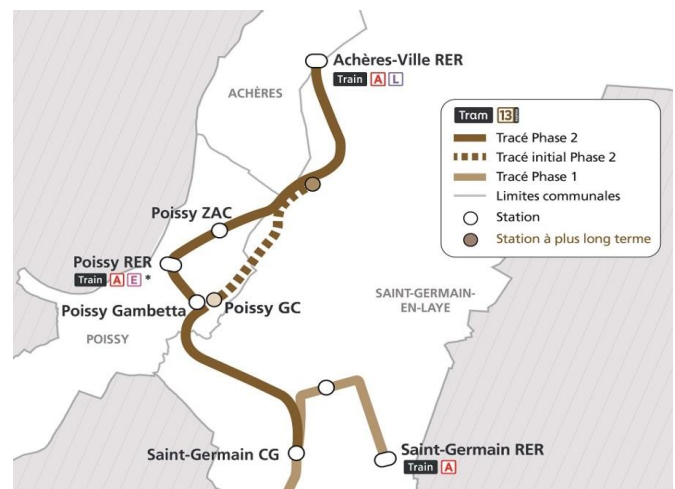
De plus, ce n'est pas une technologie de pointe qui peut apporter des atouts notables à l'économie française.

Yvelines Environnement rappelle qu'elle soutient les associations locales contre les permis de construire un parc d'éoliennes à Allainville et d'autres projets dans le sud des Yvelines.

3-7 Tangentielle Ouest – Tram Train – Ligne Tram 13 Express



Ligne Tram 13 Express – phase 1



* A l'horizon 2024, en raison du prolongement de la ligne E à l'Ouest, la ligne J ne desservira plus la gare.

** Dans le cadre du tracé initial, la station Achères-Chêne-Feuillu est envisagée à plus long terme, sous réserve de la réalisation de la Ligne Nouvelle Paris Normandie.

Ligne Tram 13 Express – phase 2

Au cours de l'année 2017, deux dossiers ont fait l'objet de notre intervention :

- La lutte aux côtés de nos associations contre l'exécution des défrichements préparatoires aux travaux de la future virgule qui, pour une question de mise en sécurité, ont pris plus d'ampleur que ce qui avait été exposé dans le cadre de l'enquête publique. En ce qui concerne les compensations, nous avons demandé qu'une partie des terrains délaissés par la ville de Paris puissent être l'objet d'une extension de la forêt de Saint-Germain. Cette demande a reçu l'appui de principe de la municipalité de Saint-Germain-en-Laye.
- La contribution à l'enquête publique modificative du tracé prévu pour la phase 2 dans laquelle nous nous sommes prononcés pour le passage dans la ville de Poissy mais également pour un tracé desservant le technoparc.

3-8 Le PLUI de GPS&O (Grand Paris Seine et Oise)

Jeudi 16 Mars 2017 _ PLUI du GPS&O_ bilan de la première phase de la concertation et présentation du projet de PADD.
/C Dumont secrétaire générale Yvelines Environnement.

Restitution publique de la concertation et présentation du [projet de PADD](#).

Les 3 Axes principaux sont dévoilés :

- 1 Les paysages.
- 2 Les pôles économiques et industriels.
- 3 Les mobilités.

Le projet en détail => https://construireensemblegpso.files.wordpress.com/2017/03/padd_plui_dc3a9bat.pdf

Nb : [approbation du PADD en conseil communautaire le \(23 mars 2017\)](#)

26 Avril 2017 à 15h - Présentation du PLUI du GPS&O aux associations - C Dumont secrétaire générale Yvelines Environnement.

A l'invitation du GPS&O, Une vingtaine d'associations étaient présentes, l'objectif de cette réunion d'information et d'échange était le suivant : construire le PLUI en collaboration avec tous les acteurs du territoire (référence à l'article L132-12 du code de l'urbanisme).

Le document présenté : « **Démarche PLUI** » un power point de 50 pages.

Description du périmètre du GPS&O (superficie, démographie)

Objectifs du PLUI hiérarchie des normes, définition du PADD, calendrier prévisionnel et énumération des étapes précédentes, présentation de l'état initial du territoire et enjeux (TVB et paysages, agriculture et forêts, transition énergétique, exposition aux risques). Puis diagnostic territorial (évolution urbaine et enjeux, patrimoine bâti, dynamique démographique et habitat, développement économique et numérique, transports, équipements et services à la personne)

Et enfin PADD en 3 axes : paysage, attractivité et mobilité.

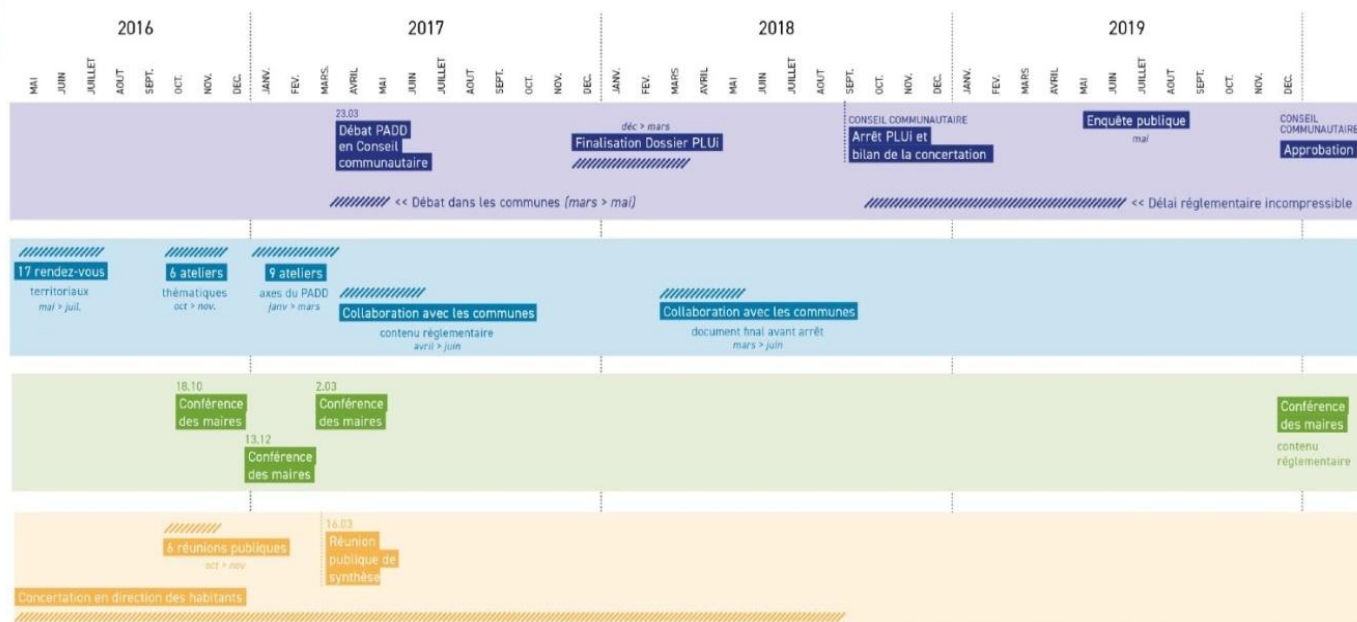
Remarque : Les associations semblent avoir été oubliées dans l'élaboration du PLUI. En effet, l'article L132-12 du code de l'urbanisme, évoqué par le GPS&O, sous-entend que les associations peuvent être sollicitées en qualité de PPA (soit à priori et non à posteriori). A la date de cette réunion, la concertation a fait l'objet d'un bilan et le PADD (document de 67 pages) est déjà rédigé, dès lors on se demande de quelle façon les associations vont pouvoir interagir et Co-élaborer ce projet de territoire. L'Organisation future d'ateliers, élus/habitants/associations à l'automne 2017, sera-t-elle de nature à amender ce PLUI ?

Mardi 3 Octobre 2017 - GPS&O PLUI _ Atelier citoyen de concertation. CAMY Magnanville - C Dumont secrétaire générale Yvelines Environnement.

Cet atelier a réuni un nombre confidentiel de participants (une quinzaine, ce qui est peu représentatif de la population mantoise) Répartis en 4 groupes chacun avait à cœur de compléter les cartes du Mantois en positionnant des gommettes illustrant les points à préserver, ceux à valoriser. Un questionnaire permettait également de proposer des idées des projets des points de vue sur les 3 axes du PADD.

En savoir plus :

https://construireensemblegpso.files.wordpress.com/2018/01/1_atelier_citoyen_magnanville_03102017_synthese_def.pdf



3-9 « L'Atlas des Yvelines »

Mercredi 1^{er} Février 2017 _ Présentation de « l'Atlas des paysages des Yvelines ». /C Dumont secrétaire générale Yvelines Environnement

Dans un premier temps prévu le 24 Novembre 2016 cette réunion a finalement eu lieu dans la magnifique salle de l'ENM de Mantes la jolie.

Le matin fut consacré à la présentation du nouvel atlas et à plusieurs présentations sur les différents paysages des Yvelines et leur évolution. Evolution des unités paysagères au nombre de 23 dans ce nouvel atlas. Le format papier(carte) est avantageusement complété par un site internet accessible à tous où chaque unité paysagère est déclinée. Ce site internet est à peu près exhaustif. Cependant des lacunes à l'onglet « la protection des espaces naturels » : la RNN « Coteaux de Seine » n'est pas citée alors qu'elle se situe en partie sur le territoire des Yvelines, l'arrêté préfectoral de protection du Biotope (APPB) d'Epône n'y figure pas, seules les zones Natura 2000 directive habitat sont évoquées mais pas les ZPS Directive Oiseaux, cela dénote une méconnaissance des périmètres de protection, une carte est supposée éclairer le lecteur sur les pôles de biodiversité, elle n'est pas exhaustive du tout.

Après un buffet les participants qui le souhaitent étaient invités à « lire le paysage » depuis plusieurs points de vue autour de Mantes la Jolie.

En savoir plus : <http://www.driei.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/l-atlas-des-paysages-des-yvelines-a2495.html>

3-10 L'Avancée du prolongement du RER E

Jeudi 12 Janvier 2017 _ réunion publique d'information à Mantes-la-Jolie sur « l'avancée du prolongement du RER E ». /C Dumont secrétaire générale Yvelines Environnement

Présentation des modifications apportées aux travaux initiaux : La création d'un viaduc permettra de fluidifier la circulation des trains de la Basse-Normandie, Haute-Normandie et du futur RER E.

En savoir plus : <http://www.rer-eole.fr/actualite/evolution-travaux-mantes-la-jolie/>.

Lundi 11 Décembre 2017 _ SPI VDS Etude de zone

Odj : présentation des mesures réalisées dans les milieux "eau, sols, végétaux" (21 et 22 septembre).

Rappel succinct des objectifs et des modalités et localisation des mesures de la campagne de mesures « eau, sol, végétaux ».

Présentation des résultats bruts des mesures réalisées. Sur l'ensemble des prélèvements pas de dépassement des valeurs, prochaine étape de l'étude => analyse des résultats.

En savoir plus : <http://www.spi-vds.org/fr/etude-de-zone-121.html>

3/B --- les Commissions et Comités départementaux

3-12 Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux

Rappels :

Charte entre les usagers et les riverains, révisée en 2011 :

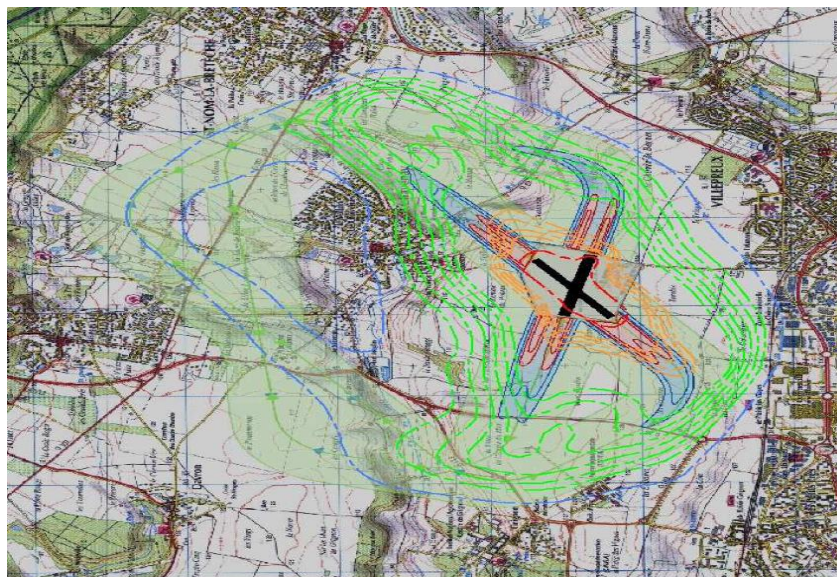
www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf

Réunion de la CCE du 19 avril 2017

- Présentation du contour de l'avant projet de PEB bâti sur une nouvelle hypothèse
- Valeurs à retenir pour les zones B et C ainsi que l'opportunité d'une zone D
- Questions diverses

Révision du PEB (Plan d'Exposition aux Bruits) :

- Nouvelles hypothèses : trafic à long terme 74100 mouvements, dont 100 d'hélicoptères – 195 jours d'activités pour avions et ULM, 180 pour les hélicoptères – 60% d'utilisation en tours de piste – utilisation des pistes : 85% en 05/23, 10% en 10/28 – aéronefs retenus pour la modélisation : avions à moteurs à hélices à pas fixe et à pas variable, hélicoptères R22 et R44, avions de voltige CAP10.



- M. Menon (Yvelines Environnement) n'est pas favorable à une limitation du PEB qui aurait pour finalité de construire davantage encore. Il se prononce en faveur de la préservation de la Plaine de Versailles en zone agricole.

- M. Flamant (maire de Chavenay) aborde la question de la voltige. Il observe depuis 2015 une volonté de développement de l'activité de voltige. Or cette activité donne une très mauvaise image du terrain de Chavenay.

Par conséquent, M. Flamant demande officiellement l'arrêt de la voltige à Chavenay.

La création d'une zone D est approuvée à l'unanimité de la Commission

La Commission se prononce en faveur de la valeur Lden 57 comme limite extérieure de la zone C, à l'exception de 2 voix :

- celle de M. Menon (Yvelines Environnement) qui se prononce en faveur de la valeur Lden 52 qui limiterait les possibilités de construction.

La Commission se prononce en faveur de la valeur Lden 62 comme limite extérieure de la zone B

Suite de l'agenda de la mise en révision du PEB :

- Consultation des communes et EPCI
- Avis de la CCE
- Enquête publique

3-13 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome des Mureaux

Jeudi 16 Mars 2017 à 14 h 30_CCEAM _ Commission consultative de l'Environnement de l'Aérodrome des Mureaux à la sous-préfecture de Mantes la Jolie. /C Dumont secrétaire générale Yvelines Environnement

Odj :

Installation des nouveaux membres. Suite à l'arrêté du 06 février 2017.

Approbation du relevé de conclusions du 5 décembre 2016.

Elaboration de la Charte.

Rappel, commission du 5 décembre 2016 : « Le sous-préfet Monsieur F Viseur donne aux membres de la commission un délai de 2 mois pour reprendre le travail d'élaboration de la charte de l'aérodrome. ». La réunion de ce jour avait donc pour objet de faire le point sur l'élaboration de la charte.

Ce délai sera difficilement tenable de par la proximité des fêtes de fin d'année puis par l'indisponibilité de certains membres et enfin par la création tardive de l'arrêté préfectoral (20 janvier 2017) introduisant officiellement le GUALM (M Toth) au sein de la CCEAM, sans compter l'arrêté du 06 février 2017, introduisant de nouveaux représentants du GPS&O.

Dans le délai imposé par le sous –préfet :

Une réunion du collège « associations de protection de l'environnement et riverains de l'aérodrome » fut organisée le 13 Janvier afin de clarifier les positions de ces associations et d'envisager la poursuite de l'élaboration de la Charte. **Cette réunion fut purement annulée sans proposition de remplacement.**

A l'initiative de l'AUCALM (collège usagers) une réunion d'information sur l'historique et le point d'avancement de la charte s'est tenue sur l'aérodrome des Mureaux le 28 février 2018. Y assistèrent : AUCALM, ADIV Environnement, Yvelines Environnement, ARQRV. Au cours de cette réunion d'information, ayant pris connaissance des différents articles du projet de charte et consciente que les âpres négociations au cours des 5 années précédentes ne pouvaient plus évoluer, notre association a donné un accord de principe à ce document de travail (sans occulter la nécessité d'affiner sa rédaction).

Lors de la réunion de la commission du 16 Mars 2017, il m'est apparu une réelle volonté d'enterrer le projet de charte plutôt que d'envisager les moyens nécessaires à sa finalisation. Les efforts d'élaboration de ce projet de charte ont été balayés d'un revers de main pour des motifs aussi suggestifs que « la petite taille de l'aérodrome ne justifie pas la rédaction d'une charte (GUALM) » « le caractère non opposable de la charte » etc. Le tout dans une ambiance survoltée peu propice au dialogue.

Les riverains supportant les nuisances sonores croissantes de l'activité de cet aérodrome apprécieront !

Rappels :

L'année 2016 avait été marquée par la campagne de mesures des bruits émis par les aéronefs dans les communes riveraines de l'aérodrome. (cf. RM 2016 YE)

Les résultats de la campagne de mesures des bruits émis par les aéronefs dans les communes riveraines de l'aérodrome, effectuée par Bruitparif, ont été présentés en CCE en février et en réunion des communes et associations de riveraines en mai 2017.

Le rapport complet est disponible sur le lien suivant : <https://we.tl/in0o7A71RH>.

Les données de la campagne de mesures sur les 8 sites sont disponibles sur le site : <http://rumeur.bruitparif.fr/>

Réunion du 27 février 2017

- Approbation du PV de la séance précédente, 14 janvier 2016
- Bilan de l'activité de l'aérodrome 2016
- Bilan des contrôles
- Présentation des résultats de la campagne de mesure du bruit réalisée autour de l'aérodrome par BruitParif en 2016
- Courbes d'environnement sonore – Bilan de la consultation
- Rapport d'activité du Comité de Suivi de la Charte de l'aérodrome
- Points divers

- le trafic avions, après une pointe atteinte en 2011 ($\approx 76\,000$ mouvements), puis une baisse progressive suivie d'un rebond en 2014 et 2015, baisse de nouveau en 2016 pour atteindre $58\,000$ mouvements (-13%). Cette baisse semble résulter de conditions météorologiques défavorables.

- le trafic hélicoptères, après une pointe en 2010 ($15\,280$ mouvements), n'a cessé de baisser du fait de la réglementation pour atteindre en 2016 1200 mouvements.

- le trafic ULM qui atteignait près de $5\,000$ mouvements en 2015 baisse en 2016 (-25%) du fait des conditions météorologiques défavorables.

Au global, tous aéronefs confondus, le trafic en 2016 baisse de 14% pour atteindre $63\,000$ mouvements.

- répartition du trafic avions

La répartition du trafic avions en 2016 est inchangée par rapport à l'année précédente :

- 60% de tours de piste
- 24% de vols locaux qui sont des vols d'entraînement.

A 96% , le trafic est réalisé par des avions qui sont basés sur l'aérodrome.

La PAF a effectué 32 contrôles sur l'aérodrome – aucune infraction relevée

Les plaintes ont diminué depuis la baisse de l'activité hélicoptère, toutefois les plaintes sont encore nombreuses sur certains secteurs, à Bailly, Noisy-le-Roi, Les Clayes-sous-Bois / Plaisir, Fontenay-le-Fleury et Saint-Cyr-l'Ecole. Les causes sont principalement dues au non respect des trajectoires.

M. Menon (Yvelines Environnement) propose à toutes les associations et communes de rassembler un état des plaintes reçues sur les deux dernières années afin de communiquer à la préfecture une vue concrète des doléances des riverains.

En conclusion de cette discussion, M. le Président retient la proposition de M. Menon pour la prochaine CCE de collecte des plaintes des riverains sur les deux dernières années. Il est important en effet de pouvoir qualifier concrètement les phénomènes afin de pouvoir progresser utilement dans les échanges.

Campagne de mesures de bruits avec BruitParif : du 20 mai au 31 juillet 2016

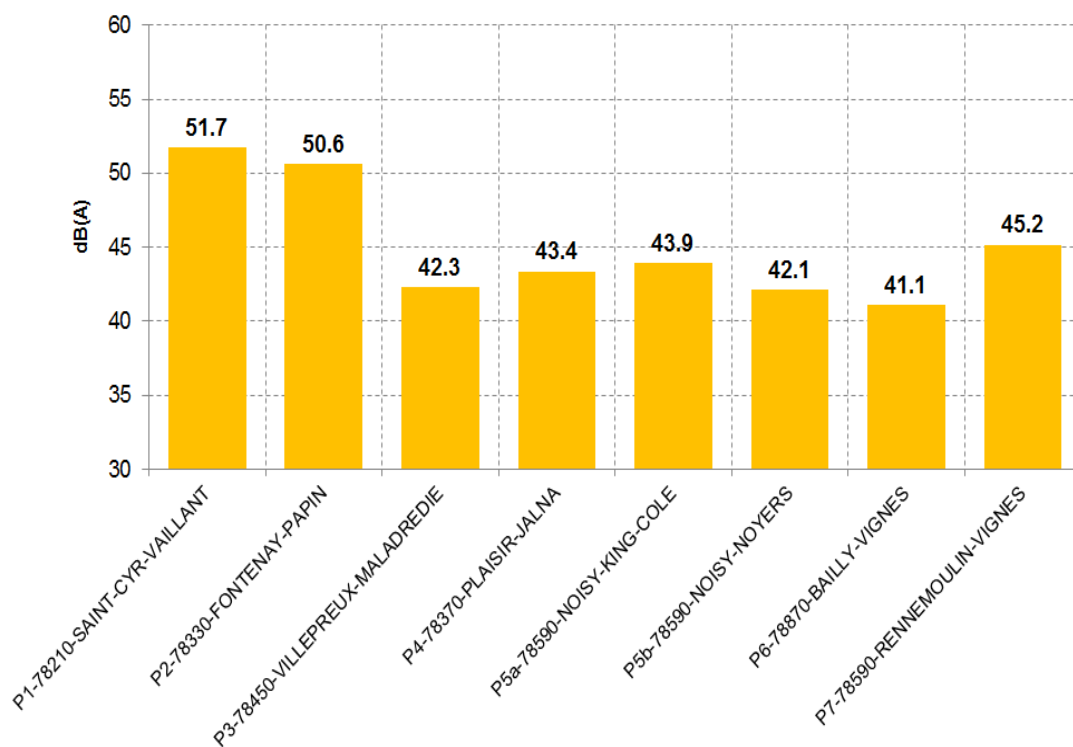
Les résultats de la campagne de mesures des bruits émis par les aéronefs dans les communes riveraines de l'aérodrome, effectuée par Bruitparif, ont été présentés en CCE en février et en réunion des communes et associations de riveraines en mai 2017.

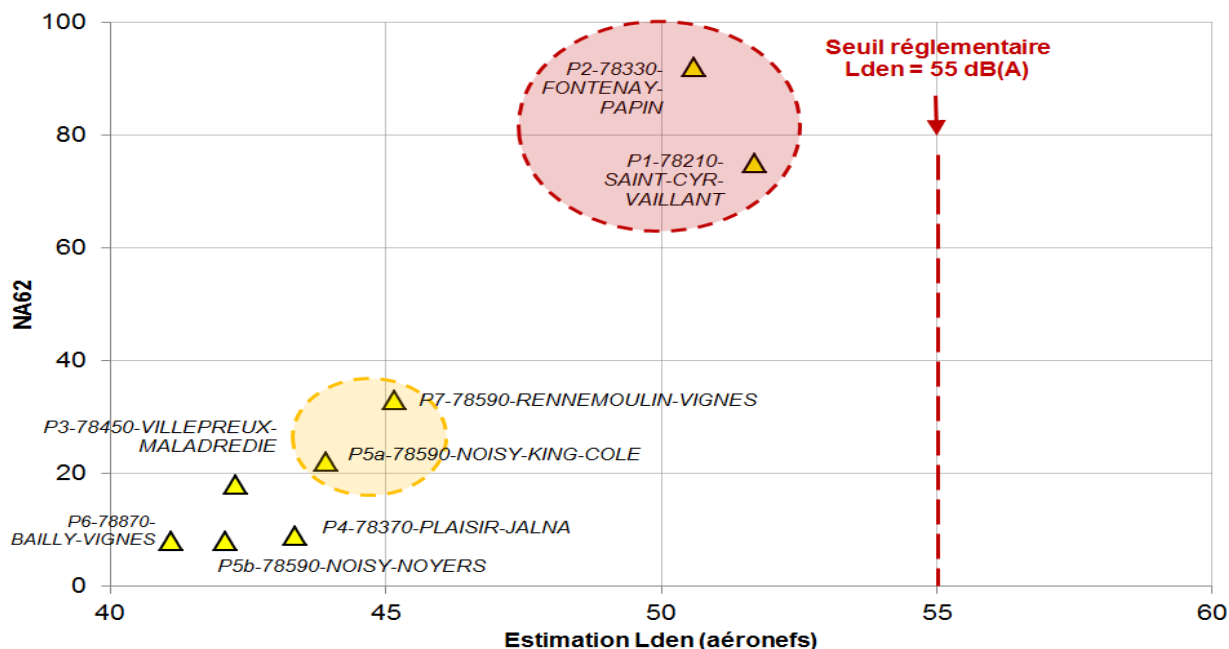
Le rapport complet est disponible sur le lien suivant : <https://we.tl/in0o7A71RH>.

Les données de la campagne de mesures sur les 8 sites sont disponibles sur le site : <http://rumeur.bruitparif.fr/>



Estimation Lden aérien





Exposé par la DSAC sur l'avancement de la révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

Hypothèses retenues :

- trafic retenu : 68 500 mouvements dont 63 000 pour les avions, 5 000 pour les ULM et 500 pour les hélicoptères.
- tours de piste : 60 %, Départs : 20 %, Arrivées : 20 %
- sens d'utilisation des pistes : QFU 11 : 42 %, QFU 29 : 58 %
- les aéronefs monomoteurs non reconnus dans la base de données du logiciel utilisé (INM) sont répartis en 2 types génériques (hélice à pas fixe ou hélice à pas variable) ou assimilés à des aéronefs de la base de données présentant des caractéristiques similaires.
- nombre de jours représentatifs de l'activité : pour les avions 333 jours, pour les ULM 322 jours, pour les hélicoptères 326.
- ensuite, pour chaque aéronef, sont renseignés dans le système le nombre de mouvements ainsi que la répartition des mouvements selon les tranches horaires et les trajectoires suivies.

Rapport de l'activité du CSC :

Réunion du CSC du 7 décembre 2016

- Plaintes de riverains
- Traitement des réclamations
- Sensibilisation des pilotes

Réunion du 15 mars à l'aéroclub de Boulogne-Billancourt des chefs pilotes, des élus et des riverains des communes riveraines de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin pour sensibiliser les usagers sur les nuisances causées aux riverains et les moyens de les réduire.

Etat des aéronefs équipés de silencieux : 80% des avions équipés – 89% des avions école.

3-15 Commission Consultative de l'Environnement de la Base Aérienne 107 de Villacoublay

Résultats de l'étude menée par BruitParif accessibles sur le site Internet de BruitParif, sur la plateforme RUMEUR.

CCE du 2 février 2017 :

Point 1 : Approbation du PV de la séance précédente (2 février 2016)

Point 2 : Bilan des mouvements aériens pour l'année 2016 et bilan des plaintes reçues par la BA 107

Yvelines Environnement 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : yvelines.environnement@orange.fr

23/87

Point 5 : Divers

Mardi 16 Mai 2017 à 17h00 _ commission consultative des services publics locaux du GPS&O.

C Dumont secrétaire générale Yvelines Environnement.

Odj : Assainissement

- Rapport sur le principe du recours à la délégation de service public sur le territoire de 18 communes du GPS&O. **Secteur 1**
- Rapport sur le principe du recours à la délégation de service public sur le territoire de 20 communes du GPS&O. **Secteur 2**
- Rapport sur le principe du recours à la délégation de service public sur le territoire de 8 communes du GPS&O. **Secteur 3**
- Rapport sur le principe du recours à la délégation de service public sur le territoire de 3 communes du GPS&O. **Secteur 4**
- Avis sur le règlement du service eau potable sur les communes d'Aubergenville et de Flacourt.

Préambule :

Dans le cadre de sa compétence assainissement, la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O) gère l'ensemble des ouvrages liés à la collecte, au transit et au traitement des effluents.

Il est possible de séparer l'exploitation des ouvrages d'assainissement en 3 familles :

- Les stations d'épurations,
- Les postes de refoulement et de relevage,
- Les réseaux de collectes de toutes natures et les branchements.

Les effets de la fusion des 6 EPCI conduisent à harmoniser les pratiques et modes de gestions de 20 communes, 2 EPCI et 8 syndicats. On trouve donc sur le périmètre de la CU GPS&O des contrats d'exploitation et des contrats de délégations de service.

Actuellement :

- Sur les 18 stations d'épuration gérées par la Communauté urbaine, 6 sont gérées en délégation de service public et 12 par contrats d'exploitation,
- Sur les 106 postes de refoulement gérés par la Communauté urbaine, 50 sont gérés en délégation de service public et 12 par contrats d'exploitation,
- Sur les 1825 mètres linéaires de réseaux gérés par la Communauté urbaine, 1270 sont gérés en délégation de service public et 550 par contrats de prestations de service.

Le présent rapport concerne l'exploitation des réseaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et unitaires et des branchements

L'exploitation des services d'assainissement de ces communes est assurée soit via des contrats de délégation de service public soit en régie. Dans un souci d'harmonisation des modalités de gestion du service, il est proposé au Conseil Communautaire de regrouper la gestion des installations de collecte de ces communes sous un périmètre unique. L'objet de la délégation est la gestion des réseaux de collecte de toutes natures qu'ils soient unitaires ou séparatifs.

Compte tenu de la durée nécessaire à la passation d'un contrat de délégation de service public et de la nécessité d'avoir retenu un délégataire au moins 1 mois avant l'échéance des contrats en cours, la Communauté Urbaine doit dès à présent lancer une procédure de mise en concurrence du futur délégataire.

Conformément à l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit délibérer sur le principe même du recours à délégation de service public, après avoir recueilli l'avis du Comité technique et de la Commission consultative des services publics locaux.

Le présent rapport rappelle dans un premier temps la situation actuelle du service. Il présente ensuite, d'une part, les enjeux du choix du mode de gestion ainsi que les déterminants du choix de la Communauté urbaine et, d'autre part, les caractéristiques qui seront celles du contrat de délégation de service public.

Le Conseil communautaire doit se prononcer, à la lumière de ce rapport, sur le choix du mode de gestion du service et sur les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.

CR Réunion :

Présentation des 4 secteurs nouvellement créés et justification de leur périmètre eu égard à leur volume assainis soumis à redevance ainsi qu'à l'échéance des contrats.

Les documents présentés ne nous ont pas été communiqués de ce fait il m'est difficile de vous présenter la carte de sectorisation.

Les 4 types de mode de gestion nous sont présentés avec leurs avantages et inconvénients, pour aboutir au choix retenu : **le contrat d'affermage.**

Ces contrats sont d'une durée de 5 ans avec possibilité de prolongation d'une année par avenant à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Chaque délégataire détenteur du contrat d'affermage percevra les recettes auprès des usagers.

A charge exploitant :

- ✓ La gestion administrative, financière du service et clientèle, notamment l'accueil des usagers et la mise en place d'une astreinte 7J/7 et 24H/24 pour les problèmes d'obstructions de réseaux et de débordements d'ouvrages. Participation à des réunions périodiques de suivi des prestations.
- ✓ Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des installations du service (y compris travaux urgents de mise en sécurité, pompages ou rétablissements d'écoulements).
- ✓ La tenue à jour des plans de réseaux et inventaires et l'échange régulier des fichiers avec la collectivité.

A charge GPS&O :

- ✓ La maîtrise d'ouvrage et du financement des travaux de première installation des ouvrages du service (réseau...)
- ✓ Le renouvellement des installations et des canalisations ;
- ✓ Le contrôle du service et particulièrement, et conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de permettre la vérification et le fonctionnement des conditions financières et techniques du contrat, le délégataire produit chaque année, avant le 1^{er} juin, un rapport comprenant :
 - la présentation du service délégué,
 - les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation (notamment le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation),
 - les conditions d'exécution du service,
 - une analyse de la qualité du service.

Remarque :

Le GPS&O né le 1^{er} janvier 2016 est toujours en « rodage », pas de présentation des documents sur écran, chacun devrait consulter des documents papiers imprimés à la dernière minute.

3-17 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) HYDREAULYS

Rappel historique :

Dans le cadre de la réforme territoriale, les syndicats d'assainissement du SMAROV (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles) et du SIAVRM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel) ont fusionné pour ne former plus qu'une seule entité nommée HYDREAULYS, effective depuis le 26/05/2016.

HYDREAULYS est un Syndicat Mixte à la carte.

Le transfert total, pour l'une ou l'autre des compétences définies à l'article 4 des présents statuts, entraîne, au profit de HYDREAULYS et pour ses membres, la mise à disposition de tous les biens et moyens (humains et matériels) nécessaires à l'exercice des compétences concernées et qui étaient antérieurement affectés aux syndicats ayant fusionnés.

HYDREAULYS est issu de la fusion du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV) et du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel (SIAVRM).

Il est en conséquence constitué, **d'une part**, par les communes de :

- Bailly,
- Bois-d'Arcy,
- Fontenay-le-Fleury,
- Le Chesnay,
- Rocquencourt,
- Saint-Cyr-l'Ecole,
- Vélizy-Villacoublay,
- Versailles,
- Viroflay,

et, **d'autre part**, les Communautés d'Agglomérations suivantes pour les communes suivantes :

- « Grand Paris Seine Ouest » : Chaville, Marnes La Coquette, Sèvres et Ville d'Avray.
- « Saint-Quentin-en-Yvelines » : Montigny-le-Bretonneux et Trappes.

HYDREAULYS est compétent en matière d'assainissement et de rivière.

Cette mission comprend :

- le traitement ;
- la collecte intercommunale et le transport ;
- la prévention des inondations ;
- la gestion des milieux aquatiques.

Chacun des membres de HYDREAULYS adhère à l'ensemble de ces compétences ou pour une partie seulement conformément à l'article 2 des présents statuts (extrait des statuts)

CCSPL du 18 avril 2017

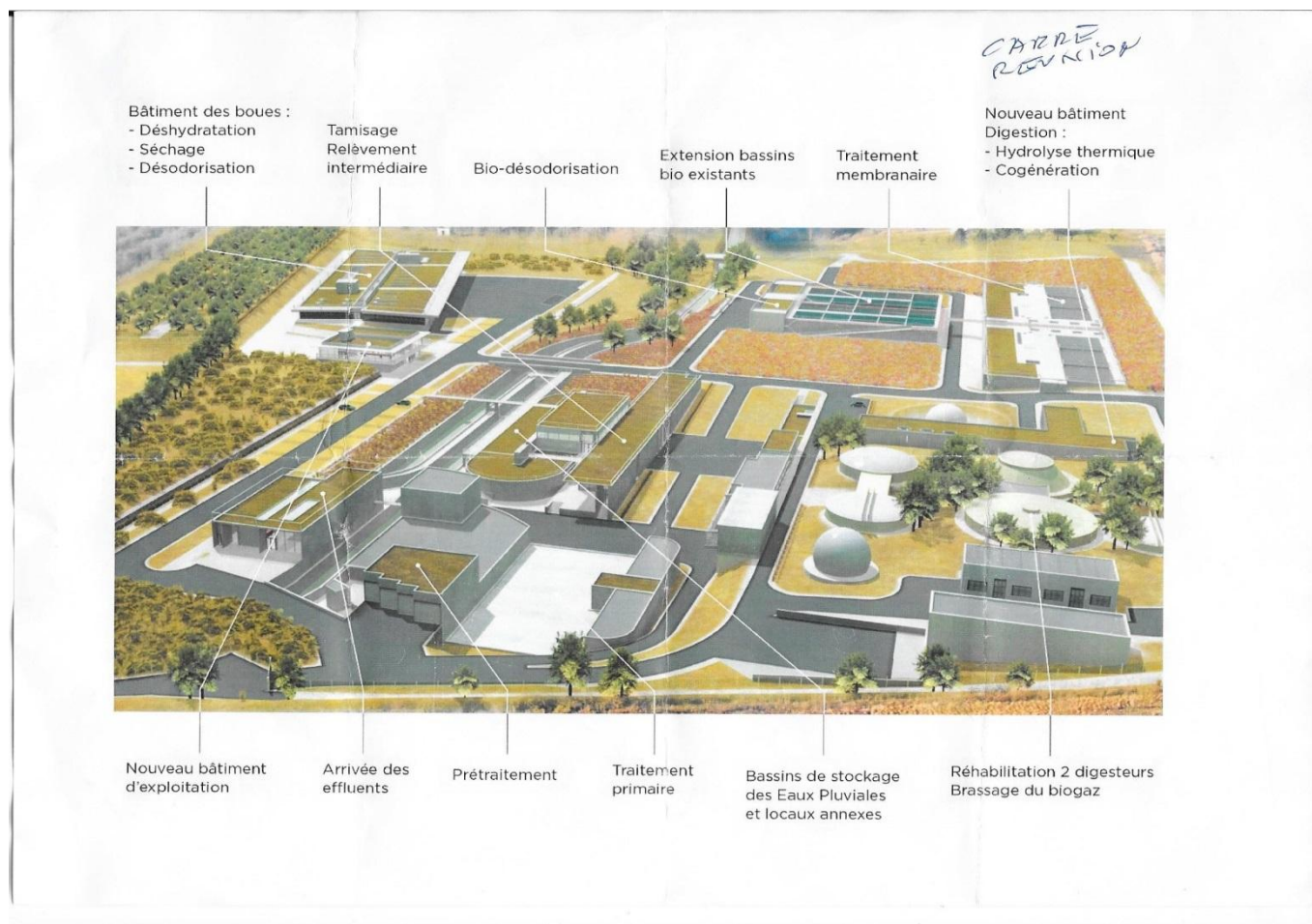
- Choix du mode de gestion du service public d'assainissement en cas de prise de compétence par le syndicat Hydreaulys pour certaines communes de son territoire
- Etat des lieux
- Comparaison des modes de gestion publique et privée
- Caractéristiques du contrat de concession de service public envisagé

CCSPL du 27 juin 2017

La CCSPL a pour objet l'examen, pour l'année 2016, des :

- RAD (Rapport Annuel du Délégué) sur les 2 contrats de DSP (Bassins Versants Est et Ouest)
- RAPQS (Rapport d'Activité du le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement sur les 2 contrats de DSP (Bassins Versants Est et Ouest)

SEVESC présente un power point retraçant une synthèse des RAD et RAPSQS des bassins versants Ouest et Est d'HYDREAULYS



La nouvelle station d'épuration du Carré de Réunion

Pour octobre 2017, est prévue l'ouverture d'un espace pédagogique sur le « cycle de l'eau » pour les scolaires, sur le site de l'usine d'épuration. Des visites seront proposées aux scolaires (du CM1 à la 5e), associations, professeurs, écoles d'ingénieurs, et à divers publics intéressés à ce domaine. Cet espace est réalisé en concertation avec les 3 Syndicats (SMGSEVESC, HYDREAULYS et SMAERG). L'Education Nationale a visité ce futur espace et a déjà largement diffusé cette information.

Le périmètre du bassin Ouest :

9 communes

Bassin versant $\approx$ 4 000 ha

Réseau unitaire 14,9 km

Réseaux séparatifs 21,4 km

Réseaux pluviaux 7,8 km

Contrat d'affermage confié à la SEVESC :

Les chiffres clefs du réseau

7,5 km de réseaux curés

30 T de boues & sables extraits des réseaux

8,9 km de réseaux visités/inspectés

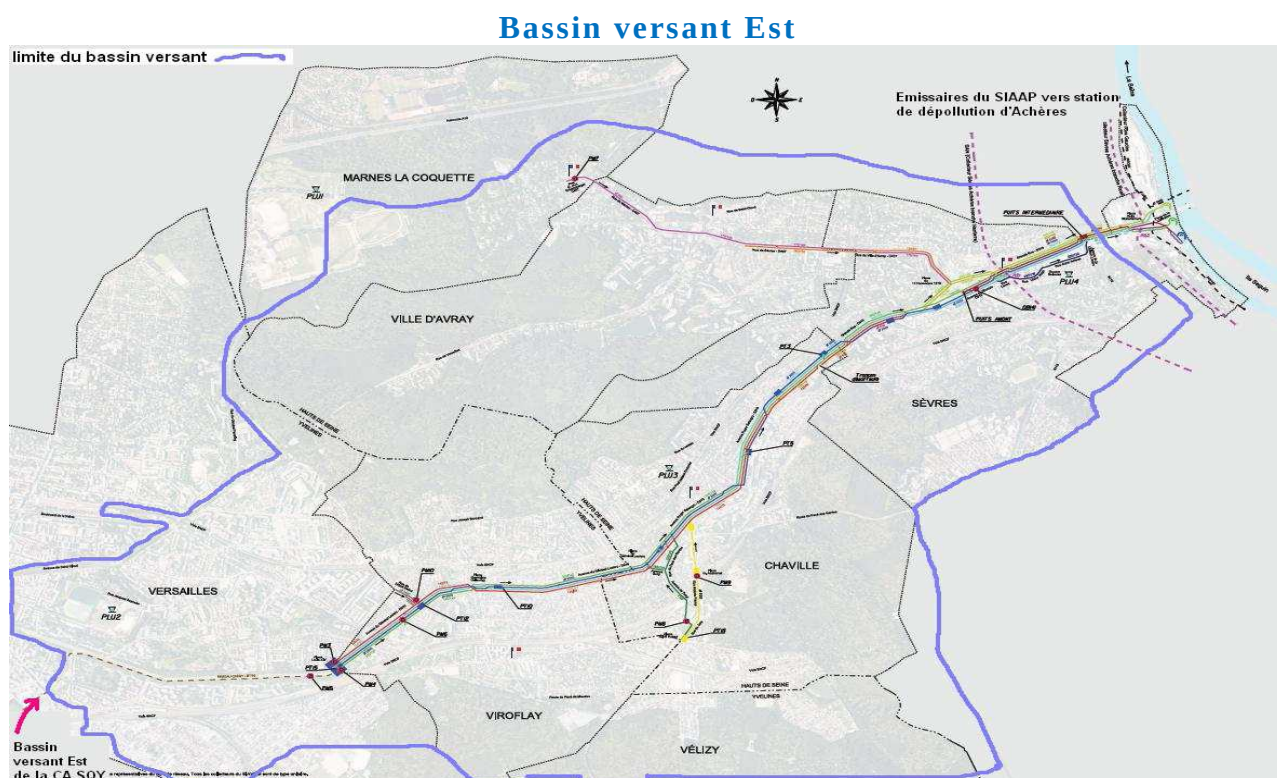
447 interventions de maintenance

préventive/curative sur les postes & bassins

	Concentrations en sortie du système de traitement complet						Dépassements de seuil		
	Normes de rejet		Résultats 2016		Rappel 2015		Nb	Rappel	
	Rdt (%)	C (mg/l)	C (mg/l)	Rdt (%)	C (mg/l)	Rdt (%)	autorisé/an	2016	2015
MES	90	15	2,3	99	9	97	25	1	5
DCO	75	50	14,6	97	26	95	25	1	0
DBO5	80	15	3,3	98	6	97	25	1	5
NTK	85	5	3,2	94	5	92			
NGL	70	10	8,2	84	10	83			
Ptotal	80	1	0,6	89	0,8	87			

Suivi olfactif sur l'usine :

En 2017, la SEVESC installera une plateforme NOSE® pour le suivi des émissions d'odeurs sur le périmètre de l'usine de dépollution de Carré de la Réunion et dans sa périphérie.



Le volume assaini du périmètre HYDREAULYS BV EST s'élève à 10 595 187 m³ en 2016.

En baisse de 3% comparativement à 2015.

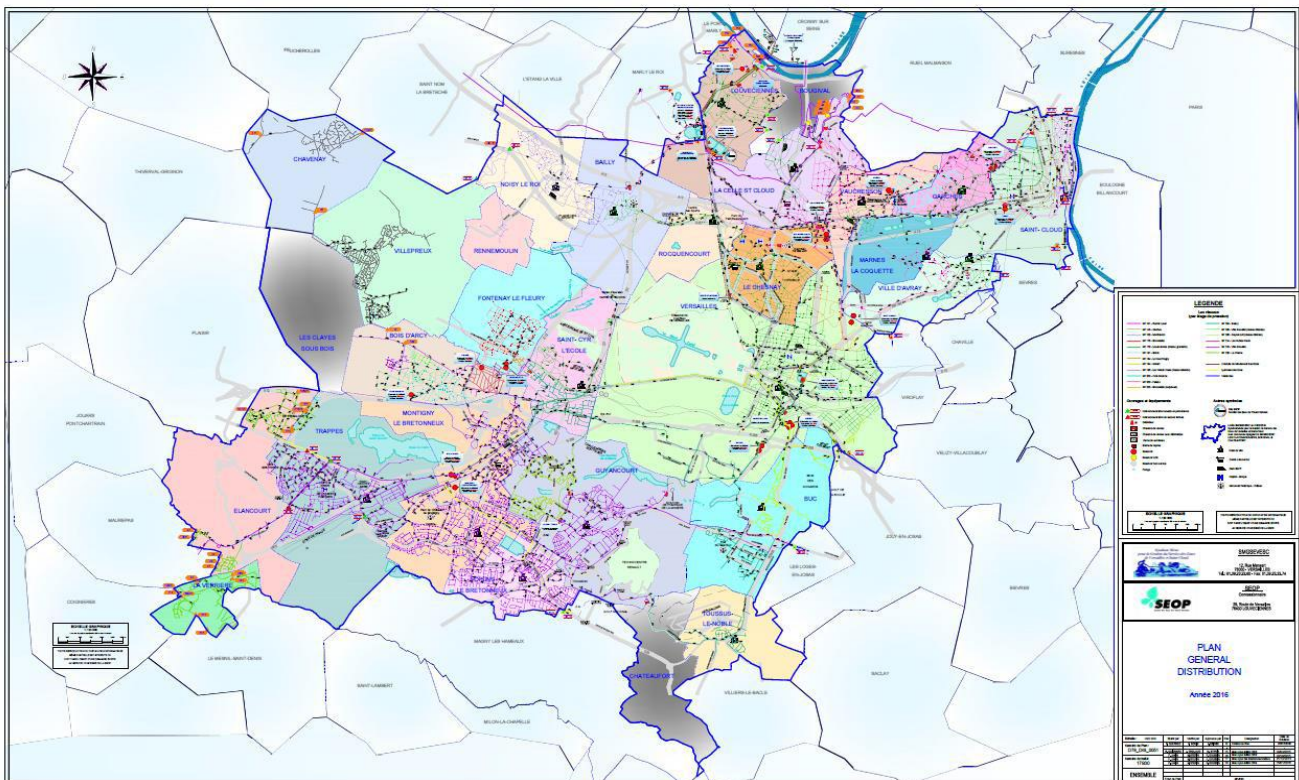
Le volume assaini du périmètre du territoire SQY transitant par les réseaux de transport du syndicat s'élève quant à lui à 3 867 353 m³.

Présentation des volumes déversés et stockés au niveau du bassin de Sèvres (au cours des 5 dernières années).

A noter que le déversement des 30 et 31 mai 2016 (193 000 m³) représente à lui seul l'équivalent des déversements cumulés des 5 années précédentes ! Le bassin a parfaitement joué son rôle de lutte contre les inondations.

3-18 Commission Consultative des Services Publics Locaux, du Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC)

Le SMGSEVESC est le Maître d'ouvrage du service de production et de distribution d'eau potable de 30 communes, 1205 km de réseau, 446 684 habitants, 57 299 branchements.



Le système d'alimentation en eau potable sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat est délégué à :

- la SEOP (Société des Eaux pour l'Ouest Parisien) pour 27 communes,
- la Lyonnaise des Eaux (LdE) pour 2 communes (Châteaufort et Les-Clayes-sous-Bois),
- la SAUR pour 1 commune (Bougival).

Les collectivités desservies par SMGSEVESC sont :

- dans le département des Hauts-de-Seine :
 - Marnes-la-coquette, Ville-d'Avray, Garches, Saint-Cloud, Vaucresson
- dans le département des Yvelines :
 - Bailly, Bois-d'Arcy, Bougival, Buc, Chavenay, Elancourt (en partie), Fontenay-le-Fleury, Guyancourt, Jouy-en-Josas, La-Celle-Saint-Cloud, La Verrière, Le-Chesnay, Les-Clayes-sous-Bois, Louveciennes, Montigny-le-Bretonneux, Noisy-le-Roi, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Trappes, Versailles, Villepreux, Voisins-le-Bretonneux.

Réunion CCSPL du 20/06/2017

Le réseau en 2016 :

- Volumes distribués : SEOP = 25027783 m³, LDE = 972959 m³, SAUR = 547621 m³
- Nombre de branchements : SEOP = 51087, LDE = 4898, SAUR = 1314
- Bouches ou poteaux incendies : SEOP = 3838, LDE = 157, SAUR = 91
- Habitants desservis : SEOP = 418816, LDE = 19396, SAUR = 8472
- Km de réseau : SEOP = 1107, LDE = 71,3, SAUR = 26,4

Yvelines Environnement 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : yvelines.environnement@orange.fr

29/87

3-19 Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur

C'est sur la base de deux réunions par an que cette commission sélectionne les candidats aux fonctions de commissaire enquêteur et revoit tous les 4 ans comme le demande la loi les commissaires enquêteurs en exercice. 60 commissaires sont nommés au titre du département des Yvelines en 2017.

3-20 Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)

Cette commission ne s'est pas réunie en 2017.

3-21 Commission Départementale d'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile

Cette commission n'a pas été convoquée depuis de nombreuses années.

Yvelines Environnement a participé à la rédaction de la Charte départementale pour l'implantation des antennes de radiotéléphonie mobile, signée par les élus et les opérateurs.

Compte tenu de nombreux problèmes créés par le non-respect de cette Charte, Yvelines Environnement a demandé la convocation de cette Commission – sans réponse.

NB : La Commission serait convoquée que sur demande des élus !

3-22 Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)

Cette commission s'est réunie 6 fois durant l'année 2017. C'est une commission consultative, elle émet un avis, préalable aux décisions du préfet, en matière :

- d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- de modernisation des exploitations agricoles,
- de boisement,
- de mesures agro-environnementales,
- d'investissements dans les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole,
- de prêts bonifiés,
- de mesures de redressement et de suivi,
- de réinsertion professionnelle,
- de demandes d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles, en cas de concurrence entre les demandes.

3-23 Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)

La commission s'est réunie 4 fois : 26 avril, 18 mai, 23 août, 12 décembre.

1/ Réunion du 26 Avril :

+ Bilan de la chasse et des dégâts de gibier pour la saison 2016 – 2017 :

1066 cerfs et biches, 2700 chevreuils, 4100 sangliers, 4728 lièvres sur 10553 attribués (45%).

A noter que l'IKA (Indice Kilométrique d'Abondance) moyen pour le lièvre a été de 11,85 et de 0,39 pour le renard, ce qui, pour ce dernier, constitue une baisse régulière depuis 2000, mais encore insuffisante pour les chasseurs qui veulent atteindre 0,20. Ils sont suivis par les agriculteurs, lesquels se plaignent ensuite de dégâts de campagnols, d'où le recours à la lutte chimique (!!!). L'IKA est obtenu par des parcours nocturnes avec des véhicules munis d'un phare, parcours identiques d'une année à l'autre (pour comparaison valable).

Le grand gibier (cervidés et sangliers) a endommagé, parfois ruiné, 559 ha de cultures dans les Yvelines, ce qui a coûté 457.847 € à la FICIF (Fédération des chasseurs). 57% de ces dégâts ont été attribués aux sangliers et 43% aux cervidés.

+ Fixation des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2017 – 2018 :

Ouverture générale : 17/09/2017 au 28/02/2018

Pour la perdrix grise et le lièvre : 17/09/2017 au 26/11/2017

+ Plan départemental cynégétique pour le sanglier, en tenant compte des communes – points noirs et des objectifs de prélèvements par Unité de gestion (UG) :

Prélèvement minimum requis pour la saison 2017 – 2018 : 4900

+ Fixation des nombres minimum et maximum des cervidés soumis à plan de chasse par UG.

+ Bilan du suivi des populations de cervidés (indicateurs).

+ Mesures particulières pour les GIC (Groupements d'Intérêt Cynégétique).

+ Bilan des actions de la louveterie du 01/07/2015 au 30/06/2016.

2/ Réunion du 18 Mai :

Obj :

Approbation CR réunion du 2 juin 2016

Bilan destruction (piégeage et autorisation individuelles de destruction)

Proposition de classement, périodes et modalités de destruction des espèces sanglier, lapin et pigeons (groupe 3) classés par arrêté préfectoral.

Rappel des éléments nécessaires pour les propositions de classement des espèces nuisibles du 2ème groupe pour le prochain arrêté ministériel (2018-2021).

Questions diverses.

Problématiques liées aux piégeurs : toujours une grande difficulté à recevoir les bilans liés aux piégeages (124 relevés retournés pour 1600 piégeurs.

Après discussion, bien que les populations de lapins soient en grande diminution dans les Yvelines, l'espèce garde sa qualification de « nuisible » eu égard aux dommages qu'elle peut localement occasionner aux cultures.

+ Bilan des destructions (piégeage et autorisations individuelles de destruction).

Par arrêté préfectoral, sont classés nuisibles dans le 78 pour la période du 01/07/2017 au 30/06/2018 (à noter que le terme « nuisible » a été banni des documents officiels) : sanglier, lapin de garenne, pigeon ramier, avec des périodes, formalités, lieux et conditions spécifiques de destruction particuliers pour chaque espèce. Obligation de retour des résultats à la DDT.

Cet arrêté ne concerne que les espèces dont la décision de classement revient au Préfet du département. Pour les autres espèces « susceptibles de commettre des dégâts », la liste est fixée par le gouvernement, pour 3 ans et non annuellement.

3/ Réunion du 23 Août :

+ Bilan fin juillet 2017 des destructions 2016 – 2017.

Tir : 86 lapins de garenne pour 50% des bilans transmis

4524 pigeons sp. pour 27% des bilans transmis

522 corneilles, 284 corbeaux freux, 63 pies, pour 34% des bilans transmis.

Piégeage : 273 pies, 411 corneilles, 11 corbeaux freux, 0 pigeon mais aucun pourcentage de bilans indiqué, ce qui signifie que ces chiffres ne reflètent pas la réalité.

Cela fait des années que nous réclamons un retour des bilans par tous les piégeurs (ce qui est obligatoire) et, à défaut de bilans, un retrait des agréments de piégeurs. Il serait temps de faire le ménage dans cette corporation qui impacte nombre d'espèces classées « nuisibles » sans que l'on puisse juger du niveau des populations.

A noter que la population yvelinoise de corbeaux freux reste autour de 1.000 nids depuis près de 10 ans, ce qui est peu par rapport à la surface des terres cultivées du département (chiffres J-P Thauvin).

+ Bilan des tirs d'été de sangliers et des déclarations de dégâts, à partir du 01/06/2017 :

196 sangliers tués par des chasseurs + environ 100 par la louveterie et la FICIF

537 ha de dégâts sur céréales et colzas, sans parler du maïs (estimations en cours).

4/ Réunion du 12 Décembre :

Obj :

Bilan mi- saison de la campagne de chasse 2017-2018- cervidés et sangliers.

Bilan des dégâts grands gibiers aux cultures.

Analyse des résultats des tirs d'été (surtout communes points noir).

Proposition de mesures.

Au bilan mi – parcours, les réalisations cervidés sont inférieures de 17% à la période précédente. Les dégâts aux cultures en augmentation d'environ 20%. (Maïs et blé tendre les plus touchés). De nombreux territoires sont considérés comme insuffisamment chassés, localement la préfecture demandera prochainement des battues administratives.

3-24 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

Cette commission a pour objet de définir les droits à construire dans les espaces classés. Elle se réunit plusieurs fois dans l'année selon l'importance des dossiers.

Ceux-ci sont présentés, soit par l'inspecteur des sites, soit par l'ABF, qui établissent un rapport sur lequel les membres de la commission doivent donner leur avis après, aussi, audition des pétitionnaires.

Celui-ci n'est que consultatif et seul le Ministre est habilité à donner un accord définitif sur les projets.

En parallèle se réunissent les Commissions « Nature », « Carrières » et « Publicité ».

3-25 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation CARRIERES

Mercredi 21 Décembre 2017 _ CDNPS_formation **carrières** / C Dumont secrétaire générale Yvelines Environnement.

Obj :

PV du 28 juin 2017

Projet AP de modification des conditions de réaménagement de la carrière exploitée par la Ste Triel granulats du 20 11 2017, avec pour base documentaire le Rapport de l'inspecteur des ICPE (Imed MAJDI) + Plan nivellement général final

Le seul élément d'appréciation dont disposent les membres de cette commission est le rapport de l'inspecteur des installations classées du 20 11 2017.

Dans cette présentation, il n'est pas fait mention de l'application de mesures compensatoires liées à l'ouverture de la carrière des 3 cèdres.

Il y est écrit que 2 obligations existent :

- Réalisation de 5ha de zone humide par la SIAAP
- Réalisation d'un fond de forme topo par Triel-Granulats.

Lors de la présentation du dossier à la séance du CDNPS formation carrières du 13 juin 2007 il a bien été précisé :

« L'objectif est de recréer les conditions qui prévalaient auparavant. Le projet prévoit de recréer les variations climatologiques d'une zone humide ; hautes eaux en hiver, moyennes eaux en automne et au printemps, basses eaux en été. »

A ces deux mesures, sont venu s'ajouter les mesures compensatoires de la ZAC Eco pôle. Les obligations ont fait l'objet d'ajustements à la demande de l'Epamsa, en coordination avec les acteurs concernés.

YE a déjà à de multiples reprises donné son avis sur ces ajustements (reprendre nos arguments divers.)

On demande donc à la commission de valider ces ajustements qui sont « nécessaires à la réalisation de l'AP de la ZAC Eco pôle (quid de l'AP de la carrière 3 cèdres et de l'AP SIAPP.)

Hors, les modifications de nivellement final, s'ils sont « compatibles avec les aménagements futurs prévus par l'Epamsa, » ne répondent plus aux mesures compensatoires exigées par les dossiers de demande de dérogations de destructions d'espèces protégées et encore moins au projet d'origine figurant à l'annexe 1.

Si le remodelage tient compte des enjeux écologiques identifiés dans l'étude d'impacts de la création de la ZAC, étude dont nous avons déjà souligné un certain nombre de faiblesse, ce remodelage ne tient plus compte du projet d'origine

Au lieu d'une zone humide alimentée par la SIAAP, nous allons vers un plan d'eau alimentée par la nappe.

Dans le cadre de la demande de l'ISDI, est-ce Triel granulats où CTE qui finiront les aménagements ?

La carte de l'annexe 3 n'est pas très lisible.

La carte intitulée « plan de nivellement final du projet » correspond-elle à l'état des lieux au moment du changement de statut Carrière vers ISDI ? Quel sera la carte finale retenue à la fin des aménagements

Pour la bonne compréhension des cartes, il manque des coupes transversales faisant figurer notamment les niveaux de nappe à différentes périodes de l'année.

Nous aimerions savoir comment créer une zone humide sur l'emplacement mentionné sur le plan, alors qu'il s'agit d'un remblai hors eau.

Le projet d'arrêté proposé aujourd'hui reste très flou sur la finalité de ces aménagements

Nous proposons que l'arrêté reprenne les différentes prescriptions et modalités de création de la zone humide figurant dans les arrêtés actuellement applicables Pour ces raisons nous donnons un avis défavorable.

3-26 Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

La CDPENAF donne son avis sur les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au regard de la consommation des terres agricoles avec toutes les difficultés de résoudre le conflit entre urbanisation et maintien des terres agricoles.

10 réunions plénières CDPENAF se sont déroulées en 2017. 10 PLU, 1 PLUi.

La Direction Départementale Territoriale des Yvelines a établi un bilan des examens des documents d'urbanisme arrêtés 2015-2017 :

- 1 projet de PLUi arrêté,
- 107 projets de PLU (arrêts ou modifications),
- 3 déclarations de projet, 1 révision allégée.

Au total, l'examen de la CDPENAF s'est porté sur :

- Environ 250 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers potentiellement « à urbaniser » pour de nouveaux projets d'urbanisme,
- Environ 47 ha de surfaces agricoles zonées en espaces naturels,
- 31 dossiers prévoyant la création de nouveaux STECAL en zones A et N,
- 72 règlements autorisant les extensions et annexes d'habitations en zones A et N.

La majorité des projets a reçu un avis motivé de la CDPENAF. L'avis motivé a un but pédagogique et propose des solutions alternatives permettant une économie d'espace naturel, agricole ou forestier : meilleure densification du tissu urbain existant et augmentation des densités sur les extensions d'urbanisation et sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation de l'ordre de 20 logements/ha, cohérence des objectifs démographiques et justification du projet.

Ces recommandations conduisent à limiter le recours aux extensions urbaines et à supprimer les zones d'extension non nécessaires.

Concernant le plan de zonage, la CDPENAF a préconisé de l'adapter à l'utilisation des sols et a demandé en particulier un classement en zone A de toutes les surfaces agricoles exploitées notamment lorsque celles-ci sont zonées N sans justification et inversement. Elle a souhaité que les zonages Ap inconstructibles soient réduits au strict minimum des cônes de vue afin de ne pas empêcher le bon fonctionnement des exploitations agricoles et l'installation de nouvelles activités. Elle demande également le repérage conforme des boisements et lisières dans les documents graphiques.

En zones humides ou potentiellement humides, elle a recommandé la réalisation d'une étude préalable à toute opération pour permettre leur délimitation et leur caractérisation plus précises.

Concernant la délimitation de nouveaux STECAL, la CDPENAF a vérifié la justification des nouveaux périmètres et s'est opposée aux projets dont la nécessité n'était pas justifiée, le périmètre n'était pas suffisamment limité ou situé en massif boisé de plus de 100 ha.

Concernant les possibilités d'extension et d'annexes d'habitations existantes en zones A et N, la CDPENAF a vérifié le respect de l'article R151-12 du code de l'urbanisme (précision des conditions de hauteur, emprise et densité ainsi que la zone d'implantation). La CDPENAF n'a pas relevé de possibilités de construction excessives mais a toutefois constaté que le règlement était souvent incomplet sur les points réglementaires.

Les PLUi constituent un outil d'avenir dans l'aménagement du territoire. Le projet de la CASQY est le premier projet de PLUi du département des Yvelines. La CDPENAF a émis des préconisations pour une densification optimale des zones urbanisées et une consommation limitée et maîtrisée des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Nouvelle mission de la CDPENAF :

Le décret n°2016-1190 du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation agricole est applicable à compter du 1er décembre 2016. Il précise les conditions de consultation de la CDPENAF sur l'étude préalable et les mesures de compensation collective agricole, prévues à l'article L. 112-1-3 du code rural et de la pêche maritime. Cette nouvelle mission de la commission a fait l'objet de la modification du règlement intérieur de la CDPENAF des Yvelines le 29 juin 2017.

3-27 Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Cette commission qui se réunit une fois par an émet un avis sur l'élaboration du Schéma Départemental de la Prévention des Risques Majeurs.

Pour les Yvelines, les risques majeurs suivants ont été retenus :

- Retrait-Gonflement de l'argile ;
- Inondation ;
- Eboulement (carrières, falaises).

Ce schéma s'impose aux PLU qui doivent signaler les risques afférents à la commune.

Réunion de l'Assemblée plénière du 13 décembre 2016

Compte-rendu de l'assemblée plénière :

- **Activités des pôles de la CLI**
 - Activités du pôle Sciences et Société
 - Activités du pôle Information, Formation et Gouvernance
 - Activités du pôle de suivi des sites du Bouchet et élection du nouveau pilote
 - Bilan financier
 - Question/Discussion : « Des questions sont posées à propos du choix du périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) et d'une éventuelle évolution des périmètres »
- **Projet ligne 18 du Grand Express**
 - Présentation du projet de ligne 18 par la SGP
 - Présentation des études de sûreté relative au projet
 - Questions/Discussions
 - Incidence de la Zone Non Aedificandi (ZNA)
 - Ligne souterraine et sûreté
- **Management du Démantèlement au CEA de Saclay**
 - Inspection de revue sur le management du démantèlement
 - Questions/Discussions
 - Demande d'exposition des actions du CEA au pôle Sciences et Société
 - Délais de démantèlement et d'assainissement ?
- **ANCCLI : Une partie prenante sans partie pris**

Réunion du pôle Information, Formation et Gouvernance le lundi 3 mars 2017

Ordre du jour :

- Point sur les actions en cours
- contenu de la prochaine lettre de la CLI
- organisation de la prochaine formation

Réunion du pôle Sciences et Société du 10 avril 2017

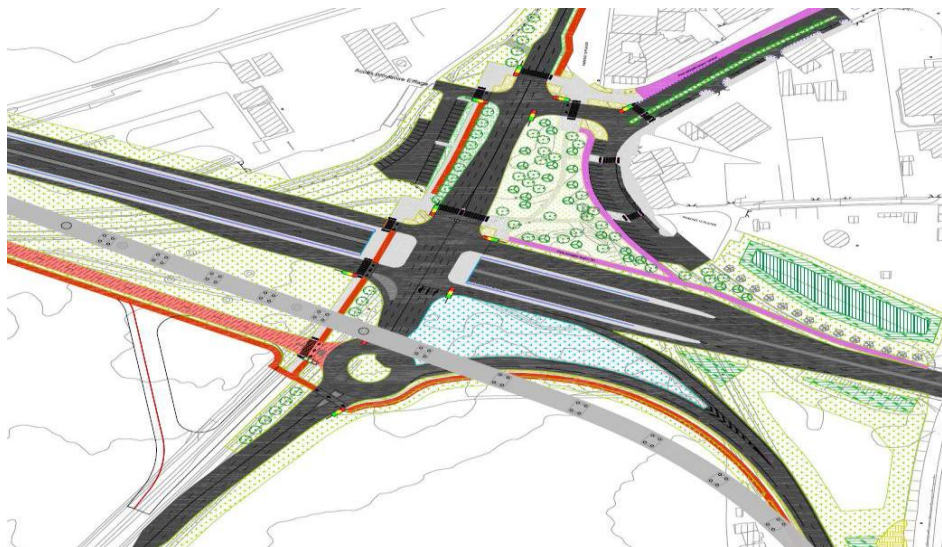
Rappel du rôle du pôle Sciences et Société : Ce pôle s'intéresse tout particulièrement aux aspects scientifiques, techniques ou aux procédures réglementaires sollicitant un avis officiel des membres experts de la CLI sur un dossier en lien avec les activités nucléaires des installations du site CEA / CIS BIO de Saclay. Il conduit toutes les missions de compréhension et d'ouverture au public des résultats de ses études autour des INB. Il est le rédacteur des fiches d'informations CLI sur des procédures, des incidents ou des travaux en cours.

Ordre du jour et éléments de la réunion :

- enquête publique sur l'aménagement de la RD36 en plateforme multimodale
- Evénements significatifs de niveau 1 déclaré par CIS bio en 2017
- Autres points d'Info/de discussion

Enquête publique sur l'aménagement de la RD36 en plateforme multimodale au niveau du Christ de Saclay.

Présentation du projet :



Aménagement de 3 carrefours pour fluidifier la circulation

Préoccupation de la CLI du plateau de Saclay : « La présence de 9 installations nucléaires de base (INB), exploitées par le CEA de Saclay et la société CIS Bio International, est à l'origine de nombreuses préoccupations concernant l'aménagement du Plateau de Saclay..... L'évaluation probabiliste d'accident 3.10^{-7} , considérée comme « admissible », date de 2010 avec des comptages de circulation de 2005, et n'a pas été réétudiée à l'horizon 2035 comme le demande l'Ae. Il en est de même pour la cohérence avec le PPI..... Le risque de transport de matières dangereuses, en particulier nucléaire, n'est pas étudié.....»

Réunion de l'Assemblée plénière du 6 juin 2017

Ordre du jour et déroulé de l'assemblée plénière :

- Présentation du bilan 2016 de la sûreté des INB du plateau de Saclay
- Actualités des sites et perspectives 2017
- Commentaire de l'ASN
- Projet de ligne 18 du Grand Paris Express sur le plateau de Saclay
- Présentation de l'avis IRSN sur les études de sûreté du projet de L18
- Commentaire de l'ASN
- Point information sur la page internet de la CLI de Saclay

Réunion de l'Assemblée plénière du 12 décembre 2017

Ordre du jour et déroulé de l'assemblée plénière :

- Actions des pôles de la CLI en 2017
- Actualités des sites du 2ème Semestre 2017

3-29 Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre

Le Comité de Bassin Hydraulique de la Mauldre et de ses affluents (CO.BA.H.M.A.)



Les stations d'épuration sur le ru de Gally

L'Assemblée générale de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre a été réunie le 2 mars 2017

- Election du Président de la CLE = Monsieur MANNE
- Approbation des CR et rapports d'activités
- Modification des règles de fonctionnement de la CLE = intégration de l'AESN au bureau de la CLE
- Informations générales :
 - GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : « La loi crée une compétence comprenant les missions relatives à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations »
Décision de réaliser une étude de gouvernance par un prestataire extérieur, sous la maîtrise d'ouvrage du COBAHMA-EPTB Mauldre.
 - Inondations : Présentation des événements survenus entre le 30 mai et le 3 juin.

- Programme d'action 2017 :
 - o Groupe de travail « Inondations » : Les objectifs de ce groupe de travail ont été énoncés. Il s'agit d'améliorer la connaissance et la culture du risque inondation ainsi que d'assurer une cohérence des politiques publiques de prévention des inondations
 - o Actions prioritaires dans le SAGE : Elles sont au nombre de trois : élaboration d'un contrat global ; institution d'un groupe de travail « partage de données qualitatives et quantitatives sur le ru de Gally » ; étude des effets cumulés des rejets d'assainissement sur le milieu récepteur.
 - o Partenariat CEREMA (Centre d'Etude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement)-IRSTEA (Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture): l'objectif de ce partenariat est de préparer la prise en compétence GEMAPI
 - o Poursuite des actions en cours
 - o Budget prévisionnel.
- Points divers
 - o Etude de maîtrise d'œuvre de gestion du risque inondation sur le bassin versant du ru de Riche
 - o Assistance technique

Réunion du groupe de travail « Inondations » du 3 mai 2017

Les trois axes de travail sont présentés :

- Améliorer la connaissance et la conscience du risque
- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes
- Alerter et améliorer la gestion de crise

Mise en place de 2 sous-groupes de travail plus restreints sur des thématiques spécifiques

- sous-groupe « mémoire de crue et repères de crue »
- sous-groupe « mise en place d'une chaîne de transmission ».

COPIL – Comité de Pilotage pour l'étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Mauldre :

Comité de Pilotage de l'étude de gouvernance pour le choix de l'attributaire le 14 septembre 2017

Comité de Pilotage de démarrage de l'étude de gouvernance le 18 octobre 2017

Comité de Pilotage n°2 de l'étude de gouvernance relative à la mise en place de la compétence GEMAPI le 29 novembre 2017.

3-30 Commission de Concertation et de Suivi de l'Environnement (CCSE) de l'usine CALCIA

Cette commission ne s'est pas réunie en 2017.

3-31 Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société ITON SEINE à Bonnières-sur-Seine

Nous demandons que malgré les efforts qui ont été faits soient résolus les deux points de vigilance concernant le taux d'émergence du bruit en limite de propriété. Deux endroits sur le site (C et D) restent non conformes en la matière notamment pendant la nuit.

3-32 Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt

Lundi 16 janvier 2017 _ Comité de Suivi de Site EMTA à Guitrancourt /C Dumont secrétaire générale Yvelines Environnement

Obj :

- Bilan de l'inspection des installations classées sur le site.
- Rapport d'activité 2016.
- Présentation par l'exploitant de la centrale de cogénération (autorisée par arrêté préfectoral du 7 octobre 2015 et mise en service le 18 novembre 2016), mise aux normes de l'installation.
- En fin de réunion visite de l'installation de cogénération.

Les thèmes suivis par la DRIEE en 2016 sont : la mise en conformité à l'arrêté ministériel du 15 février 2016, la procédure d'admission des déchets non dangereux, les conditions d'acceptation des déchets dangereux, la gestion des lixiviats, la détection des matières radioactives, la plateforme de cogénération=>Pas de remarques significatives sur le fonctionnement de l'ICPE, pas d'incidents en 2016.

Rapport d'exploitation :

Enumération des adaptations à l'arrêté ministériel, pas d'incident notoire pendant la période d'exploitation.

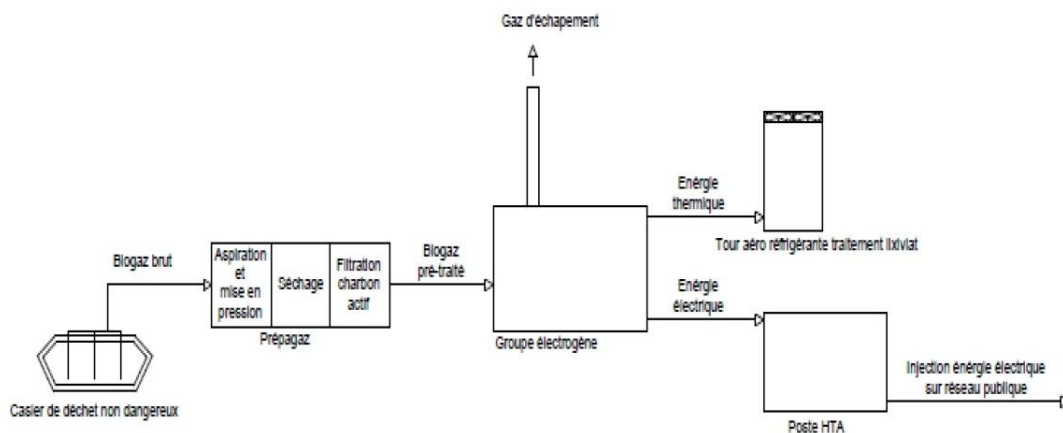
Principe de la cogénération :

Le Biogaz produit par les déchets non dangereux est extrait puis mis en pression et séché, puis valorisé en énergie thermique et électrique, ou les lixiviats sont réduits à l'état de concentrats qui sont évacués vers une filière spécialisée. Conséquence : après valorisation les volumes de résidus de lixiviats sont moindres, il est produit 1200 équivalents habitants d'électricité/an.

Mise en place d'une centrale de cogénération

■ Mise en place d'une centrale de cogénération

■ Présentation du projet : principe de valorisation du biogaz



En savoir plus : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/emta-guitrancourt-a1058.html>

3-33 Commission de Suivi du Site de Seine Aval - SIAAP



Site du SIAAP à Achères

Pour infos sur le SIAAP Seine-Aval, consulter www.siaap.fr/nos-equipements/les-usines/seine-aval

Commission de suivi de site Seine Aval le mardi 30 mai 2017

Ordre du jour :

- Bilan annuel **2015-2016** du fonctionnement de l'usine (SIAAP)
- Bilan environnemental 2015-2016 de l'usine (SIAAP)
- Bilan de l'action de l'inspection des installations classées (DRIEE)
- Etat d'avancement PPI (présentation SIDPC)
- Questions diverses

Le SIAAP administratif

- 4 départements (CA de 33 conseillers départementaux)
- 124 communes
- 6,7 M habitants

Les limites étendues du SIAAP

- + 158 communes
- + 2,3 M habitants

Au global, le SIAAP regroupe =

- 282 communes
- 9 M habitants collectés
- 400 industriels
- 1 800 km²

Le SIAAP c'est :

- 6 usines d'épuration dont le site Seine-Aval
- 8 bassins de stockage
- 2 usines de prétraitement / relevage
- 4 tunnels réservoirs
- 440 km de canalisations

Présentation du site Seine aval :

- 900 ha
- 1,5 millions de m³ d'eau traités / jour
- 2 unités de production :
 - UPEI (traitement des eaux)
 - UPBD (traitement des boues)
- Refonte initiée en 2009 pour répondre aux objectifs de bon état écologique imposé par la directive cadre européenne sur l'eau

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Ces installations ont été déclarées en préfecture et font l'objet d'un arrêté d'autorisation d'exploiter complémentaire n°2017-41914 suite à l'instruction de l'Etude de Dangers réalisée par l'exploitant, et à l'avis favorable du CODERST du 21 mars 2017.

Le site reste classé SEVESO Seuil Haut.

Contrôles réglementaires des rejets des unités de désodorisation

Plus de 98% des mesures se sont révélées conformes à l'arrêté préfectoral.

Faits marquants l'exploitation de 2016

... Période de crue de la Seine : impact quantitatif et qualitatif sur les effluents admis par Seine aval du 30 mai au 7 juin inclus : 3,2 Mm³/j ont été reçus en moyenne sur cette période.

Performances réglementaires de l'usine : L'usine Seine aval est conforme pour 2015 et 2016

Production des boues et Evacuations en épandage / compostage pour l'année 2016

Bilan environnemental 2015 – 2016

- Réduction des émissions de CO₂
- Maitrise de la consommation en eau potable
- L'observatoire de l'environnement : la surveillance des nuisances olfactives... diminution du nombre des plaintes (59 en 2015, 51 en 2016) ... Bilan sonore et visuel (diminution du nombre des plaintes)... Préservation de la faune et de la flore ...

Refonte du site Seine Aval

- Objectifs
- Grandes lignes

- Organisation
- Rénovation du Prétraitement
- Refonte de la file biologique de SAV
- Le Campus
- Nouvelle digestion en 2025
- Nouvelle décantation primaire
- Aménagements paysagers

Action de l'inspection des installations classées au 31/12/2016

Inspections réalisées :

- en 2015 : 20/10/2015
- en 2016 : 02/02/2016

3-34 Commission de Suivi de Site de la Société TRAPIL à Coignières (Réservoirs de carburants – Site SEVESO)

Le PPRT a été validé par un arrêté préfectoral en 2016. Ce comité ne s'est pas réuni en 2017.

3-35 Commission de Suivi de Site (CSS) de bassin industriel de Triel sur Seine / Carrières sous Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIDRU

Pas de réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) en 2017.

Réunion du 13 mars 2017 de la CCSPL du SIDRU :

Ordre du jour : Avis de la CCSPL sur le recours éventuel à une délégation de Service Public pour la gestion de l'exploitation de l'usine de valorisation énergétique Azalys.

3-36 Commission de Suivi de Site (CSS) de Carrières sur Seine – Usine d'incinération « CRISTAL » Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU



Réunion de la Commission de Suivi de Site Cristal le 21 avril 2017

Ordre du jour :

- Désignation partielle des membres du bureau,
- Présentation de l'activité de l'usine depuis la dernière commission,
- Présentation de l'action de l'inspection des installations classées,
- Questions diverses

2 lignes d'incinération d'une capacité totale de 17 tonnes de déchets par heure ;
Capacité de traitement de 123 000 tonnes de déchets non dangereux par an ;
Equivalent de 18 500 habitants fournis en électricité et 3 500 foyers chauffés.

Clients :

- SITRU (Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains) et SYCTOM
- Clients industriels

Provenance des déchets

- Déchets SITRU : 99 973 tonnes en 2016, 86 549 tonnes en 2015
- Déchets tiers : 21 791 tonnes en 2016, 40 490 tonnes en 2015

Production électrique

- Vendue au réseau extérieur : 8842 MWh
- Auto-consommation : 8828 MWh

Production vapeur : environ 250000 MWh, dont environ 38000 fournie au réseau

Production de sous-produits en 2016 :

- Machefers = environ 21500 tonnes, valorisées
- Ferreux = environ 1500 tonnes
- REFIOM = environ 4200 tonnes

Suivi Environnemental

- Suivi des rejets gazeux aux cheminées : Poussières, Monoxyde de carbone (CO), Acide chlorhydrique (HCl), Dioxyde de soufre (SO₂), Oxyde d'azote (NO_x), Ammoniac (NH₃),
- Suivi en semi continu des dioxines et Furannes,
- Suivi des retombées atmosphériques (Jauges Owen),

Conclusions :

- Les niveaux de dioxines et furanes sont inférieurs aux teneurs retrouvées en zone rurale.
- L'ensemble des points mesurés présentent des teneurs en poussières relativement faibles et inférieures à la valeur de référence.
- Les teneurs en métaux restent faibles et de même ordre de grandeur sur tous les points de la campagne de mesure.
- Pour les métaux possédant une valeur de référence (nickel, arsenic, cadmium, plomb, thallium et mercure), les teneurs retrouvées sont inférieures aux valeurs de référence.

Action de l'inspection des installations classées

- Contrôle inopiné air le 7 octobre 2015 : conforme
- Contrôle inopiné air 19-20 septembre 2016 : conforme
- Inspection du 20 avril 2016 : conforme
- Inspection programmée du 10 juin 2016 : une non-conformité, sept remarques, levée de plusieurs non-conformités et remarques des inspections précédentes
- Inspection programmée du 4 mai 2017
- Contrôle inopiné des rejets atmosphériques.

3-37 Commission de Suivi de Site (CSS) pour le stockage souterrain de gaz naturel de BEYNES – site exploité par la Société STORENGY

Pas de réunion du bureau (pourtant obligatoire au moins 1 fois par an !) ni de la commission elle-même !!

- La base de vie du chantier GRTGaz a été supprimée et les terrains agricoles remis en état.
- Le projet puits B2 en forêt pour récupérer le gaz au-dessus de la nappe de l'Albien (fuites au niveau des couches de stockages), en service fin mars. Doit durer plusieurs années.
- Les travaux Storengy sont terminés ; seulement des interventions de maintenance et de mise en service de Beynes profond en Septembre.
- Les travaux de la nouvelle implantation de GRTgaz sont en cours de finition. L'aménagement paysager doit permettre à terme de cacher les installations depuis la route D191.
- Les travaux de la rénovation de la grille d'interconnexion sont également en cours.

3-38 Commission de Suivi de Site (CSS) pour le stockage souterrain de gaz naturel de SAINT ILLIERS LA VILLE – site exploité par la Société STORENGY

Jeudi 5 janvier 2017 _ CSS STORENGY St Illiers la ville/C Dumont secrétaire générale Yvelines Environnement

Obj : Organisation de la CSS, présentation du bilan des activités du site, présentation des visites d'inspection de la DRIEE.

Les inspections de la DRIEE n'ont pas relevé de non conformités.

L'attention s'est portée sur des sujets comme la protection contre les risques de foudre, la résistance lors de pics de chaleur et l'entretien des mesures de maîtrise des risques.

La DRIEE a également assisté à un exercice POI (Plan d'opération interne).

A noter mise en œuvre de l'engagement « 0 Phyto » désormais le désherbage des puits s'effectuera de façon mécanique.

En savoir plus :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-de-saint-illiers-la-ville-stockage-souterrain-a2912.html>

3-39 Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de St-Quentin-en-Yvelines

Les points abordés, présentés par la conservatrice de la réserve, ont été :

- 1/ information sur la validation du plan de gestion 2015 – 2019 par le ministère de tutelle.
- 2/ Etat d'avancement de la future grande réserve nationale regroupant l'Etang de St-Quentin, une partie des Etangs de Hollande, l'Etang vieux de Saclay, partiellement les Etangs du Perray et de la Tour, ainsi que le Réseau du SMAGER (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles) ;
- 3/ Avis sur la possibilité d'utilisation de drones pour des missions scientifiques et éventuellement des missions de police.
- 4/ Restitution du premier volet de l'inventaire des coléoptères et des araignées de la réserve réalisé par l'OPIE.
- 5/ Résultats de la dernière tranche de travaux d'arrachage des saules dans la roselière nord, afin de redonner à cette dernière son rôle initial.

3-40 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la forêt de Rambouillet

Ce comité réunit deux fois par an l'ensemble des acteurs publics et privés (ONF, propriétaires privés, fédération de chasseurs, associations de protection de l'environnement et d'usagers), impliqués dans la gestion du massif forestier de Rambouillet, le comité consultatif a permis de dresser un état des lieux des différentes thématiques intéressant la gestion de ce massif protégé, le 2^{ème} plus important de France après la forêt de Fontainebleau, mais également l'un des plus fréquentés, avec plus de 10 Millions de visiteurs estimés par an.

Deux thèmes sont régulièrement abordés : l'accueil du public et la gestion sylvicole « forêt régulière ou irrégulière ».

3-41 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Marly

La forêt domaniale de Marly est gérée par l'Office National des Forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la *période 2011-2018*.

- **Surface** : 1 749 ha (forêt domaniale) et 400 ha (domaine du Trou d'Enfer),
- **Principales essences** : chênes 45%, Châtaignier 39%, Hêtre 8%, Frêne 5%, autres feuillus et résineux 3%

La communication : site internet www.onf.fr

Comité de Gestion de la Forêt de Marly le 19 mai 2017

Sommaire

- Les nouvelles orientations de gestion des forêts périurbaines,
- Les actualités de la forêt de Marly
 - o Coupe et sylviculture
 - Cartes des coupes
 - Le dépérissement du frêne
 - o La chasse
 - o L'accueil
 - o Le problème de la propreté
 - o Les travaux d'écologie

Ecologie : une biodiversité remarquable dans les zones humides : 50 mares, Plan de gestion écologique en 2012 – 9 espèces de batraciens, 22 espèces de libellules - Remise en lumière de la mare « de l'étoile des Princesses

Récolte de bois 2016 (volume martelé) : 13700 m³ (forêt domaniale) + 4960 m³ (domaine du Trou d'Enfer)

Sylviculture : le dépérissement du frêne - On observe la présence de la chalarose dans certaines parcelles de la forêt

La chasse : 6 journées de chasse réalisées sur la saison 2016-2017. • Elles sont nécessaires pour réguler les populations de sangliers et de chevreuils.

L'accueil du public : l'ONF propose un nouveau projet associant accueil et biodiversité en forêt de Marly : A la découverte des mares

La propreté en forêt : • plus de **1500 tonnes de déchets** ramassés chaque année en forêts d'Ile-de-France,
Actions de l'ONF : installation de pièges photos sur les sites subissant des dépôts sauvages : pour la forêt de Marly, installation en 2017 de 2 pièges photos. Sensibilisation du public Verbalisation

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement de la Forêt de Marly.

Les nouvelles orientations de gestion des forêts périurbaines et les actualités de la forêt de Marly.

L'ONF a été créé il y a plus de 50 ans. La société évolue et le regard de la population a changé : l'ONF doit écouter les besoins de cette société.

Certains reproches ont été faits à l'ONF :

- Le 1^{er} reproche est celui des coupes rases.
- Puis il est reproché la qualité des exploitations : dégâts, ornières...
- Enfin les moments d'échanges ne sont pas très nombreux.

Une réflexion est menée depuis 2012 pour tenir compte de cette évolution et l'ONF a développé une nouvelle stratégie.

Entre-autre, l'ONF va changer de mode de traitement en passant d'une gestion en **futaie régulière** à une gestion **en futaie irrégulière**. Généralisation de ce mode de traitement.

Rappel des principes : futaie régulière et irrégulière

En futaie irrégulière, toutes les classes d'âges et différentes essences sont représentées : le paysage est moins impacté par les coupes. Le couvert forestier est maintenu.

On va rechercher l'irrégularité partout où cela est techniquement possible.

Attention, la futaie irrégulière ne signifie pas de mettre la forêt sous cloche, des coupes seront toujours nécessaires.

Important de maintenir la fonction de production de bois qui répond à une demande de la société.

Par ailleurs il y aura un passage plus fréquent des coupes.

Pour cela il faut une bonne gestion faune / flore : en régulier, on peut clôturer. Pas possible en irrégulier. Avec ce mode de traitement, il faudra avoir une vigilance particulière avec le gibier.

Comme tout modèle, il ya des exceptions : la futaie irrégulière n'est pas toujours possible. Par exemple, les crises sanitaires imposent la mise en œuvre de coupes rases. Exemple de la maladie de l'encre sur les châtaigniers dans le Val d'Oise). Exemple du frêne qui souffre d'une maladie comme la chalarose. Certaines forêts ont été fermées dans le nord.

Le changement demandera du temps : l'irrégularisation se fera mais sur plusieurs décennies.

L'ONF va modifier et réécrire les aménagements, document de gestion de la forêt, **d'ici 7 ans**.

Concernant la forêt de Marly, le nouvel aménagement va être étudié en 2017 et 2018 et prendra effet en 2019.

2^{ème} axe : développement du bois façonné

Il est reproché les délais, qualité des coupes, les ornières...

Changement d'orientations pour l'ONF concernant le mode de vente.

Habituellement, le bois était vendu sur pied à un acheteur selon un cahier des clauses de bois. L'acheteur dispose d'un délai d'environ un an pour réaliser les coupes : l'abatage, le débardage, le transport avec un contrat de vente. Progressivement l'ONF va développer la vente du bois sous forme de bois façonnés, bord de route. L'ONF va donc gérer directement les exploitations pour mieux les maîtriser.

Avec le développement du bois façonné, l'ONF va prendre la main, contractualiser avec des entreprises de bûcheronnage selon un code de marché public. Cela signifie que le cahier des charges pourra être plus strict.

Les bois seront vendus façonnés, bord de route et non plus sur pied.

Actuellement 45 000 m³ de sur 120 000 m³ bois sont déjà vendus sous cette forme à l'agence Ile-de-France Ouest.

En Île-de-France, il n'y a pas beaucoup d'entreprises de bois.

Le bois façonné pourrait permettre aux transformateurs (scieries...) de se développer ? Ça peut donc être un enjeu important de développement de territoire.

3^{ème} axe : vers une nouvelle gouvernance

Actuellement il existe des comités de forêt où l'information est plutôt descendante.

L'ONF continuera à mettre en œuvre ces comités mais souhaite plus de concertation et propose que ces comités soient plus participatifs.

Aspects d'accueil, archéologie...

Exemple : permettre à d'autres de prendre la parole au sein des comités ou bien participer à la vie de la forêt.

Cette évolution est importante pour l'ONF et fait l'objet de moyens adaptés.

Les forêts domaniales ont 3 fonctions dont celle de la production qui est nécessaire. Outre la fonction de production, la forêt accueille et préserve la biodiversité.

Produire et renouveler la forêt : coupes et travaux

Les panneaux mis en place en forêt permettent de mieux connaître les interventions de l'ONF. Ils sont lus et appréciés.

Question : quel sera l'impact de la futaie irrégulière sur le bruit ? la nuisance sonore sera-t-elle plus forte ou non ?

Réponse ONF : ce phénomène devrait être pris en compte au même titre que le paysage. Mais la végétation a plus un rôle psychologique que réel sur le bruit.

Les coupes martelées = celles marquées par les forestiers pour être exploitées.

3 types de coupes sont pratiqués :

- Coupe d'amélioration : on desserre les peuplements afin de valoriser les plus beaux arbres.
- Coupe de régénération en « futaie régulière » : on récolte les arbres progressivement d'un peuplement du même âge. En 2 ou 3 coupes, le peuplement est entièrement récolté.
- Coupe de régénération en « futaie irrégulière » : on procède à un travail d'amélioration et de régénération au sein d'une même parcelle. Chaque arbre est récolté selon sa maturité propre.

En 2017, plus de 20 ha seront parcourus en futaie irrégulière.

Le frêne souffre de la chalarose. Phénomène de dépérissement et enjeux de sécurité.

L'ONF conserve des arbres morts au titre de la biodiversité mais lorsqu'il y a des problèmes de sécurité (en lisières de forêt), il est nécessaire de couper.

Demande d'avoir 2 réunions par an : une présentation en salle et une réunion sur le terrain.

Question sur la chalarose, quel est l'impact ?

Réponse : c'est un champignon. Aujourd'hui, il n'y a pas de traitement. L'étendue des dégâts est importante. L'un des moyens est d'avoir des forêts les plus variées et diverses possibles.

Exemple de la parcelle 95 qui va prochainement être traitée en futaie irrégulière.

Zone sensible. Peuplement de châtaigniers.

Choix de l'irrégulier du fait de la zone sensible.

Coupe en 2 temps.

Demande qu'il y ait une communication bien en amont.

La chasse

Le plan de chasse permet de réguler le nombre d'animaux.

6 journées de chasse ont été réalisées sur la dernière saison.

Prochaine saison, il y aura 7 journées de chasse.

En irrégulier, il y a besoin d'une maîtrise totale des populations de cervidés si on veut le renouvellement de la forêt.

L'accueil du public

- Retour sur l'exposition des chars d'assaut pendant 10 jours en octobre 2016 ; Succès de cet événement.

- Quelques autres projets d'accueil sur la forêt : cf. le document.

- Projet « à la découverte des mares » en forêt.

Une forêt propre

La forêt subit beaucoup d'incivilités.

Chaque année, dans les forêts d'Ile-de-France, 1500 tonnes ont été collectées par l'ONF. Cela représente un coût de 900 000 euros soit 45 à 50 % du budget accueil. Aide des collectivités comme le Conseil départemental des Yvelines.

Afin de réduire les coûts de ramassage, on attend qu'il y ait plusieurs dépôts avant de procéder au ramassage.

En 2017, l'ONF avec l'aide de la Région Ile-de-France et le fonds propreté va mettre en place des actions pour stopper le développement de ce fléau : aménagement, communication, verbalisation...

La biodiversité

Présentation des travaux réalisés sur la mare de l'Etoile des Princesses.

3-42 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye

Les nouvelles orientations de gestion des forêts périurbaines :

L'ONF a été créé il y a plus de 50 ans pour gérer les forêts publiques dont les forêts domaniales.

La société évolue et le regard de la population a changé : l'ONF doit écouter les besoins de cette société.

Certains reproches ont été faits à l'ONF :

- Le 1^{er} reproche est celui des coupes rases.
- Puis il est reproché la qualité des exploitations : dégâts, ornières...
- Enfin la concertation et les moments d'échanges ne sont pas très nombreux.

Une réflexion est menée depuis 2012 pour tenir compte de cette évolution et l'ONF a développé une nouvelle stratégie.

Entre-autre, l'ONF va changer de mode de traitement en passant d'une gestion en *futaie régulière* à une gestion en *futaie irrégulière*. Généralisation de ce mode de traitement.

Rappel des principes : futaie régulière et irrégulière

En futaie régulière, les coupes se font sur plusieurs hectares d'un seul tenant.

En futaie irrégulière, toutes les classes d'âges et différentes essences sont représentées : le paysage est moins impacté par les coupes. Le couvert forestier est maintenu.

On va rechercher l'irrégularité partout où cela est techniquement possible.

Attention, la futaie irrégulière ne signifie pas de mettre la forêt sous cloche, des coupes seront toujours nécessaires.

Ce traitement sera généralisé mais va prendre du temps.

Il est important de maintenir la fonction de production de bois qui répond à une demande de la société.

Par ailleurs il y aura un passage plus fréquent des coupes.

Pour cela il faut une bonne gestion de l'équilibre faune / flore : en traitement régulier, on peut clôturer pour éviter que les jeunes semis ne soient mangés par le gibier.

Pas possible en irrégulier car les semis ne peuvent être protégés un à un. Avec ce mode de traitement, il faudra avoir une vigilance particulière avec le gibier et avoir un équilibre faune/flore.

Comme tout modèle, il y a des exceptions : la futaie irrégulière n'est pas toujours possible. Par exemple, les crises sanitaires imposent la mise en œuvre de coupes rases. Exemple de la maladie de l'encre sur les châtaigniers dans le Val d'Oise.

Autre exception à la futaie irrégulière : la forêt de Saint-Germain a beaucoup souffert de la tempête. Les arbres semenciers manquent dans cette forêt. Ce qui oblige à replanter de façon artificielle.

Le changement demandera du temps : l'irrégularisation se fera mais sur plusieurs décennies.

L'ONF va modifier et réécrire tous les aménagements, document de gestion de la forêt, **d'ici 7 ans**.

Lorsque les aménagements viennent d'être modifiés comme celui de St-Germain, on applique l'aménagement. Celui-ci ne sera donc révisé qu'en 2020.

2^{ème} axe : développement du bois façonné

Il est reproché les délais, qualité des coupes, les ornières...

Changement d'orientations pour l'ONF concernant le mode de vente.

Habituellement, le bois était vendu sur pied à un acheteur selon un cahier des clauses de bois. L'acheteur dispose d'un délai d'environ un an pour réaliser les coupes : l'abattage, le débardage, le transport avec un contrat de vente. Progressivement l'ONF va développer la vente du bois sous forme de bois façonnés, bord de route. L'ONF va donc gérer directement les exploitations pour mieux les maîtriser.

Avec le développement du bois façonné, l'ONF va prendre la main, contractualiser avec des entreprises de bûcheronnage selon un code de marché public. Cela signifie que le cahier des charges pourra être plus strict.

Les bois seront vendus façonnés, bord de route et non plus sur pied.

Actuellement 45 000 m³ de sur 120 000 m³ bois sont déjà vendus sous cette forme à l'agence Ile-de-France Ouest.

En Île-de-France la filière bois n'est pas très développée ; il n'y a pas beaucoup d'entreprises de bois.

Le bois façonné peut être un enjeu important pour le développement du territoire.

3^{ème} axe : vers une nouvelle gouvernance

Actuellement il existe des comités de forêt où l'information est plutôt descendante.

L'ONF continuera à mettre en œuvre ces comités mais souhaite plus de concertation et propose que ces comités soient plus participatifs.

Notamment lors des révisions d'aménagements.

Aspects d'accueil, archéologie...

Exemple : permettre à d'autres de prendre la parole au sein des comités ou bien participer à la vie de la forêt.

Cette évolution est importante pour l'ONF et fait l'objet de moyens : formation, nouveaux postes temporaires ou pérennes.

Question : avec le bois façonné, on passe à un mode de vente de grès à grès (différent des ventes publiques). Quelles seront les conséquences ?

Réponse : oui mais c'est déjà le cas aujourd'hui. On commence déjà à le faire depuis quelques années, par exemple l'entreprise Linex avec qui l'ONF a un contrat d'approvisionnement.

Question : les bois peuvent donc rester en bord de route plus facilement ?

Réponse : oui, il faudra que l'ONF ait les débouchés de ces bois avant de les couper.

Question : est-ce que ce traitement en futaie irrégulière va développer le débardage à cheval ?

Réponse : non. Ce mode-là est anecdotique. Le débardage à cheval est utilisé aujourd'hui à des cas très spécifiques (terrains humides, en pente...) Le cheval ne peut pas débarder tout le bois en forêt. Son coût est prohibitif. Donc le débardage à cheval reste possible mais quand on l'utilise, ça sera surtout dans un but pédagogique.

Les actualités de la forêt de St-Germain / intervention du Responsable de l'Unité Territoriale de St-Germain, Pascal Loffroy et Adeline Corbel.

Produire et renouveler la forêt : coupes et travaux

Le nouveau plan de gestion s'applique en forêt de St-Germain. L'aménagement modifié a été signé officiellement il y a quelques semaines.

La forêt est en crise sanitaire. La situation tend à se dégrader. ¼ des arbres ont perdu 50% de leur feuillage.

Les chênes continuent de se dégrader.

Certaines essences sont soit colonisatrices, soit invasives.

Conséquences : il y a nécessité de sécuriser les chemins et espaces fréquentés.

La chasse

La saison chasse s'est composée de 10 battues administratives.

Les populations de sangliers se sont fortement accrues depuis la tempête de 1999 et cela peut générer potentiellement beaucoup de collisions.

D'où des enjeux de sécurité.

L'organisation mise en place est complexe avec l'intervention de nombreux intervenants.

L'accueil du public

Retour sur les travaux 2016 :

Programmation de travaux en 2017.

cf document

L'ONF propose des projets d'accueil et de biodiversité : des partenariats seront indispensables pour mener à bien ces projets.

Une forêt propre

La forêt subit beaucoup d'incivilités.

Chaque année, dans les forêts d'Ile de France, 1500 tonnes sont collectées par l'ONF. Cela représente un coût de 900 000 euros soit 45 à 50 % du budget accueil. Aide des collectivités comme le Conseil départemental des Yvelines.

Tendance stable sur les déchets « diffus » : ramassage de canettes, papier...

Développement en forêt de St-Germain des dépôts sauvages dont l'amiante.

Afin de réduire les coûts de ramassage, on attend qu'il y ait plusieurs dépôts avant de procéder au ramassage.

En 2017, l'ONF avec l'aide de la Région Ile-de-France et le fonds propreté va mettre en place des actions pour stopper le développement de ce fléau : aménagement, communication, verbalisation...

La biodiversité

Retour sur les travaux de l'étang du Corra en 2016.

Question de Mr Renard : souhaite qu'il y ait un appui de tous pour le dossier du **statut de la forêt de protection**.

Par ailleurs, demande que les actions de compensation se fassent au nord de l'étang du Corra.

Réponse du DDT : pour la forêt de protection, le dossier est relancé. Il avait été stoppé en 2008.

Dossier lourd car il nécessite une enquête parcellaire.

Ce statut est un décret pris en Conseil d'Etat. Ne se défait pas facilement.

Sur la compensation / arrêté de défrichement, le Préfet ne peut pas imposer le lieu de reboisement mais il y aura une vigilance sur la surface.

Question sur l'augmentation des déchets. La plaine de Montesson a mis en place des moyens pour lutter contre les dépôts sauvages comme le blocage des parkings.

Réponse : ce problème doit être réfléchi et travaillé par tous. On a besoin de l'aide des collectivités et des intercommunalités.

C'est un vrai problème pour l'ONF. Le coût des ramassages est de plus en plus élevé du fait d'un volume de plus en plus important.

Cela coûte cher car il y a intervention de prestataires extérieurs.

L'ONF n'a plus les moyens pour subvenir à toutes ces dépenses en augmentation.

Du fait de son accord avec le procureur, la DDT souhaite être avertie quand il y a verbalisation car cela peut aider à faire connaître et appuyer le procès verbal.

Question / témoignage : travail de sensibilisation à faire auprès du grand public pour qu'il demande des certificats justifiant du dépôt en déchèteries.

3-43 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles

Les nouvelles orientations de gestion des forêts périurbaines.

L'ONF a été créé il y a plus de 50 ans (succède aux Eaux et Forêts) pour gérer les forêts publiques dont les forêts domaniales.

La société évolue et le regard de la population a changé : l'ONF doit écouter les besoins de cette société.

Certains reproches ont été faits à l'ONF :

- Le 1^{er} reproche est celui des coupes rases.
- Puis il est reproché la qualité des exploitations : dégâts, ornières, bois stocké bord de chemins...
- Enfin la concertation et les moments d'échanges ne sont pas très nombreux.

Une réflexion est menée depuis 2012 pour tenir compte de cette évolution et l'ONF a développé une nouvelle stratégie.

Entre-autre, l'ONF va changer de mode de traitement en passant d'une gestion en *futaie régulière* à une gestion en *futaie irrégulière*. Généralisation de ce mode de traitement.

Rappel des principes : futaie régulière et irrégulière

Voir § 3-42 ci-dessus.

La forêt de Versailles est une des forêts prioritaires dans la révision d'aménagement.

Il sera révisé très prochainement.

2^{ème} axe : développement du bois façonné

Voir § 3-42 ci-dessus.

3^{ème} axe : vers une nouvelle gouvernance

Actuellement il existe des comités de forêt où l'information est plutôt descendante.

L'ONF continuera à mettre en œuvre ces comités mais souhaite plus de concertation et propose que ces comités soient plus participatifs avec la mise en place de groupes de travail par exemple.

Notamment lors des révisions d'aménagements ; l'ONF souhaite plus d'échanges.

Autre exemple : permettre à d'autres de prendre la parole au sein des comités ou bien participer à la vie de la forêt, notamment sur les aspects accueil, archéologie ...

Participation des membres des comités de forêt à la vie de la forêt comme les opérations *forêt propre* par exemple, qui se multiplient.

Cette évolution est importante pour l'ONF et fait l'objet de moyens : formation, nouveaux postes temporaires ou pérennes. Les préfets, grands élus, associations ont été informés.

La communication grand public sera abordée en septembre.

Observation : la forêt périurbaine apporte de la fraîcheur qui n'est pas mesurée. Piste à développer ?

La notion d'écran sonore ? Qu'en est-il ? Y a-t-il un effet ?

Agrément de la forêt.

Le bois coupé pour une utilisation en circuit court. Mise en place d'une chaufferie bois pour des logements bâtiments scolaires. Pourra-t-on utiliser du bois local ?

Sur la partie de Jouy, *chenilles processionnaires* ?

Réponse :

Sur les aspects fraîcheur, il y a une incidence de la forêt. A voir si des chiffres existent au niveau national.

Sur l'effet écran sonore, c'est plus psychologique que réel.

Sur cette forêt, l'objectif d'accueil est le n° 1. Mais il faut quand même faire des coupes. Ce traitement en futaie irrégulière ne va pas réduire le volume annuel prélevé. L'Etat ne nous demande pas de mobiliser plus de bois aujourd'hui.

Pour l'aspect circuit court, il peut y avoir des retombées économiques.

Exemple de la filiale ONF Energie qui achète du bois à l'ONF des forêts du Val d'Oise pour la fabrication de plaquettes forestières. Des plaquettes sont vendues par ONFE à l'aéroport de Roissy.

On ne vendra pas en direct avec les particuliers.

Les chenilles processionnaires du chêne ont été identifiées il y a quelques années mais pas de retours en ce moment. Il n'y a pas de danger pour les arbres et il n'y a pas de traitement possible.

Question : Comment concilier biodiversité et forêt ? Comment peut-on s'investir et intervenir sur certains problèmes comme les frelons asiatiques.

Réponse :

Concernant la biodiversité, l'ONF intervient au quotidien. Il y a des réserves biologiques dirigées. La biodiversité coexiste avec les fonctions d'accueil et production.

Exemple : on laisse des arbres bio pour les espèces inféodées aux vieux bois.

Il n'y a pas de constat d'appauvrissement de la biodiversité dans nos forêts.

Concernant les espèces invasives, c'est une vraie problématique que l'ONF suit avec des spécialistes. Exemples du tamia de Sibérie et du prunus séronita.

Idem pour les perruches.

Question : dans les zones urbaines avec de la pollution, quelles études sur le bienfait de la forêt ?

Réponse : il y a un département Recherche et Développement à l'ONF.

Aucun lien entre le dépérissement d'une forêt et la pollution.

La forêt est un massif urbain, en plusieurs cantons, enclavés en ville.

Carte d'identité présentée.

Très forte fréquentation.

Existence d'une vraie trame verte.

La forêt est sur le territoire de 8 communes

Environ 1000 hectares, belle superficie pour les usagers.

Beaucoup de chênes et châtaigniers.

Forêt très accueillante en termes d'accueil du public. On a accès à la forêt avec des cheminements balisés et beaucoup de « faux chemins ».

Une attention particulière est donnée aux arbres dépérissants donc dangereux, en lisière de forêt.

Le volume de bois sorti sur cette forêt est faible. Il y a un retard d'exploitation dans cette forêt.

Le bois façonné va permettre de rattraper le retard.

Produire et renouveler la forêt : aménagement, coupes et travaux

Présentation des 3 cartes.

Explication des différents types de coupes.

C'est le moment de se manifester au niveau des comités si certaines coupes sont très sensibles et qu'il faut densifier la communication.

Le paysage en futaie irrégulière sera le même dans le temps.

Etat d'Assiette = arbres marqués (marques rouges sur les arbres) pour être vendus puis exploités.

Les coupes irrégulières démarrent seulement.

La chasse

En l'absence de prédateurs naturels, les chevreuils se développent et mangent les jeunes pousses.

Par ailleurs risque de collision avec les véhicules.

Chasse de régulation.

Sangliers sur la forêt.

En 2018, 2 ou 3 dates de battues de destruction.

Sur le camp de Satory, il y a également des battues.

Explication du dispositif enclos / exclos. On compare un espace protégé (clôturé) et un espace non protégé. On remarque une grosse pression du chevreuil, ce qui va impliquer une meilleure régulation des chevreuils.

53 bracelets pour le chevreuil.

Chasse à l'approche pour le chevreuil. Sortie le matin.

Question : y a t il une population d'équilibre ?

Réponse : ce qui est important à considérer est la capacité du milieu ; si ronces, ligneux ...

On ne peut pas connaître exactement le nombre d'animaux. C'est la pression et l'abrouissement qui est important.

L'accueil du public

Les forêts appartiennent à des territoires. Les forêts participent à la qualité de vie des franciliens.

L'ONF souhaite travailler plus en relation avec les territoires. L'ONF propose des projets d'accueil et de biodiversité sous réserve de partenariats indispensables pour mener à bien ces projets.

L'objectif n'est pas de suréquiper les forêts.

Présentation des projets. Il ne s'agit que de suggestions.

Présentation du nouveau formulaire d'autorisation pour les manifestations (sportives....).

Une forêt propre

La forêt subit beaucoup d'incivilités.

Chaque année, dans les forêts d'Ile-de-France, 1500 tonnes sont collectées par l'ONF. Cela représente un coût de 900 000 euros soit 45 à 50 % du budget accueil. Aide des collectivités comme le Conseil départemental des Yvelines.

Tendance stable sur les déchets « diffus » : ramassage de canettes, papier...

En 2017, l'ONF avec l'aide de la Région Ile-de-France et le fonds propreté va mettre en place des actions pour stopper le développement de ce fléau : aménagement, communication, verbalisation...

3-44 Comité de Pilotage de l'Etude de zone en Vallée de Seine

Lundi 26 Juin 2017 à 15 h à l'AGORA de Mantes la Jolie_ dixième comité de pilotage de l'étude de zone en Vallée de Seine. /C Dumont secrétaire générale Yvelines

Odj :

- Présenter et valider les résultats des campagnes de mesures complémentaires (hiver et été) sur le milieu "air"
- Présenter et valider la localisation des points de mesures pour les campagnes de mesures complémentaires dans les milieux "eau, sols, végétaux".
- Point d'étape sur l'avancement du projet d'étude de zone en Vallée de Seine Aval.
- Pas d'éléments nouveaux significatifs, réunion assez courte sur l'entérinement des dispositions précédentes.

3-45 Comité de Pilotage du Site Natura 2000

Jeudi 28 Septembre 2017 à 9h à Guernes. COPIL Natura 2000 _ Boucles de Guernes Moisson et forêt de Rosny sur Seine. /C Dumont secrétaire générale Yvelines Environnement

Odj :

Élection de la structure porteuse chargée de la mise en œuvre du DOCOB.

Bilan du DOCOB, visite de terrain.

10^{ème} anniversaire de la création du comité de pilotage. (COPIL)

La structure porteuse AEV est reconduite dans sa fonction de mise en œuvre du COPIL du site Natura 2000 ZPS « Boucles de Moisson, de Guernes et Forêt de Rosny ».

Cette année le Copil s'est réuni en mairie de Guernes sous la présidence de Monsieur Gouriou, maire de Moisson.

Présentation du bilan d'activité par l'animatrice de la ZPS, Mme Jeanne Lavialle :

En préambule, un rappel de ce que sont les sites Natura 2000, les outils MAE (mesures agro environnementales rémunérées en partie par l'Europe), les objectifs de conservation, la localisation du site, son historique et ses particularités physiques.

De nouvelles MAE sont proposées. Les contrats en cours ou en projet sont présentés, la superficie concernée par les MAE est en augmentation. (Ex : pâturage, maintien de milieux ouverts, panneaux pédagogiques)

Puis bilan des suivis ornithologiques (seulement pour les 11 espèces prioritaires du DOCOB, les autres espèces bien qu'ayant également participé au classement en ZPS ne sont pas évoquées). Intervention de Gérard Baudoin, ornithologue local, sur le suivi de l'œdicnème criard de 1992 à 2017, en particulier les rassemblements post nuptiaux et le comportement grégaire de l'espèce.

Diminution des populations d'oiseaux malgré les efforts financiers engagés en rémunération des MAE pour la préservation des habitats (45 000 €/an).

Il faudrait être vraiment optimiste pour trouver ce bilan satisfaisant, sur les 11 espèces prioritaires seules 2 présentent des signes d'évolution positives : les pics Mar et les pics Noirs (espèces en augmentation générale en France). Les habitats de ces 2 oiseaux sont forestiers, leur augmentation peut être liée à l'augmentation générale des espaces boisés, plus localement à la présence d'îlots de sénescence et de vieillissement en forêt de Rosny.

La question de la compréhension de la diminution des effectifs se pose. À nos yeux de naturalistes l'efficacité des MAE n'est pas contestable car ces mesures sont adaptées aux besoins des espèces visées, cependant leurs effets semblent annulés par la multiplication des usages récréatifs de pleine nature au détriment des occupants historiques : la faune et la flore sauvage. La plupart des espèces nicheuses sont sensibles voir très sensibles au dérangement humain.

Des dispositions réglementaires encadrent les projets et activités par le biais d'évaluations d'incidences, cela est rappelé par la DDT, mais dans la pratique pas assez respectée.

Un regret : le calendrier des activités/manifestations sportives organisées dans les milieux naturels de la ZPS n'a pas été présenté.

En savoir plus : <http://boucledemoisson.n2000.fr/>

3-46 Comité de Suive de Site Lafarge Granulats à Sandrancourt

Les résultats des analyses poussières, eau et nuisances sonores nous sont présentées, pas de dépassement des valeurs autorisées.

En cours d'achèvement : la création d'une zone humide au chemin des moutons et prochainement l'ouverture d'une voie de contournement de la commune de Sandrancourt. Pour l'exploitation vers la commune de St Martin la Garenne il faut encore attendre le résultat de la campagne de fouilles archéologiques. Le bilan du suivi ornithologique est présenté, stabilité des populations d'oiseaux des espèces de la zone Natura 2000.

3-47 Comité des Usagers de la Forêt de Rosny sur Seine

Mercredi 18 Octobre 2017 / C Dumont secrétaire générale Yvelines Environnement.

Ce mercredi après-midi sortie pédagogique dans la forêt de Rosny sur Seine. Suite logique de la présentation du plan de gestion : sur le terrain les gestionnaires du site nous présentent les parcelles faisant l'objet de futurs chantiers d'exploitation.

- Comment aménage-t-on les cloisons dans le cadre de l'exploitation irrégulière ?
- Quelles sont les différents marquages des arbres ?
- Qu'est-ce que le martelage ?
- Pourquoi certaines zones sont-elles été déboisées (places de dépôts) ?
- Quelles sont les périodes d'intervention ?

Les questions n'ont pas manqué sur la gestion de cette forêt, elles ont toutes eu des réponses.

3-48 Comité Technique Départemental de la SAFER

Ce comité se réunit 9 fois pendant l'année 2017 pour examiner les acquisitions amiables et par préemption puis les projets de rétrocessions des espaces agricoles. Il est évoqué également le rôle de la SAFER dans les plans Etat-Région.

4 - Projets d'YVELINES ENVIRONNEMENT pour l'année 2018

4-1 Le Cycle d'Education à l'Environnement 2017-2018

En juin 2017, une réunion préparatoire du cycle d'éducation à l'environnement a eu lieu et le nouveau thème de ce cycle pour l'année scolaire 2017-2018 a été défini avec nos partenaires : « **nos Amies les Prairies** ».

Deux journées de formation avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes auront lieu à la Ferme du Manet de Montigny-le-Bretonneux dans les locaux de l'Education Nationale :

- le **mercredi 4 octobre** de 14h à 17h pour les enseignants depuis la maternelle jusqu'au collège ;
- le **jeudi 5 octobre** de 14h à 17h pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement.

Pour compléter ces journées, une **visite de proximité** sera organisée.

Nous remercions très sincèrement toute l'équipe de la Ferme du Manet, particulièrement M. Pierre-Henri MORIN, Directeur de la Ferme du Manet, et M. Philippe CHAPLET, Responsable du Pôle Sciences de l'Education Nationale, de nous accueillir.

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation seront accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/cycle-deducation-a-lenvironnement-2017-2018/>

Le jeu-concours se déroulera du 11 janvier (date du lancement Presse) au 7 avril 2018. Il est destiné aux jeunes de 5 à 15 ans, ainsi qu'aux foyers d'hébergement, et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs, du département des Yvelines. Les individuels peuvent eux aussi participer car les bulletins sont mis à leur disposition dans les gares SNCF du département.

Yvelines Environnement délivrera à ceux qui ne seront pas lauréats un diplôme de participation pour le travail réalisé.

La remise des prix aura lieu le mardi 15 mai 2018 à 18h au Palais des Congrès de Versailles.

4-2 Les Journées de Chèvreloup : 2 & 3 juin 2018

Le **Muséum National d'Histoire Naturelle**, dans le cadre de ses missions de diffusion des connaissances sur la bio et la géo diversités, organise un évènement grand public intitulé « **les Journées de Chèvreloup** » sur son site de l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup à Rocquencourt, dont il a la gestion, les 2 et 3 juin 2018, dans le contexte de l'opération nationale « *Rendez-vous aux Jardins* ».

Lors de ce week-end, les visiteurs pourront parcourir la totalité de l'Arboretum (200 ha), mais également découvrir les serres horticoles et tropicales, fermées au public le reste de l'année, et qui produisent la majorité des végétaux ornant le Jardin des Plantes de Paris. Des visites guidées seront organisées, ainsi qu'une exposition de photos.

"Les Journées de Chèvreloup" sont aussi l'occasion d'accueillir une vingtaine d'exposants, associations ou entreprises, dont l'activité est en lien avec la nature et les plantes, et qui proposeront au public soit des produits à vendre (végétaux, outils...) soit des animations ludiques à destination des familles (voire les deux).

Yvelines Environnement participera à cet évènement en tenant un stand présentant les actions pour lesquelles elle s'implique et faire connaître ses actions comme le cycle d'éducation à l'environnement destiné aux enfants scolarisés dans les Yvelines.

4-3 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2018

La Bergerie Nationale et Yvelines Environnement vont organiser durant l'été 2018 une **exposition des œuvres primées** dans le cadre du Cycle d'Éducation à l'Environnement « **nos Amies les Prairies** ».

L'exposition sera inaugurée le 4 juillet en présence de Monsieur Marc ROBERT, le Maire de Rambouillet, de Madame Véronique MATILLON, adjointe au Maire, déléguée aux affaires sociales et familiales, de Madame Michèle POULAIN, adjointe au Maire, délégué aux affaires sociales, à la Maison de l'accueil et de l'action sociale (CCAS) et à la jeunesse, et de Monsieur Roland DELON, le Directeur de la Bergerie Nationale.

Nous les remercions vivement de mettre à notre disposition une de leurs salles qui permet aux lauréats de notre concours d'exposer leurs travaux dans le cadre exceptionnel de la Bergerie Nationale.

En guise de sympathique clôture à cette inauguration, nous dégusterons les produits de la ferme apportés par Frédéric DRIEUX, Responsable de l'équipe d'animation à la Bergerie Nationale, et partagerons le verre de l'Amitié offert par Yvelines Environnement.

4-4 Visite de l'usine d'épuration Carré de Réunion

Une visite de l'usine d'épuration « Carré de Réunion » doit être prévue pour la rentrée de septembre.

4-5 Brèves

Des "Brèves" seront disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/les-breves/>

5 - Résolutions et Conclusions

5-1 Résolutions

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport moral, approuvé lors du Conseil d'Administration du 25 avril 2018, y compris l'ensemble des actions engagées au cours de l'année écoulée, ainsi que les orientations proposées en vue de la poursuite des objectifs de l'association, l'approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Résolution n°2

Ayant entendu le rapport financier, approuvé lors du Conseil d'Administration du 25 avril 2018, l'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

- le rapport financier,
- les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 et le budget prévisionnel de l'exercice 2018,
- donne quitus au trésorier et approuve le budget,
- décide de maintenir inchangé le taux de cotisation pour 2019.

Résolution n°3

1) **Renouvellement des membres du Conseil d'Administration :**

Au titre des associations adhérentes :

M. Claude CHAPUIS, au titre de l'association *La Saint Lambert*

M. Jean-Paul DEBEAUPUIS, au titre du *Syndicat d'Initiative et de Défense du Site du Vésinet*

Au titre des adhérents directs :

Mme Christine-Françoise JEANNERET

2) **Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration :** Ont été cooptés au cours du dernier CA du 25.04.18 et sont soumis à votre vote :

Au titre des associations adhérentes :

M. Emmanuel RACLE, au titre de l'association *Apremont et son manoir*

M. David FIEUX, au titre de l'Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL)

Au titre des adhérents directs :

Mme Pascale GAUTHERET

Résolution n°4

Yvelines Environnement a demandé que les terrains du site classé du Domaine de Versailles, mis à la disposition de l'Etat par l'Etablissement Public du Château de Versailles, dans le cadre du concours international SOLAR DECATHLON, soient aménagés selon les projets établis par l'architecte paysagiste Pierre-André LABLAUDE afin que la restauration initialement prévue de cet espace soit effectuée.

Où en est-on de ce réaménagement ?

Résolution n°5

L'aménagement envisagé de la zone PION devra respecter les contraintes de protection de visibilité depuis le parc du domaine national. Les aménagements routiers ne devront pas détruire les protections d'isolation des voies de circulation vis-à-vis du parc.

Les aménagements paysagers prévus dans les alignements du parc devront être réalisés et préservés même si des équipements temporaires devaient être installés pour les manifestations des Jeux Olympiques.

Résolution n°6

Yvelines Environnement rappelle ses nombreuses demandes depuis plusieurs années d'interventions de l'Etat pour que le site classé de la Plaine de Versailles, en particulier le long et à proximité de l'Allée Royale de Villepreux, soit débarrassé des caravanes, bâtiments et bétonnages des sols qui polluent les paysages, tant sur la commune de Villepreux (avec pollution du rû de Gally) que sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole, dans la perspective du château de Versailles.

Résolution n°7

Yvelines Environnement réitère sa demande de créer par arrêté préfectoral une Commission de Suivi de Site (CSS) suite à la mise en demeure par le Préfet de la société Bio-Yvelines-Services exploitant la station de compostage de déchets verts, ICPE construite à Bailly en zone agricole, pour non-conformités constatées après le contrôle de la DRIEE en décembre 2017.

Résolution n°8

Yvelines Environnement demande à nouveau le classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles de la Plaine de Versailles, selon la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

Résolution n°9

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé par décret du 7 juillet 2000, dans la zone définie en 1975 comme Zone Naturelle d'Equilibre.

Yvelines Environnement rappelle ses demandes concernant le site classé en juillet 2000 :

- la restauration des zones humides du Domaine de La Faisanderie des Moulineaux et de la Ferme des Moulineaux et leur maintien en zones naturelles à vocation écologique et non touristique.
- la mise officielle dans le périmètre du site de la Plaine de Versailles classé par décret du 7 juillet 2000 de la partie qui avait été réservée pour le raccordement de l'A86 à l'A12, à Bailly, ce raccordement ayant été supprimé du SDRIF.

Résolution n°10

Concernant le plateau de Satory, les dispositions de bilan écologique de la zone Ouest doivent être rendues publiques au plus vite ainsi que les dispositions compensatoires envisagées. La fragilité de la protection des rideaux d'arbres sur le pourtour du plateau n'est pas suffisamment prise en compte à ce jour dans les projets qui circulent. Ce renforcement doit faire l'objet d'un plan urgent de mise en place.

Les imprécisions de renforcements routiers envisagés au nord du plateau font peser un risque sur la protection des visibilités depuis le château. Il convient que les projets lèvent ce risque. De même le risque de visibilité au sud depuis la Vallée de la Bièvre doit être traité et levé.

Résolution n°11

Yvelines Environnement dénonce à nouveau les vastes chantiers de stockage de déblais de chantiers qui défigurent la Plaine de Versailles, en consommant encore plus de terres agricoles, et condamne particulièrement la réalisation, en cours, du stockage de Thiverval-Grignon – réalisé sous couvert d'un projet de golf.

Yvelines Environnement demande que les sites de stockage des Yvelines, définis dans le cadre du PREDEC, en particulier celui de Thiverval-Grignon, fassent, d'une part, l'objet d'un contrôle particulièrement efficace quant aux matériaux déposés et, d'autre part, que les résultats de ces contrôles soient rendus publics.

Résolution n°12

Yvelines Environnement réaffirme son opposition à la vente de l'ensemble du Domaine de Grignon, lieu de Mémoire, dont la vocation de formation en agronomie a été définie par Charles X en 1827, où se trouvent des richesses patrimoniales paléontologiques de notoriété mondiale, et où a été développé un arboretum, réservoir d'écosystèmes, sans oublier l'importance de la zone inondable du rû de Gally.

Résolution n°13

Concernant le projet de Tram-Train entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'Ecole, par la voie de grande ceinture, Yvelines Environnement demande :

- que le déboisement lié à la réalisation la virgule du tram13 vers le RER A soit compensé par une extension de la forêt de Saint-Germain ;
- que le déboisement de 2,5 hectares pour la réalisation de la « virgule » du tram13 entre Versailles et Saint-Cyr-l'Ecole soit compensé par une extension de la forêt de Versailles, en particulier sur le plateau de Satory ;
- que dans la mesure où le trajet passerait par le centre de Poissy l'emprise de la Grande ceinture non utilisée soit reconstituée en forêt et que toute nouvelle emprise de forêt soit compensée par une extension de ce même massif.

Yvelines Environnement rappelle les demandes de ses adhérents riverains de la ligne Tram13 entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'Ecole : que soient appliquées les promesses de non circulation de trains de fret, de mettre en place des protections phoniques et de lever les points noirs en matière de sécurité au franchissement des voies.

Yvelines Environnement demande que soit conservée l'ancienne maison de garde barrière de la Halte de Bailly.

Résolution n°14

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de la forêt de Marly.

Résolution n°15

Yvelines Environnement, aux côtés de la SPPEF, réitère son opposition à la vente du Pavillon du Butard, œuvre du Premier architecte du roi Louis XV, Ange-Jacques GABRIEL, dans la forêt domaniale de Fausses-Reposes, ainsi que des terrains qui l'entourent et de ses communs.

Résolution n°16

Yvelines Environnement demande que le classement de la plaine de Jouars-Ponchartrain en sa totalité au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages aboutisse enfin.

Résolution n°17

Yvelines Environnement réitère sa demande le classement de l'ensemble de la Vallée de la Vaucouleurs au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages.

Résolution n°18

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de la Plaine des Essarts le Roi en Zone Agricole Protégée dans son intégralité.

Résolution n°19

Yvelines Environnement demande que l'aire d'accueil de grands passages des gens du voyage ne s'implante pas aux Essarts le Roi sur les espaces de protection de la rigole royale qui alimente les étangs des Noës sur la commune du Mesnil-Saint-Denis et l'Etang de St Quentin (dont sa Réserve Naturelle Nationale). Ce site a fait l'objet d'une acquisition par l'administration des domaines réalisée en 1966 pour, à l'époque, le Service des Eaux, dans le but de préserver des pollutions le réseau des rigoles qui date de Louis XIV.

Résolution n°20

Le projet de liaison RN12-RN10 n'apparaît plus au SDRIF.

Yvelines Environnement demande, de ce fait, que la réserve foncière dans le périmètre de la Forêt de protection du massif de Rambouillet soit abrogée, et la surface correspondante intégrée dans le périmètre de classement de la forêt.

Résolution n°21

Nous réaffirmons notre opposition à l'implantation d'éoliennes dans le sud Yvelines, menacé aujourd'hui par deux projets à Prunay en Yvelines et Allainville-aux-Bois, et nous nous opposerons par tous moyens, en liaison avec les associations et les riverains concernés, à leur réalisation.

Résolution n°22

OIN de Saclay : Pour la ligne 18 et les questions posées concernant les problèmes de sécurité au voisinage du CEN de Saclay, à la préservation des paysages, de la flore et de la faune et des activités agricoles dans la traversée de la ZPNAF, et compte tenu des avis fournis par l'Autorité Environnementale et l'Autorité de Sureté,

Yvelines Environnement demande que le contenu de l'annexe n°4 de l'Article.5. – L'annexe no 4 (3) du présent décret mentionne les mesures à la charge du maître d'ouvrage destinées à éviter, réduire et compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine et les modalités de suivi associées – du Décret no 2017-425 du 28 mars 2017 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares Aéroport d'Orly à Versailles Chantiers soit officiellement mis à la disposition du public et présenté en réunion de concertation de l'EPAPS, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce Décret.

Résolution n°23

Projet Jeux Olympiques Paris 2024 : Yvelines Environnement demande que le site de la Revanche à Elancourt, envisagé pour les JO, ne soit pas impacté durablement sur son environnement.

Résolution n°24

Projet Jeux Olympiques Paris 2024 : Yvelines Environnement demande que l'ensemble des sites des Yvelines, envisagés pour les JO, ne soient pas modifiés durablement dans leurs environnements.

Résolution n°25

Yvelines Environnement demande que la Commission départementale d'installation des antennes de radiotéléphonie mobile, qui n'a pas été réunie depuis 10 ans, soit convoquée rapidement compte tenu des litiges qui opposent populations, élus et opérateurs en plusieurs endroits des Yvelines, et des établissements ou modifications de PLU en cours.

5-2 Conclusions

Voilà les principales activités de cette année écoulée.

Mais pour terminer je ne saurais oublier de remercier toutes les instances avec lesquelles nous travaillons de façon constante :

Le Conseil départemental des Yvelines (CD 78), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Yvelines (DSDEN 78), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines (DDCS 78), la Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT 78), la Chambre de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines, SEOP/SEVESC/Suez Environnement, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), la SNCF, l'INRA, l'ONF et en particulier l'Espace Rambouillet, la Maison de la Forêt Hamadryade à Trappes, et l'Ecole de la Campagne et de la Forêt à Marly, mais aussi la Bergerie Nationale de Rambouillet, l'Etablissement Public – Château de Versailles, le Muséum National d'Histoire Naturelle - l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, le Potager du Roi, la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, Ariane Group, la Base de Loisirs de St-Quentin-en-Yvelines, le Domaine de Madame Elisabeth (CD78), EBS Le Relais Val de Seine, Les Ecuries de la Panetière à Autouillet, la Ferme de Gally, la Fondation de Coubertin, le Groupe Bolloré (Autolib'), le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, la Serre aux Papillons, et le SIDOMPE.

Sans oublier la Société SEQUOIA à Epône qui confectionne les trophées offerts aux lauréats de notre concours scolaire, et les livres qui leur sont gracieusement offerts par le Conseil départemental des Yvelines, Gibert Joseph, l'Ecole des Loisirs et la SHARY.

Je remercie également les membres du Bureau et du Conseil d'Administration pour les travaux qu'ils ont su effectuer avec efficacité et compétence tout au long de cette année 2017 ainsi que Marie-Antoinette dans le cadre du bénévolat.

Je crois qu'à travers la diversité de ceux qui nous soutiennent dans nos actions nous pouvons en tirer la conclusion qu'Yvelines Environnement se porte fort bien de par ce lien associatif indépendant qui est le nôtre.

Ce rapport sera adressé au Ministère de l'Intérieur, à la Préfecture des Yvelines, au Conseil Départemental des Yvelines ainsi qu'aux autorités compétentes.

Document certifié conforme,

La Secrétaire Générale

Corinne DUMONT

La Présidente

Christine-Françoise JEANNERET

6 - Activités 2017 des associations adhérentes d'Yvelines Environnement

6 - Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement

p.56

6-1	ACURDI	p.57
6-2	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.57
6-3	Association Avec Richard MIQUE	p.59
6-4	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.59
6-5	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.62
6-6	Association des Riverains du Val de Cruye	p.65
6-7	Association La Saint Lambert (LSL)	p.66
6-8	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.68
6-9	Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)	p.73
6-10	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.74
6-11	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.76
6-12	Maisons Paysannes de France - Délégation des Yvelines	p.76
6-13	Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui	p.77
6-14	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et de sa Région (PARR)	p.80
6-15	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.81
6-16	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.83
6-17	Sauvons la Tournelle	p.83
6-18	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.85
6-19	Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)	p.86

Nous tenons à signaler que toutes les associations membres d'Yvelines Environnement ne nous ont pas envoyé la synthèse concernant leurs actions au cours de l'année écoulée. Vous ne les trouverez donc pas listées ci-dessous.

6-1 ACURDI – Sonchamp

Durant l'année 2017, l'ACURDI a accru sa surveillance de l'usine RME (Recyclage Metal Environnement) car des riverains signalaient régulièrement des fumées intempestives, beaucoup de bruit à des heures indues et des odeurs en provenance du site sur le site de la Chaudière à Sonchamp.

La DRIEE, la maire de Sonchamp et la gendarmerie ont effectué plusieurs inspections de l'usine qui n'avait aucune autorisation préfectorale pour effectuer ses activités.

- De négoce de métaux ferreux et non ferreux ;
- De dépollution de véhicules automobiles hors d'usage.

Un arrêté de suspension d'activité a été notifié à l'exploitant, plusieurs infractions ayant été relevées.

Cette suspension d'activité a été levée pour le négoce de métaux mais un agrément est à venir pour la dépollution des véhicules hors d'usage.

Cependant, les désordres que nous avons constatés sur l'usine concernent aussi, sur une autre partie du site, la société TIM (Trading International Metal) en liquidation judiciaire. Une partie des déchets de cette société sera évacuée par l'ADEME, une fois de plus ; la même société réapparaît sous des noms différents.

6-2 Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly

1.- DEFENDRE

Projet du tram 13.-

Depuis le début les Amis de la Forêt ont été en faveur de prolonger la ligne existante entre St Germain Grande Ceinture et Noisy le Roi dans un sens vers Versailles et dans l'autre vers Cergy ce que l'on appelait alors la TGO (Tangentielle Grand Ouest) afin de favoriser le transport inter banlieue pour éviter de repasser par le centre de Paris et/ou La Défense. En continuité avec la future ligne 18 qui joindra Orly à Versailles il y a un grand intérêt social et humain à remettre en service l'ancienne Grande Ceinture reliant ainsi les universités Paris Saclay, Saint Quentin, Saint Germain et Cergy-Pontoise. En 2008 lors de l'enquête publique est apparue un greffon que nous avons surnommé virgule entre la gare de la Grande Ceinture et le centre de Saint-Germain pour établir une liaison entre la TGO et le RERA. C'est cette virgule imposée par les élus et la technocratie que nous avons dénoncé dès le début des enquêtes publiques en 2008. Mais cet objectif a été perdu de vue par la suite par le précédent président.

Nos actions pour combattre cette virgule en rejoignant d'autres associations.-

- En soutenant toutes les initiatives portées par l'EPESG (Ensemble pour l'Environnement de Saint Germain) dont la présidente Monique Dumont possède complètement le dossier. Notamment nous avons soutenu la pétition que cette association a lancée sur change.org contre cette virgule. Pétition également relayée par la SPPEF (Société de Protection pour la Protection des Paysages et l'Esthétique de la France) dont l'EPESG est membre adhérent et également par Yvelines Environnement
- Nous avons adhéré à la Fédération Patrimoine-Environnement ;
- Nous avons aussi envoyé une lettre à Pierre Fond, président de l'intercommunalité de la SGBS en lui demandant un rendez-vous afin d'étudier d'autres scénarii avec les critères suivants :
 - Préserver la forêt, l'avenue des Loges et le parc avec leur accessibilité pour tous,
 - Assurer une meilleure mobilité à l'intérieur de la communauté SGBS ainsi que vers les autres villes avec une priorité pour Versailles et Cergy,
 - Dépenser moins tout en étant plus sécurisant qu'un train pour les hommes et les animaux.
- Nous avons aussi accordé des interviews dans le Courrier des Yvelines qui a largement relayé le sujet des nouveaux défrichements de la Virgule.

Des abattages prévus bien supérieurs à ce qui avait était prévu par l'enquête publique. –

Dans un 1er temps, les coupes dont nous avons eu connaissance portaient sur deux zonages. D'une part des arbres situés sur l'emprise du Tram13 (domaine STIF), marqués d'un point rouge/orange, qui ont pour but de compléter les défrichements opérés en février 2016. Il apparaît en effet que des Espaces Boisés Classés de la forêt n'auraient pas été déclassés à temps, ce qui expliquerait un défrichement en deux fois. □ D'autre part, des arbres situés sur l'emprise de la forêt (domaine ONF), marqués d'un point vert, mais qui risquent de se trouver fragilisés par une mise en lumière brutale et/ou qui peuvent, par leur hauteur, présenter un risque de chute sur les caténaires. S'ajoute à cela deux autres éléments : la nécessité de recréer une piste piétonne/forestière de 4m par l'ONF, bien prévue dans l'enquête publique, et surtout la création d'une « lisière paysagée progressive » qui implique d'abattre tous les grands arbres résiduels en bordure du Tram 13. C'est ce point très important qui nous a alertés car il avait pour conséquence un bouleversement visuel de la forêt. C'est ainsi qu'un arbre remarquable, le chêne à la Vierge, devait être coupé.

Quelques calculs ont permis d'estimer à plus de 6 hectares la surface ainsi défrichée uniquement avenue de Loges. Un chiffre bien supérieur aux surfaces officielles (2,3ha pour tout le tracé de la Virgule). Hors emprise ONF (verte), ce chiffre tombe à 3ha mais toujours supérieur aux données officielles.

Révision du PLU de Saint Germain. –

La consultation du PLU par les Saint Germainois s'est déroulée durant les vacances de Noël. Pascal Daviau a déposé au nom de notre association nos commentaires le 20 décembre 2017. Sur la forme : consultation pendant les vacances de Noël, « verbiage abscons techniciste », pas de comparaison possible entre le PLU de 2005 et celui présenté en 2017. Sur la forme, deux points ont retenu notre attention : le risque de déclassement d'un bon nombre d'Espaces Classé Boisés (EBC) tel que celui de la Charmerie et la construction d'immeubles de grande hauteur en forêt et/ou en lisière de forêt.

Statut de forêt de protection. – Remise de la pétition de 1380 signatures pour le classement en forêt de protection aux ministres de l'Agriculture, de l'Ecologie et de Monsieur le Maire de Saint Germain. Elle avait été lancée en 2016 sur change.org, et se trouve toujours sur notre site en première page. La demande de statut a été relancée par le Préfet fin novembre 2017 et des consultations du public et des associations doivent se tenir dans le courant de l'année. Nos craintes sont que la partie de forêt entourée par la virgule (c'est-à-dire entre le Camp des Loges et la ville, soit environ 70 à 100 ha !) ne soit pas prise dans le périmètre de protection pour permettre une urbanisation rampante.

Propreté de nos forêts. – Les dépôts en forêt se poursuivent. Nous avons continué à participer à l'opération forêt propre réalisée chaque année avec les Ateliers de l'Environnement. Sur notre site internet, vous pouvez facilement en quelques clics signaler un dépôt sauvage: <http://www.amisforetsaintgermainmarly.fr/rubrique-6/page-42> qui sera relayé à l'ONF. Ce dernier a mis des caméras dans des endroits critiques et a pu ainsi faire procéder à des condamnations cet automne.

2.-ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Arbres remarquables. - Créé en 2015, le groupe de travail "Arbres remarquables" avec pour responsables, Pascale Dugit-Gros et Pascal Daviau est désormais solidement constitué. Son objectif consiste à mettre à jour l'inventaire des arbres remarquables de Saint Germain qui n'avait pas été actualisé depuis la tempête de 1999. Bien des arbres sont tombés depuis et il faut tout reprendre, parcelle après parcelle. Un travail long mais passionnant qui allie sens de l'observation, rigueur, patience et découverte de la forêt dans une ambiance conviviale. 2017 a marqué l'achèvement du recensement de la partie du massif situé au sud de l'axe RD Achères-Maisons-Laffitte. Au total plus de 90 parcelles ont été parcourues, 103 arbres ont fait l'objet d'une fiche de recensement, et parmi eux 40 ont été proposés à l'ONF pour classement final. La décision revient désormais à l'ONF qui doit se positionner sur cette sélection.

L'organisme gestionnaire envisage par ailleurs la mise à jour de la carte de la forêt fin 2018, une date butoir pour notre groupe de travail qui doit donc achever cette année le recensement de la partie nord. Les arbres retenus par l'ONF seront positionnés sur cette mise à jour. A terme, l'ancien guide des arbres remarquables de l'Association sera actualisé. Un sentier de randonnée pourrait également voir le jour

Balisage du sentier des Oratoires. – sous la supervision de Bernard Mouton d'Alain Gauthier. Faute de temps et de moyen nous n'avons paré qu'au plus pressé.

3.-FAIRE CONNAITRE

Sorties. – Nous avons pu les relancer en proposant de nouvelles sorties :

- Deux sorties botaniques le 21 juin et le 7 octobre
- Une sortie culturelle forêt : « sur les pas de Maurice Denis de la Terrasse à la forêt de Saint Germain » le 4 novembre
- Une reprise des sorties histoire, « Découverte des vestiges historiques en forêt de Marly » par Pierre-Emile Renard, le 21 novembre
- La sortie sur les champignons habituelle le 21 octobre

Forums. - Participation aux forums de Marly, Saint Nom la Nature (avec le stand de l'association Saint Nom la Nature) Louveciennes (avec le stand de l'association Racines) le 9 septembre et St Germain en laye le 23 septembre. Grâce à Bernard Mouton, ces forums ont pu être assurés.

Nouvelle publication. – Grâce à la collaboration d'Isabelle Otlet avec l'association des Amis de Maurice Denis, une brochure intitulée « Sur les pas de Maurice Denis » a été publiée en juin 2017. Vous pourrez la trouver à l'OT, au Musée Maurice Denis et également au fond de cette salle.

Comité de gestion patrimoniale ONF. - Le nouveau directeur de l'Agence de Versailles, Michel Béal a présenté lors des deux réunions (19 mai pour Marly et 22 mai pour Saint Germain) les nouvelles orientations des forêts périurbaines, suite à une réflexion menée par l'ONF depuis 2012 pour répondre aux reproches qui lui étaient faits d'une gestion en futaie régulière (synonymes de coupes rases) alors que le souhait des visiteurs de forêt est celui d'une gestion en futaie irrégulière (qui assure un mélange de différentes classes d'âges et ne prélève que les arbres arrivés à maturité).

Fédération Nationale des Sociétés Amis des Forêts. - Signalons la journée de la fédération qui a eu lieu le 29 septembre 2017 en forêt de Retz à Villers-Cotterêts et à l'abbaye de Longpont sur le thème « La vie secrète du hêtre en forêt de Valois ».

Site internet et communication.

- 3 lettres aux adhérents en 2017 ;
- Site internet de plus en plus utilisé en termes d'actions comme publicité sur la pétition pour l'obtention du statut de forêt de protection, signalement des dépôts sauvages en forêt.

Conférence débat.

Le 7 octobre, Jean Grandclerc a tenu une conférence débat autour de son livre, « Réformer la France : mission impossible ? ». En effet pour nous la défense de nos forêts passe aussi par la réforme de l'état. En effet nous avons pu constater lors de toutes les enquêtes publiques qu'elles sont menées d'une façon tout à fait anti démocratique et imposent une solution venant des politiques et de la technocratie. Il n'y a pas de présentation d'un diagnostic basé sur des besoins réels, des objectifs précis du projet et la proposition de scénarios possibles pour répondre à ces objectifs en donnant avantages, contraintes et coûts de ces scénarios pour que les citoyens puissent se prononcer.

6-3 Association Avec Richard Mique

- * Poursuite de campagnes vers les élus pour tenter d'améliorer les accès vélos de la gare Rive droite dont les parkings insuffisants en taille rendent l'usage du vélo dissuasif.
- * Communication sur la pédagogie qui doit accompagner les mises en place de rues en zone 30
- * Publication des lettres périodiques de l'association, lettres 39, 40, 41, 42.
- * Participation active au Conseil de quartier (circulations, urbanisme) mais sans parvenir à réanimer une assemblée démotivée.
- * Recherche d'informations sur les préparatifs de la ZAC de Satory et sur les préparatifs du quartier PION.
- * Campagne vers l'opérateur en charge de la fibre pour publier un état périodique du déploiement. Des résultats ont été obtenus suite aux premiers déploiements dans le quartier. L'information reste cependant encore trop gardée confidentielle.
- * Rassemblement d'avis concernant les projets de refonte des circuits de Bus sur la commune et communication aux autorités.
- * Questionnement des autorités sur le tri sélectif et le développement des circulations douces.

6-4 Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (A.A.V.R.E)

Magny-les-Hameaux, Hameau de Romainville

Dossier Michelet, arrêt en juillet 2012 du chantier de l'aire d'accueil des gens du voyage :

Avec la réalisation d'une construction de 54 m² sur un terrain de 7 705 m² non constructible en haut de la cote de Romainville, et des travaux en cours de réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

Rappel:

Ce terrain fait partie du PNR, et relève de la zone classée N, naturelle et forestière, du plan local d'urbanisme, ainsi qu'en site inscrit sur la liste des monuments naturels ou la préservation présente un intérêt général.

Les travaux entrepris depuis fin 2011, par leur objet et leur ampleur, sont de nature à constituer au moins 3 infractions :

- 2 infractions d'urbanisme, l'une au Code l'urbanisme et l'autre au PLU, et
- 1 infraction au Code l'environnement.

Le 9 mars 2015 nous avons obtenu lors de l'audience au TGI de Versailles la culpabilité de Mme Michelet.

Le 11 mai 2015 le jugement en correctionnel, lequel ordonne à l'encontre de Mme Michelet la remise en état antérieur par:

- La démolition du chalet et de la dalle en béton
- L'évacuation des graves concassées et la substitution par de la terre végétale
- Le reboisement du terrain et le semis de pelouse en respectant les essences voisines et selon une densité comparable.
- 1 000 € d'amende et verser 500€ à chaque plaignant, UAPNR, Viva-Magny et l'aavre.

Le 14 mai 2015 Mme Michelet avait interjeté appel.

Le 16 septembre 2016 le jugement de première instance est confirmé par la Cour d'appel de Versailles.

Madame MICHELET a formé un pourvoi en cassation.

En matière pénale, le pourvoi est malheureusement suspensif.

Madame MICHELET n'a toujours pas déposé de mémoire pour l'acceptation de son pourvoi en cassation à ce jour (photo chalet à vendre du 30/08/2017).

Nous attendons le rejet par la cour de cassation de la demande de 2016 de Mme Michelet, condamnée en première instance et en appel.



Milon la Chapelle

Projet POS remplacé par PLU :

Les espaces naturels sont préservés, voir élargis.

Une OAP (Opération d'Aménagement Programmé) de 2 habitations.

Milon la Chapelle et Saint-Lambert-des-Bois

Pollution du Rhodon, référé expertise :

La pollution importante du Rhodon aurait pour origine la station d'épuration des communes du MESNIL SAINT-DENIS et de LA VERRIERE.

Il a fallu 6 mois pour obtenir une réponse du TA, notre Avocat Y. LE PORT a enfin obtenu gain de cause.

VEOLIA a voulu imposer son propre expert mais le TA n'en a pas tenu compte et a nommé le 4 octobre Anne NORTURE Experte judiciaire indépendante spécialisée eaux et sols, pour examiner la nature, l'étendue et l'origine de l'importante de la pollution.

Réunion avec toutes les parties le 22 novembre sur place pour l'expertise judiciaire.

Gestion communale des deniers publics, dettes connues en 2016 à partir du site de Bercy

- Saint-Lambert-des-Bois, l'une des communes les plus endettées des Yvelines, elle était de 798 000 € soit, par habitant, 1 645 €.
- Milon la Chapelle, elle était de 64 000 € soit, par habitant, 240 €.

La moyenne de la strate pour des communes de cette taille est, par habitant, de 540 €.

Saint-Lambert-des-Bois

Projet POS remplacé par PLU avec :

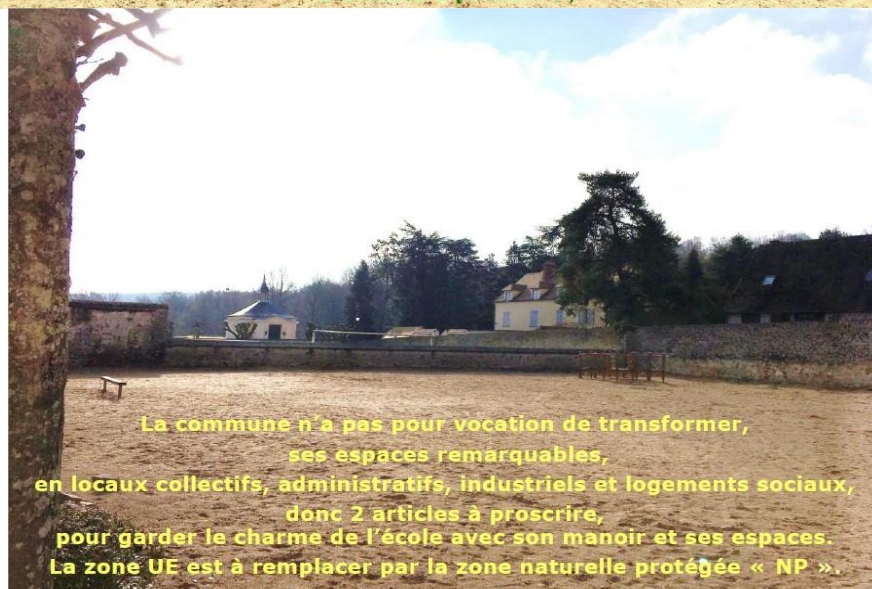
Les espaces naturels sont préservés à l'exception de la prairie de Launay 2,45 ha pour créer, une OAP station d'épuration de 4 300 m² avec filtres plantés de roseaux.

Une densification de l'habitation du bourg du village, avec

Trois OAP (Opération d'Aménagement Programmé)

- Entrée de bourg 5 à 7 logements
 - Centre bourg terrain 5 000 m² 3 à 4 logements maximums
 - La Brosse terrain 3 300 m² 4 à 8 logements groupés
- ➔ soit un total de 12 à 19 habitations.

2 espaces remarquables sont à sortir du SUC (périmètre du site urbain constitué) et de la zone UE (zone constructible), ils sont au contraire à protéger, à sanctuariser pour éviter toute possibilité immobilière, avec un classement en zone NP :



- L'espace vert autour de la mairie serait classé en zone UE et inscrite dans le tracé du périmètre du site urbain constitué SUC, 2 articles à proscrire et à remplacer par zone NP.
- L'ensemble de la parcelle du Manoir de l'école classé en zone UE et inscrite dans le tracé du périmètre du site urbain constitué SUC, 2 articles à proscrire et à remplacer par zone NP.

Nous confirmerons notre désapprobation en zone UE et dans le SUC lors de la présentation publique du PLU, ces 2 espaces remarquables sont à inscrire en zone protégée NP.

Assainissement du bourg du village

Le Conseil Municipal, à la suite de l'enquête publique et du rapport du Commissaire enquêteur, et bien qu'il n'ait pas répondu aux différentes questions émises par ce dernier, a voté le 5 Octobre 2017 avec 5 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions et 1 absent non représenté :

- la mise en chantier d'un assainissement collectif pour les 88 habitations du Bourg du village avec une station d'épuration 700 EH dans la prairie de Launay zone humide inondable classée ENS, et
- la mise en conformité de 14 assainissements non collectifs pour Vaumurier, la Roussière, 2 maisons à chaque extrémité du CD46 et le clos Saint Lambert sur le plateau.

Ce projet ne tient pas compte de trois critères importants :

- Le coût excessif de l'ensemble des travaux 2,5 m € HT,
- Le non respect environnemental de la création d'une station d'épuration dans une prairie inondable avec 2 classements « zone humide protégée » et « Espace Naturel Sensible »
- Absence de pollution avérée; les analyses physico-chimiques de l'eau du Rhodon ont démontré que la pollution des eaux d'assainissement du village n'est pas significative.

Cette dépense serait divisée par 5 avec une mise en conformité des 96 installations non conformes !!!

Dans le cadre d'opération groupée l'Agence de l'eau (AESN) subventionnerait à 60% et le Conseil Général à 20% les travaux de mise en conformité en communes rurales.

Cette dépense financière sera lourde pour l'avenir de la commune, déjà fortement endettée.

Demain pour assurer son retour sur investissement et sa rentabilité d'exploitation, le village devra s'urbaniser d'autant !!!

La station d'épuration de 700 EH sera le vecteur de la densification du bourg du village en nombre et en importance, aujourd'hui 245 habitants, qui à défaut d'assainissement collectif ne pourrait certainement pas être autorisée.

l'ANC est la solution technique la plus simple, la plus économique, et avec un impact environnemental moins lourd pour les rues du village, que des travaux de mise en œuvre des réseaux collecteurs et des réseaux de relevage sous pression pour les rues situées en dessous du niveau du collecteur principal raccordé à la station, via la rue de Port-Royal.

Les habitations situées en point bas du réseau collecteur communal, auront à leur charge financière pour se raccorder, leur réseau d'évacuation avec leur pompe de relevage, sa cuve de stockage et son clapet anti-retour.

Aujourd'hui à St-Lambert village, le prix de l'eau est de l'ordre de 2 Euro le m³,

En 2018 avec un assainissement collectif, le prix de l'eau sera à plus de 6 Euro le m³.

Il serait plus judicieux que les participations financières de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et du SIAHVVY soient utilisées dans la mise aux normes de la station d'épuration de La Verrière et du Mesnil-St-Denis, seule source véritable de pollution du Rhodon, et dans la mise en conformité de l'assainissement autonome des soi-disant 96 habitations du village non conformes.

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité mandat à son Président pour représenter l'association et se constituer partie civile devant le Tribunal Administratif de Versailles pour une demande d'annulation de la délibération du Conseil municipal du 5 octobre concernant le plan de zonage de l'assainissement.

6-5 Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)

Durant cette année, 52 activités ont été faites ; elles sont résumées dans le tableau suivant :

	Atelier	Conférence	Excursion	Exposition	Visite	Total
Biodiversité		1				1
Botanique		1	9			10
Bryologie	1					1
Géologie		2	1			3
Musée					2	2
Mycologie	1	2	16	1		20

Ornithologie		1	14			15
Total	2	7	40	1	2	52

Les sorties et voyages naturalistes

40 sorties ont été organisées, dont :

- 2 en commun avec la RNN de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- 3 en commun avec l'Association de Sauvegarde des Étangs de la Minière ;
- 4 en commun avec l'association Découvrir Autrement ;
- 2 en commun avec la Société Mycologique de France ;
- 1 en commun avec l'Accueil des Villes Françaises ;
- 1 en commun avec Environnement Fausses-Reposes.



Sortie du 16 septembre 2017 dans la Réserve naturelle de St-Quentin

Ces sorties se sont déroulées surtout dans les Yvelines, mais aussi dans l'Essonne, le Val-d'Oise, la Seine-et-Marne, la Seine-Maritime, l'Eure et la Somme.

Un voyage ornithologique en avril a permis de découvrir les oiseaux des Canaries, un autre a eu lieu au Pays bas en janvier.

Les ateliers d'observation et de détermination

Un atelier consacré aux mousses, a été animé par Évelyne Blondel et un autre consacré à l'étude microscopique de champignons par Jérôme Maffert.

Les conférences

Sept conférences ont été présentées à Versailles ou au Chesnay ; cinq par des membres de l'ANY et deux par des intervenants extérieurs, Jacques-Marie Bardintzeff (CNRS GEOPS) et Michel Béal (Office National des Forêts).

Un film de Geneviève sur l'exceptionnelle mer des Wadden a été projeté lors de l'assemblée générale du 21 janvier 2017.

L'exposition annuelle de champignons

Elle s'est déroulée les 21 et 22 octobre au Chesnay. Environ 232 espèces de champignons d'Île-de-France ont été exposées à un public très nombreux. Chaque jour, 2 conférences sur *Les Agarics* et sur *Les champignons de la forêt de Bois d'Arcy* ont fait le plein d'auditeurs. Les nouveaux panneaux « Oiseaux de la Plaine de Versailles », une exposition photos « Gueules de bois » d'Hélène Rodriguez et un stand lichens étaient également présentés.

L'ANY remercie la municipalité du Chesnay qui a mis à sa disposition la salle des fêtes, salle très bien adaptée.



Conférence lors de l'exposition de champignons, le 22 octobre 2017

La participation aux manifestations municipales

Comme chaque année, l'ANY a un stand aux différentes manifestations de rentrée organisées par deux municipalités dont nous sommes partenaires :

- 9 septembre : Festival des associations à Versailles
- 9 et 10 septembre : Fête des chênes verts au Chesnay

La restauration de l'herbier Phillipar - de Boucheman

Cet herbier historique, propriété de l'ANY qui comprend 12 000 planches, est en dépôt (avec une convention) au Domaine National de Versailles. L'attachage des plantes, leur photographie et leur inventaire ont repris cette année, dans les locaux du service des archives du Château de Versailles à la Grande Écurie avec 2 ateliers, le lundi et le mercredi ; cette année, environ **1400 planches** ont été attachées par **12 personnes**.

L'herbier Paul Jovet

L'attachage, la détermination et la remise en état des 60 000 planches se font dans les locaux de l'Arboretum de Chèvreloup, à Rocquencourt, dans le cadre de notre collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle. En 2017, 775 planches de phanérogames ont été attachées par 4 attacheurs et un déterminateur le mardi et 3 attacheurs le jeudi.

Flore de l'étang de Saint-Quentin

Le livre de Gérard Arnal et Joanne Anglade-Garnier « Flore et végétation de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines et de ses abords » est disponible au secrétariat de l'ANY.

Les relations extérieures de l'ANY :

Avec le département des Yvelines

Le 20 juillet, Étienne Varney a signé une convention constitutive du GIP Compensations environnementales ; l'ANY est dans le 3^{ème} collège avec voix consultative. Le Groupement promeut un développement territorial équilibré articulé autour de l'évitement, la réduction et la compensation (ERC) des impacts des aménagements, permettant d'assurer la préservation et la valorisation des espaces naturels, et ainsi le maintien de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité des territoires.

Avec le Muséum National d'Histoire Naturel

L'ANY a animé un stand à l'arboretum aux Journées de Chèvreloup, les 3 et 4 juin.

Avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

L'ANY, entrée au Conseil syndical du PNR, avec voix consultative et représentée par Gérard Arnal et/ou John Rose, a participé en 2017 aux réunions du Comité syndical du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse. Ce comité se réunit environ tous les deux mois. L'ANY donne son avis sur les projets à l'ordre du jour, le plus souvent de petits projets locaux d'aménagement, dans les cas où une question concernant la nature se pose.

Avec le Potager du Roy

Les 7 et 8 octobre, l'ANY a tenu un stand à la manifestation *Les senteurs du potager*.

Avec la ville de Versailles

2 conférences de Jean-Pierre Thauvin au centre Vauban sur des voyages en Pologne.

Avec le Domaine de Versailles

Plusieurs interventions-conseils pour les jardiniers du Domaine de Trianon dans le cadre d'une tentative d'installation de gestion écologique par Jean-Pierre Thauvin.

Avec l'Office de tourisme Intercommunal Saint-Germain Boucles de Seine

Jérôme Maffert et Yves Gombert ont animé 2 promenades mycologiques en forêt de Marly, les 7 et 27 octobre.

Avec la RNN de Saint-Quentin-en-Yvelines

Participation d'experts ANY aux réunions du Comité scientifique de la Réserve Naturelle Nationale de St-Quentin-en-Yvelines.

Avec EDF Chatou

Visites dans l'année pour l'entretien et le suivi des nichoirs qui y sont posés.

Avec Natureparif

Participation aux inventaires éclairs de Natureparif sur les communes de Jeufosse et Port-Villez (78) de Gérard Arnal et Étienne Varney.

Comité scientifique des réserves biologiques dirigées de la forêt de Rambouillet

Jérôme Maffert, président de ce comité, participe à un inventaire mycologique dans le domaine présidentiel du Château de Rambouillet. L'ANY n'est pas directement impliqué mais suit avec intérêt ce projet.

6-6 Association des Riverains du Val de Cruye

L'Association des Riverains du Val de Cruye agit pour préserver l'équilibre actuel des quartiers pavillonnaires ou historiques, ou encore des espaces arborés classés de Marly le Roi qui sont menacés par la mise en œuvre en 2016 d'un PLU qui autorise complaisamment les promoteurs d'implanter massivement des immeubles démesurés dans des zones jusqu'alors préservées.

En premier lieu, nous pouvons signaler qu'un recours gracieux contre le projet de révision du plan local d'urbanisme de Marly le Roi a été déposé en 2016 auprès du maire de Marly le Roi par l'association, qui avait été appuyé par une intervention personnelle de la présidente d'Yvelines environnement, ce dont nous la remercions.

Le maire de Marly le Roi n'ayant pas cru devoir prendre en considération nos arguments de fait et de droit contre une densification aveugle de la commune, l'association a saisi en juin 2017 le tribunal administratif de Versailles d'un recours en excès de pouvoir contre la révision du plan local d'urbanisme voté en décembre 2016. Des échanges de mémoire ont lieu dans le cadre de l'examen de cette requête, pour laquelle l'association maintiendra sa position s'agissant notamment du déclassement d'un espace naturel classé de 2 ha situés dans le prolongement direct de la forêt de Marly le Roi, et de projets d'implantation de logements collectifs en zone classée N jouxtant la forêt de Marly.

Par ailleurs, devant la détermination de l'association, et à la suite d'une mobilisation de nombreux habitants de la commune qui ont créé de nouvelles associations de défense du patrimoine environnemental de Marly le Roi, le maire a décidé, dès le mois de juin 2017, soit quelques mois seulement après l'entrée en vigueur du nouveau PLU, d'amodier de façon significative ce nouveau PLU et, après enquête publique qui a vu la mobilisation de l'association, de soumettre à l'examen du conseil municipal du mois de décembre 2017 une modification de ce nouveau PLU tendant à restreindre les capacités de création de logements collectifs en zones paysagères protégées.

Bien que cette modification du PLU ne donne pas satisfaction à l'association, celle-ci a décidé de ne pas l'attaquer devant le tribunal administratif, dans la mesure où cette modification porte essentiellement création d'une OAP sur le secteur classé de l'Abreuvoir à l'entrée de Marly le Roi, ou le maire aurait projeté en accord avec des promoteurs d'urbaniser ce secteur historique.

Une association s'est créée pour lutter contre le projet de modification du PLU et la création de cette OAP, (« les amis de l'abreuvoir de Marly le Roi ») qui a déposé un recours gracieux devant le maire. Cette association, qui est en étroite contact avec l'association des riverains du Val de Cruye qui lui apporte son soutien, entend, en cas de rejet de son recours gracieux, saisir le tribunal administratif de Versailles en demandant l'annulation pour excès de pouvoir du PLU révisé et modifié.

Une seconde association intitulée « Sauvons les Coteaux » a été créée en vue de s'opposer aux appétits des promoteurs immobiliers en zone UHA de Marly le Roi, là encore dans un secteur historique et écologiquement protégé. Les riverains ont saisi le tribunal administratif de Versailles aux fins d'annulation d'un permis de construire un immeuble collectif important situé dans un secteur de maisons unifamiliales paysagères, par ailleurs insuffisamment desservi par les voies d'accès. Le permis est donc pour l'instant bloqué, ainsi qu'un permis de construire modificatif.

Trois autres projets contestés, soit en recours gracieux, soit en recours contentieux concernent des Riverains de cette même zone UHA qui se sont regroupés dans l'association « Sauvons les Coteaux ».

Enfin, une autre association avec laquelle l'association des riverains du Val de Cruye apporte son concours, et aux objectifs de laquelle elle adhère, s'est créée en bordure du territoire de la commune de Marly le Roi sur Louveciennes, (Association pour la sauvegarde, la mise en valeur, et l'aménagement de Louveciennes) qui entend s'opposer à tout bétonnage prévu par le maire de la commune du secteur de l'Aqueduc également classé monument historique, ainsi qu'au projet de constructions multiples (immeubles d'habitations, centre commercial, bureaux, hôtel etc....) sur l'ex terrain du Shape nommé Villevert actuellement. Des procédures sont aussi en cours à la diligence de cette association.

Il est prévu une coopération étroite et productive entre les associations de Marly le Roi sur l'initiative de l'association des riverains du Val de Cruye, par une action d'information de la population, une mobilisation des médias, et des actions ponctuelles auprès de la mairie et des pouvoirs publics.

L'on assiste avec satisfaction à la mobilisation importante des habitants de Marly le Roi choqués par les initiatives inconsidérées des promoteurs soutenus par le maire de la commune, et qui urbanise sans discernement des secteurs traditionnellement résidentiels, au point d'en affecter son équilibre environnemental, alors même que ne sont pas pris en compte l'insuffisance et l'inadaptation des infrastructures routières qui desservent ces secteurs, comme l'insuffisance des équipements collectifs.

A terme c'est le cadre de vie que les habitants de Marly le Roi ont choisi qui sera durablement affecté ainsi que les charges financières communales qui pèseront lourdement sur le budget des riverains.

6-7 Association La Saint Lambert (LSL)

1.1 PLU de Saint Lambert

L'augmentation de la population française est de l'ordre de 0,5% par an. Outre les possibilités de créer des logements dans les surfaces existantes, trois « Opérations d'Aménagement Programmé » (OAP) projettent de créer dix à quinze logements. Si cette croissance se développe sur la dizaine d'années à venir, notre village dans le Parc naturel de la haute vallée de Chevreuse, verra sa population croître deux à trois fois plus vite que celle de la France.

A noter toutefois, le périmètre urbanisé de la commune n'évolue pas, aucun espace naturel ne sera urbanisé. L'ancien POS n'est plus applicable depuis Mai et le PLU n'est pas encore acté.

1.2 Ecole, Eglise, mur des logements sociaux, entrée du cimetière

La municipalité a enregistré trois sinistres sur la commune. Le budget sera nécessairement alourdi pour faire les réparations. Des informations circulent pour chacune des opérations sans que nous puissions en connaître la justification.

Le mur des logements sociaux a été reconstruit quasiment pour la moitié du prix annoncé par l'économiste choisi par la commune. Bonne nouvelle certes mais que valait l'évaluation de l'économiste ?

Les bruits courent relatif à une solution consistant à raser l'école pour la reconstruire totalement. La démolition du bâtiment actuel en meulière choque une partie de la population.

1.3 Nuisances de la D91 à La Brosse

La RD91 traverse la commune de Saint Lambert des Bois et l'intensité de son trafic entraîne des nuisances pour les riverains. La récente limitation de vitesse à 50 km/h et des aménagements pour la faire respecter ont diminué les nuisances sonores. Pour les habitants du hameau, l'insertion dans le trafic est de plus en plus laborieuse.

Par contre, les bandes rugueuses venant de Dampierre génèrent une nuisance sonore au moins égale au gain obtenu par la réduction de vitesse, ne serait-il pas judicieux de les remplacer par une limitation de vitesse à 70 km /h, et ceci même si les automobilistes en font à leur gré des signalisations.

Pour mémoire, La Saint Lambert a proposé de participer à hauteur de 1500€ à l'étude de protections sonores pour les riverains. L'aavre a proposé de participer à hauteur de 1000€ mais a renoncé dernièrement.

Quoi qu'il en soit un complément de financement est recherché et nous avons peu de chance d'obtenir cette aide de la commune.

Enfin nous regrettons que les riverains concernés par cette amélioration n'adhèrent pas à nos associations.

1.4 Sentier à La Brosse reliant le parking AEV et le village

Les randonneurs ont remarqué l'intérêt d'un parcours reliant le parking de l'AEV (à la sortie du bois à La-Brosse en allant du village vers La-Brosse) et le village. Ils ont « frappé » un sentier le long du bois. Bien qu'une proposition ait été faite il y a une dizaine d'année pour réaliser ce sentier, l'agriculteur riverain proteste vivement avec des panneaux d'interdiction.

Face à la réaction des randonneurs, l'association doit-elle réagir sur ce dossier ?

1.5 Chemin Jean Racine à Fauvaux

Le bornage judiciaire pour situer les limites des parcelles est terminé mais la mise à jour du cadastre pour les parcelles que la commune de Milon a achetées pour faire un chemin communal n'est toujours pas faite.

Subissant un préjudice important, un propriétaire a fait un nouveau recours, le 4^{ème} sur ce dossier, pour faire appliquer la décision des juges en corrélation avec l'article 682 du code civil. Le dernier référé ne laissant plus aucun doute, le chemin privé est enfin libre pour accéder au hameau.

Par contre la barrière protégeant le chemin Jean Racine au niveau du CD46 a disparu et n'a pas été remplacée, laissant ainsi la possibilité aux automobilistes de continuer à perturber les promeneurs sur ce chemin.

1.6 Suppression de la ligne électrique aérienne moyenne tension à La Brosse, Le Mesnil-Sevin et Le Mesnil-Saint-Denis

Il y a plus d'un an, des câbles ont été enfouis à La Brosse, au Mesnil-Sevin et au Mesnil-Saint-Denis pour remplacer les lignes aériennes moyenne tension hérissant la plaine. Nous ne pouvons qu'approuver cette opération. Ces câbles viennent d'être mis en service et les lignes aériennes ont été démontées les mois derniers.

Une fouille est restée ouverte entre le Mesnil-Sevin et le Grand-Ambésys pouvant tenter les voleurs de métaux et risquant de générer des coupures de courant. Suite à notre intervention, la Mairie du Mesnil-Saint-Denis a demandé à Enedis de régler le problème. A ce jour la fouille a été rebouchée.

Les pylônes de la ligne 220kV traversant le plateau de La Brosse ne sont pas concernés.

1.7 Construction d'un hangar agricole au Mesnil-Sevin

Sachant que la ferme au centre du Mesnil-Sevin va être démolie pour construire des habitations, l'agriculteur Monsieur GOUSSEAU, est autorisé à construire un hangar agricole au Mesnil-Sevin proche de la limite entre Saint Forget et le Mesnil-Saint-Denis.

Bien que le mitage de la plaine soit choquant, nous ne pouvons que soutenir les activités agricoles. A ce titre, le Conseil d'Administration de l'association a décidé de ne pas s'opposer à ce projet.

1.8 Lutte contre les cambriolages

En 2016 quatre cambriolages au moins ont été commis à La Brosse. La commune du Mesnil-Saint-Denis a récemment adhéré à l'Association « Voisins Vigilants ». La participation à cette organisation permet de réduire de 40% environ ces actions délictueuses.

Les cambriolages ont continué en 2017 à Saint Lambert, deux à notre connaissance à La Brosse mais la commune n'a pas adhérer à « Voisins vigilants » malgré nos sollicitations auprès de Monsieur le Maire.

1.9 Chemin vicinal n°1 à La Brosse

La petite route (CVO1) rejoignant directement La Brosse au Mesnil Saint Denis est très dégradée. Seuls les habitants de Saint Lambert ayant acheté une télécommande pour la barrière de La Brosse y ont accès et gagnent deux kilomètres par rapport au circuit du giratoire de Saint Laurent.

Nous avons suggéré à nos élus communaux de traiter la question, mais à ce jour aucune action n'a été entreprise et nous espérons que cette inaction ne rentre pas dans un projet de déclassement de cette route dans l'intérêt des propriétaires riverains.

1.10 Entretien du village

Monsieur le Maire a diffusé dans les boîtes aux lettres un message incitant les habitants à respecter notre environnement. Excellente idée. Toutefois, les négligents ou les malfaisants ne feront pas d'efforts s'ils n'y sont pas contraints.

Le Maire de Vélizy, ancien habitant de Saint-Lambert a résolu avec succès le problème en rapportant aux indéliques leurs déchets. L'identification des malfaisants est facilitée par les caméras de surveillance en ville mais cette solution est difficilement réalisable sur notre commune de 600 hectares.

Devons-nous prêcher pour appliquer les règles en vigueur à Singapour par exemple où un mégot jeté à terre est passible d'une amende ?

1.11 Déchetterie illégale de La Brosse

Depuis de nombreuses années, des déchets sont déposés à proximité de la station d'épuration de La-Brosse. Pour arrêter ces dépôts, Monsieur le Maire a pris un arrêté pour interdire la circulation sur le chemin de la Misère. Cette interdiction n'est pas respectée. Bien que nous ayons signalé cette anomalie, aucune évolution depuis l'an dernier.

1.12 L'assainissement à Saint Lambert

Le plan de zonage a été acté par le Conseil Municipal le 5 Octobre 2017. Un projet de station à base de roseaux à proximité de la route de la chasse est à l'étude.

Des riverains de cette installation protestent mais inversement une majorité d'habitants au village sont impatients d'être raccordés à un système collectif. Deux Conseillers Municipaux ont voté contre le plan de zonage le 5 Octobre 2017 mais il faut noter que ce plan leur impose de rester en « Non collectif » (ANC).

L'association aavre a déposé un recours au Tribunal Administratif pour faire annuler la délibération en question.

Suite au raccordement du hameau de La Brosse au réseau du SIHAVY vers Valenton, la station de la Misère (Fosses septiques et filtres à sable) est maintenant désaffectée. Nous n'avons pas constaté d'évolution sur ce dossier en dehors de propositions couplées avec le pylône de radiotéléphone desservant les intérêts de la commune.

1.13 Pollution du Rhodon

Le Rhodon est toujours pollué par des boues ou des eaux non épurées provenant très probablement de la station d'épuration du Mesnil-Saint-Denis. Rien n'a changé sur ce dossier depuis un an.

Avec le soutien de la Mairie de Milon, du Parc naturel, et de l'Union des amis du Parc, l'aavre a déposé un recours.

Nous ne comprenons pas les raisons qui poussent l'exploitant à ne pas faire son travail.

Le Conseil d'Administration de La Saint Lambert a voté le partage des frais de l'aavre à hauteur de 1.000€ pour notre association.

1.14 Pylône de radiotéléphone à La Brosse

Dans l'intérêt de la commune, le pylône de radiotéléphone de La-Brosse à usage collectif aurait dû être autorisé et construit sur un terrain entièrement communal. Il est en fait construit pour 5/8 sur un terrain privé et pour 3/8 sur la parcelle U215 propriété de la commune.

L'ensemble rapporte à un propriétaire 11.000€ (Voire 17.000€ ?) par an soit au moins 220 000€ depuis 1997, mais la commune n'en perçoit pas un cent. La logique aurait voulu que la commune ait touché au moins 3/8 de 220.000 € soit 82.500 € ! Sachant que l'endettement par habitant à Saint Lambert est l'un des plus élevés de France... !

Dans le cadre des questions diverses d'un Conseil Municipal, il a été proposé de faire un bornage judiciaire des chemins communaux et en particulier de la parcelle U215 litigieuse mais la proposition n'a pas été concrétisée.

A ce jour aucune action n'est prévue par la municipalité pour régulariser l'anomalie.

1.15 La fibre optique dans nos communes

La fibre optique pour véhiculer l'Internet offre des débits très importants et outre la rapidité de transmission de nos informations permet aussi l'accès aux chaînes de télévision et bien sûr au travail à domicile sans subir les embouteillages.

Des travaux sont en cours pour raccorder les villages de Saint-Lambert et de Milon-La-Chapelle en « Montée en Débit », c'est-à-dire arrivée de la fibre au niveau de l'armoire de distribution de la zone urbanisée et liaison classique en cuivre jusqu'aux habitations.

L'acheminement de la fibre à domicile serait prévu dans le courant de 2018 pour le Mesnil-Sevin et La-Brosse de Saint-Lambert. Une très bonne nouvelle.

6-8 Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (A.P.E.P.V.)

- *Rappel des participations aux Commissions départementales suivantes, dans le cadre du mandat de membre d'Yvelines Environnement :*

- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS),
- Commission Consultative de l'Environnement et Comité de suivi de la Charte de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole Réunion de la CCE le 27 février 2017
- Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay
La réunion de la CCE a eu lieu le 19 avril 2017
- Comité Local de l'Eau (CLE) et Commission du Bassin Hydraulique de la Mauldre (COBAHMA):
Membre du bureau du CLE au titre d'Yvelines Environnement.
Assemblée générale de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre à l'Hôtel du Département le 2 mars 2017.

- *Participation de l'APEPV aux Commissions départementales suivantes :*

- Gestion du site classé de la Plaine de Versailles :
Pas de réunion depuis 2012. Pas de participation aux groupes de travail « pilotés » par l'inspection des sites, avec « délégation » à l'APPVPA.
Demandes répétées aux Préfets de participation aux études de projets dans le site classé de la Plaine de Versailles, sans suite.
- Commission consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay

Principales actions de l'APEPV

- Site classé : Action de surveillance des projets développés par l'Etat, de fait par VGP et l'APPVPA.
 - Surveillance des aménagements de la zone des Fermes des Moulineaux et de Pontaly sur les communes de Bailly et de Fontenay,
 - Station d'épuration du Carré de la réunion – Travaux d'agrandissement et de mise aux normes terminés en 2016 : Action de surveillance des rejets dans le ru de Gally.
 - Actions contre les nuisances d'une station de compostage des déchets verts, ICPE implantée en site classé près de la cueillette de Gally et du ru de Maltoute,
 - Suivi des aménagements de l'allée de Villepreux dans la perspective du château et du grand canal, et des problèmes d'évacuation des « gens du voyage »,
 - Suivi de l'aménagement de la ligne du Tram13 entre Noisy-le-Roi et Saint-Cyr-L'école.
- Secteur de Thiverval-Grignon :
 - Stockage des déchets inertes : Surveillance des mouvements de déblais stockés sur le terrain – ex agricole - de 25 hectares.

- Pas d'information sur le contenu des déblais déposés.
 - **Domaine de Grignon**
Le risque d'implantation du PSG a été écarté – mais la volonté de l'Etat de vendre le Domaine subsiste.
Avec les associations d'anciens élèves de l'AGRO, nous soutenons l'établissement sur ce site d'un Conservatoire International de l'Agronomie.
Nous soutenons aussi le classement du site géologique de la Falunière.
Conformément au souhait d'une majorité de professeurs et d'élèves, nous soutenons le rassemblement de l'école AgroParitech sur le Domaine de Grignon à proximité de la Ferme expérimentale et au sein de la Plaine de Versailles agricole.
- **Gens du voyage** : La question de l'installation des gens du voyage sur des terrains agricoles dont ils ont fait l'acquisition dans et hors du site classé n'a pas trouvé de solution.
Deux secteurs sont particulièrement sensibles dans la perspective du château de Versailles : l'un au début de l'allée royale, à l'ouest du parc du Château près de l'autoroute A12 et l'autre au voisinage de l'extrémité de l'allée royale à Villepreux.
- **Antennes relais de radiotéléphonie mobile** :
Il serait utile de rappeler sur les sites WEB le texte de la Charte Départementale d'installation des antennes de radiotéléphonie mobile, signée par les opérateurs et les maires des Yvelines – bien que la Commission Ad Hoc n'est pas été réunie depuis plus de 10 ans.
Une demande d'installation de pylône avec antennes Free a été autorisée dans un manège d'équitation à Bailly.
Cette autorisation a fait l'objet d'un recours contentieux par l'APEBN – la construction a eu lieu malgré la non-conformité au PLU – en attente de jugement

Une autorisation d'installation d'un pylône de 34 m de haut avec antennes Free a été délivrée par le maire de Noisy-le-Roi en mai 2017. Un collectif local, soutenu par l'APEBN, a lancé plusieurs actions tant juridiques que médiatiques pour empêcher cette construction qui n'a pas commencé.
Le recensement des antennes sur la Plaine de Versailles est nécessaire.
- **Nuisance des aéronefs**
 - La campagne de mesures de bruits dans les communes riveraines de l'aérodrome de Saint-Cyr-L'école a eu lieu en 2016 et les résultats ont été fournis en 2017 par BruitParif.
Voir les résultats sur : <https://www.bruitparif.fr/campagne-de-mesure-du-bruit-autour-de-l-aerodrome-de-saint-cyr-l-ecole/>
Le plan d'exposition aux bruits (PEB) de l'aérodrome de Chavenay a été soumis aux membres de la Commission Consultative de l'Environnement qui a proposé des niveaux de bruits pour les zones a), b), c) et d).
Le PEB a ensuite été transmis aux communes pour avis.
Il a été noté une demande de suppression de l'activité de voltige.
- **Urbanisme** :
 - Forte pression de l'Etat pour la construction de logements sociaux, particulièrement dans les villes équipées de transports en commun.
 - Conséquence : la multiplication des modifications et révisions des PLU – en particulier avec l'arrivée du Tram13 entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-L'école et dans le secteur de Plaisir / Les Clayes-sous-Bois.
Une attention particulière des associations s'impose au moment des enquêtes publiques
 - En particulier en ce qui concerne la protection de l'environnement, des espaces boisés, des zones humides et la prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).
 - Une attention particulière doit être portée aux abords des sites classés et protégés, et à protéger, qui doivent être répertoriés dans chaque commune.
L'inspecteur(trice) des sites et les architectes des bâtiments de France doivent être saisis dès l'apparition d'une atteinte au Patrimoine tant paysagé que bâti.
 - Une attention particulière doit être portée à la conservation des terres agricoles et des forêts, ainsi que des mares, sources de biodiversité, qu'il s'agit de préserver de toutes nuisances ce qui sera de plus en plus difficile en dehors des sites classés.
- **Rappels des dépôts de déblais illégaux** :
 - à Thoiry et Villiers-le-Mahieu les énormes dépôts des déblais du tunnel A86, sur de bonnes terres agricoles, ont créé d'immenses collines derrière le Parc animalier sous prétexte d'une extension de ce parc avec développement de nouvelles activités, que personne ne voit venir !
 - à Bailly, dans la Ferme des Moulineaux, en site classé, les dépôts de déblais de chantier qui ont comblé en partie la zone humide, sont toujours présents, malgré les demandes d'intervention de l'APEBN.

Les préoccupations des associations et des usagers membres de l'APEPV

- Les infrastructures routières et ferroviaires :
 - Elargissement de l'A13, inscrite au SDRIF, dans la forêt de Marly : nuisances de bruits, de pollution, coupes d'arbres importantes en forêt de Marly,
 - Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre, souhaitée par le Conseil général, dans les cartons ?
 - Aménagement (élargissement) de la D307, après la déviation de Saint-Nom-la-Bretèche (en finition), qui pourrait transformer la D307 en autoroute bis, avec éventuel futur échangeur avec A12 dans le secteur de Bailly (?) refusé par les habitants !
 - Les voies rapides, comme des saignées en territoire agricole, dans la Plaine de Versailles : D98, D30, ..
 - Les aménagements de la voie Tram13 (St-Germain / St-Cyr, élément de la tangentielle Achères / Melun-Sénart), sans aucune protection des riverains contre le bruit.
- Les implantations des gens du voyage en zone rurale, en sites classés – acquisition de terrains non constructibles – Les aires d'accueil demandées par la loi ne sont pas suffisamment développées par les communes !
- Le développement de l'urbanisme dans les communes rurales par la révision périodique des PLU, en particulier pour la construction d'un nombre de logements sociaux en constante augmentation, y compris dans des sites anciennement protégés !
- Le report dans la Plaine d'installations nuisantes : ex. Plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly, stand de tirs de Versailles à Crespières
- Les nuisances de bruits des avions et des hélicoptères.
- Le développement du nombre d'antennes de radiotéléphonie mobile sans information préalable des populations et sans respect de la charte départementale signée entre les élus et les opérateurs de téléphonie mobile.
- La protection des milieux naturels et des sites, en particulier les paysages, les zones humides, garantes de la biodiversité, la qualité de l'eau des rivières et des rus et la qualité de l'air.
- L'augmentation des autorisations de dépôts de déblais de chantier sur des terrains agricoles.
- Les dépôts sauvages en forêts et sur les chemins ruraux – les taggs,

Informations sur les activités des associations

- Bailly / Noisy-le-Roi :

Le recours en appel contre le PLU, porté par Yvelines Environnement, a été perdu.

La plateforme de compostage des déchets verts, Bio-Yvelines-Services, qui avait commencé ses activités en septembre 2016, a dégagé de fortes odeurs nauséabondes au printemps et en été 2017.

Suite à des plaintes des riverains et d'une pétition lancée par l'APEBN, la mairie est intervenue auprès du gestionnaire et des Autorités. L'APEBN et Yvelines Environnement ont demandé au Préfet le contrôle de l'installation par la DRIEE. Le rapport qui a suivi a entraîné une « mise en demeure » au gestionnaire d'effectuer des corrections de son fonctionnement. Ces problèmes s'ajoutent au problème de co-visibilité avec le château de Versailles déjà soulevé.

Concernant le programme de constructions « Les sentes de Bailly » par Bouygues, à côté de la mairie, on a constaté le dépérissement d'arbres remarquables répertoriés dans le permis de construire.

Un bilan de l'état des arbres sera demandé par l'APEBN à la fin de la construction.

Concernant l'installation d'un pylône avec antennes Free qui a été délivrée par la mairie de Bailly.

L'APEBN a déposé un recours contentieux au TA de Versailles après le refus de son recours gracieux par le maire de Bailly.

L'APEBN attend toujours des informations sur un projet de construction de logements sur l'actuel site des serres Moreux – projet Chaponval – qui est en fait une intrusion dans le site classé de la Plaine de Versailles.

L'APEBN soutient les actions du collectif de Noisy-le-Roi qui s'oppose à l'installation d'un pylône avec antennes Free de 34 m de haut près de la forêt de Marly et de la Porte Criton classée – ancienne entrée du château des Gondi.

Concernant la ligne Tram13, les riverains de Bailly et de Noisy-le-Roi réclament toujours des protections antibruit.

L'APEBN demande que soit conservée et réhabilitée la maison de garde-barrière à Bailly, et que le passage à niveau de la rue du Plan de l'Aître soit sécurisé.

Concernant les nuisances des avions, l'APEBN a organisé avec le GUAS une réunion à l'aérodrome de Saint-Cyr-L'école pour sensibiliser les pilotes aux nuisances occasionnées aux riverains.

L'APEBN participe aux réunions du Comité de gestion de la Forêt de Marly avec l'ONF – voir le site web.

- Association « La Ferme des Moulineaux » :

La ferme des Moulineaux est située dans le site classé de la Plaine de Versailles

- **Projet pour la réalisation de l'assainissement**

Relance des autorités publiques sur la convention de traitement des eaux usées

Hydreaulys, porteur du projet de mise aux normes du traitement des eaux usées de la Ferme des Moulineaux est confronté au refus de signature de M. Leprince et l'absence de signature de M. Jouet. Le maire de Bailly, président d'Hydreaulys a donc produit une lettre de mécontentement nominative début 2018. Celle-ci est demeurée sans suite de M. Leprince. Aujourd'hui encore nous ne cessons de rappeler Hydreaulys sur les engagements collectifs.

- Orientations

- Au fil des huit années de fonctionnement, et en assemblée générale, les orientations suivantes avaient été annoncées :

- Soutien et protection des Initiatives d'amélioration de l'Environnement
- Intéresser les gens à la situation passée, actuelle et à l'avenir du site.
- Poursuivre le tissage des liens avec les associations et autorités locales.
- Poursuivre notre rôle de vigilance sur les activités commerciales et ses conséquences sur l'environnement humain et naturel du lieu.
- Prendre part aux décisions sur l'orientation du site à travers les dispositifs de consultations sur le PLU.
- Créer un événement d'intérêt artistique autour de l'histoire de la Ferme.

- **Réalisation du projet d'assainissement collectif**

Il s'agit là d'orientations à court, moyen et long terme et qui dépassent donc la portée annuelle.

- Les orientations suivantes ont été annoncées pour 2018 en approfondissement de celles prévues dans les objectifs de l'association :

L'identification des dysfonctionnements sur le réseau d'eau de source en vue d'une remise en service.

- Beynes :

O Sites de stockage de gaz.

Pas de réunion de la CSS -Storengy de Beynes en 2017. Demande à la préfecture d'une réunion du bureau au moins une fois par an, selon les statuts de la CSS. pas de réponse à ce jour.

La dernière échéance du PPRT concernant l'utilisation de la salle des fêtes (salle Fleubert) au public est le 08/05/2017.mais les travaux de la nouvelle salle ne sont pas commencés ... et pire, suite à des problèmes d'appels d'offres et avec l'architecte, la commune redémarre à zéro l'étude de projet! (donc pas de réalisation avant au moins 2 ans!)

La sous-préfecture de Rambouillet a autorisé une prolongation de l'utilisation de la salle Fleubert, dans l'attente de la construction d'une nouvelle salle des fêtes. (courrier du 07/12/2016)

Les autres directives à échéance 2016 concernant la construction d'abris bus sécurisés à la Couperie et les affichages des risques sur les routes et forêts ne sont toujours pas réalisés!

Les travaux de la nouvelle station de GrtGaz sont quasiment terminés. Les installations paysagères sont effectuées, conformément aux prévisions....en attendant que les arbres poussent pour cacher l'installation. Restent les installations d'une nouvelle grille d'interconnexion, au niveau de l'installation actuelle.

Le site de Storengy est presque terminé ... mais l'aspect paysagé a été beaucoup oublié.

O Avenir du site de Grignon

L'école AgroParisTech doit déménager sur le plateau de Saclay, au niveau du nouveau campus autour de Polytechnique vers 2021-22

Le choix de l'architecte a été choisi. Il doit préciser son projet avant l'accord définitif.

Rien de précis sur le devenir du site ??

Le maire de Thiverval doit organiser un groupe d'études sur l'avenir du site mais de nouvelles en 2017 !

L'association « Arbre de Fer » continue à planter des arbres dans le jardin anglais et à entretenir l'arboretum, avec le soutien des élèves.

(Les dernières infos sur le refus du CA d'AgroParisTech de transfert avant l'installation de la ligne N18 datent de 2018 ...dons pour l'année prochaine !)

O Projet golf à Thiverval

Les dépôts de terres « inertes » s'accumulent de plus en plus. Des collines de plusieurs dizaines de mètres sont terminées du côté de l'aérodrome de vol à voile. Cela continue de l'autre côté vers Plaisir et en bordure du ru Maldroit, en fond de vallée !

- Cresprières :

- La zone pavillonnaire de 28 maisons prévues en limite du chemin aux bœufs est terminée mais les maisons n'ont été livrées qu'en février/mars 2018 au lieu du mois d'octobre l'EDF n'ayant pas prévu un transformateur suffisamment puissant pour desservir l'ensemble.

- La réalisation du parcours de santé est en cours d'aménagement après nivellement des terres amoncelées le long du chemin aux bœufs et une ceinture végétale devrait partiellement masquer les maisons nouvellement construites.
- Par ailleurs la construction de 11 maisons individuelles sur des parcelles de 5 à 600 m² au croisement de la route d'Herbeville et du chemin aux bœufs est en voie d'achèvement. Quelques maisons sont habitées.
- L'inauguration de la nouvelle Mairie, de la place principale et l'ouverture du "CocciMarket " a eu lieu le 2 septembre en présence d'un certain nombre de personnalités.
- Au mois de juin avait lieu l'inauguration de la Fontaine sur cette même place grâce à la générosité des Crespiérois et de quelques personnes extérieures, l'ADSC ayant assuré la collecte des fonds, la gestion et le suivi des travaux sous la maîtrise d'ouvrage de la mairie.
- Concernant le TNV (Tir National de Versailles) :

Le TNV est une institution : il existe depuis un siècle et demi, comprend actuellement 1.500 adhérents et sert de point d'entraînement complémentaire aux forces de police et de gendarmerie ainsi qu'au Raid et au GIGN. Le Château de Versailles, propriétaire du site actuel, lui a imposé de déménager. Il veut s'installer sur un terrain de 6ha, au bas du camp de Frileuse à Crespières, appartenant à la gendarmerie, et dont elle n'a pas l'utilité.

Les principales préoccupations posées par cette implantation sont de 3 ordres : risques de nuisances sonores, d'un impact écologique sur la faune et la flore, d'une augmentation de la circulation et si toutes les préoccupations ne sont pas prises, s'ajoute le risque d'une perte de valeur immobilier.

Plusieurs études ont été réalisées :

- Le TNV a commandité une étude acoustique réalisée par l'agence Gantha en Septembre 2015, et une étude d'impact sur la circulation (qui, en fait, ne donne aucune indication sur le nombre de véhicules supplémentaires induits par le projet).
- L'étude concernant les nuisances sonores est très incomplète : aucune analyse ne concerne les habitations de la Maladrerie pourtant très proches, un seul point sur Crespières est étudié, sans tenir compte des conditions atmosphériques.
- Egalement des informations importantes sont absentes : combien de pas de tir ? pour quelles armes ? Quelles seront exactement les mesures prises pour empêcher les nuisances sonores : quels pas de tir seront couverts ? Enterrés ?

Les analyses et les conclusions de l'étude sont donc très sujettes à caution.

- ☐ Le TNV s'était engagé en Janvier 2017 à refaire faire une étude d'après une liste de cabinets proposée par l'association des habitants de la Maladrerie. Malgré les lettres de la Présidente de cette association et l'intervention de notre nouvelle députée, Mme Granjus, à la demande de l'ADSC, nous n'avons aucune réponse à nos questions de la part du TNV
- ☐ Le Préfet a déclassé les terrains concernés en Mai 2017 pour qu'ils puissent être achetés et une modification de PLU sera nécessaire pour qu'ils puissent être affectés à des activités sportives. En principe le Préfet doit déclarer le projet d'intérêt général. Nous ne savons pas si le TNV s'est porté acquéreur.
- ☐ D'autre part la Direction Régionale et Inter départementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile de France a demandé une étude d'impact écologique réalisée par le cabinet Eliséa en Octobre 2016.
- ☐ Il s'agit en effet d'une Zone naturelle d'intérêt écologique pour la faune et la flore avec des espèces endémiques sur ces plateaux calcaires. L'étude précise les incidences sur la faune, la flore pendant la construction et pendant le fonctionnement. Des mesures sont proposées pour pallier le maximum de risques de détérioration et le suivi par un écologue est envisagé. Le TNV s'est engagé oralement à les respecter. Les conséquences financières sont importantes. Aussi nous demandons des garanties écrites.
- ☐ Monsieur Ballarin s'est désengagé des discussions et ne semble pas avoir d'autres informations mais il est certain que le projet se fera. Il a affirmé lors du dernier entretien que nous avons eu avec lui que le Préfet a entendu sa demande concernant la protection contre les nuisances sonores.
- ☐ Devant toutes ces incertitudes nous allons demander un RV au Préfet et au Président du TNV.

- Villepreux :

- Un projet de renaturation du ru de Gally est en cour, cela devrait se produire entre Rennemoulin et Chavenay.
- Les constructions des Hauts du Moulin le long de la déviation RD12 sont maintenant terminées. Une révision du PLU avec enquête Publique est lancée en vue de construire la parcelle restante.
- Il n'y a pas eu d'acquéreur lors de la vente aux enchères du domaine CLERICO.
- Avis défavorable du commissaire enquêteur pour la construction de la 2ème tranche du projet de « maisons Kaufmann » sur le plateau, en bordure de la zone classée. D'où retard de construction de l'école et du gymnase (après mise en conformité, l'autorisation pour la 2ème tranche a été donnée)
- Vente aux enchères du patrimoine mobilier du château de la famille de Saint-Seine,
- Allée de Villepreux : un aménagement a été réalisé avec panneau d'information à son « débouché » sur la D 12.
- Gens du voyage : Toujours hors la loi sur ce site classé

- Saint-Nom-la-Bretèche

- La première phase déviation du village est terminée. Concernant le bruit, des murs anti bruits ont été élevés (de 4 m à 4m50 suivant les passages). La végétation plantée n'est pas entretenue et a mal poussé en 2017. Il faudra également que la commune reprenne la responsabilité de l'entretien végétal des ronds-points pour en assurer un esthétisme et une qualité en phase avec l'image de la commune. La phase 2 entre le rond-point Sud et la route de Chavenay est en cours de finition après un retard dû à l'hiver froid et pluvieux. Le complément de talus que nous avons réclamé au niveau de la ZAC a été réalisé avec le solde de terres disponibles.
- Les associations locales se préparent juridiquement et budgétairement à vérifier le respect de la règle des 60 dB en moyenne jour dès la fin du chantier c'est à dire mi-2018.
- Le deuxième combat contre le super marché a été à priori gagné car un nouveau projet de résidence senior est en cours de montage avec l'accord de la mairie et du promoteur de l'ex super marché qui revendra son terrain pour cette opération. Le terrain accueillera de petits appartements et maisons de résidence seniors. Le projet a bien avancé et a été présenté officiellement à la population sans réaction notoire. Permis de construire prévu en signature fin 2018/début 2019.
- Un projet de revalorisation de la rue du Général de Gaulle est à l'étude.

6-9 Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)

. [Projet d'éoliennes de JPEE à Prunay en Yvelines, hameaux de La Chapelle et Villiers-Landoue](http://prunay-yvelines-78.parc-eolien-jpee.fr/)

L'APPY a appris par hasard début 2017 que le promoteur JPEE avait signé des baux emphytéotiques avec trois propriétaires de terrains agricoles à La Chapelle et Villiers-Landoue hameaux isolés de Prunay en Yvelines pour l'installation de quatre ou cinq éoliennes de grande hauteur.

L'APPY a fait plusieurs tracts informatifs adressés aux habitants de Prunay, suscité plusieurs articles dans Toutes les Nouvelles et L'Echo Républicain et donné une interview à RVE pour dénoncer le projet. Un article est également paru dans le quotidien national Les Echos début octobre décrivant son action et citant son président ainsi que la maire d'Orsonville, qui est vent debout contre le projet.

Elle a prévenu les autres locaux dont l'ancien député, la nouvelle députée et les deux conseillers départementaux, lancé deux pétitions, papier, et internet. La première a recueilli près de 400 signatures d'habitants de Prunay, Ablis, Orsonville et Auneau (Eure-et-Loir) s'opposant au projet. La pétition internet a environ 700 signatures. Tous les élus locaux sollicités dont un élu EELV de Rambouillet se sont prononcés contre le projet, à l'exception du maire de Rambouillet et président de la communauté d'agglomération qui ne s'est pas prononcé. Le Président du Sénat, élu des Yvelines, ancien maire de Rambouillet, a également été informé.

L'APPY a participé en septembre à une réunion publique sur le sujet organisée par le maire d'Ablis.

Elle a obtenu auprès des services de l'Etat le dossier du promoteur qui a été déposé mi-novembre en préfecture. Le projet prévoit 4 éoliennes de 135 mètres en bout de pale dont l'une située à 790 m de la ferme de Gauvilliers (Orsonville), dont le porche est classé monument historique.

L'APPY a pris contact tout récemment avec la nouvelle inspectrice des sites.

Elle participera activement à l'enquête publique qui pourrait avoir lieu au printemps 2018.

L'APPY se réserve la possibilité de saisir le tribunal administratif si le Préfet des Yvelines devait donner son feu vert à ce projet.

. [Projet d'éoliennes d'EDF-Energies Nouvelles à Allainville-aux-Bois, autorisé le 18 novembre 2014 par le Préfet des Yvelines \(PC du 3 octobre 2014\)](http://pour-prunay.sosblog.fr)

Ce projet portant sur cinq éoliennes de grande hauteur fait l'objet d'un recours d'Yvelines Environnement devant le Tribunal administratif (voir par ailleurs le rapport d'activités d'Yvelines Environnement).

. Animation du blog <http://pour-prunay.sosblog.fr> en particulier pour la rubrique urbanisme avec comptes-rendus du conseil municipal et commentaires pour la partie Urbanisme, logement. Un représentant de l'APPY a assisté quand cela a été possible aux réunions du conseil municipal de Prunay en Yvelines et établi un compte-rendu. Quand cela n'a pas été possible, l'APPY a repris et commenté les comptes-rendus du conseil municipal.

Pour l'association, le fait principal a été l'annulation par la Cour d'Appel du Tribunal Administratif de Versailles du vote de la **ZAC multi sites** de décembre 2011. Cette annulation règle le problème des possibles expropriations de façon définitive. Nous avons été totalement rassurés à partir de la mi-août, puisque la Mairie a renoncé à continuer la procédure auprès du Conseil d'État. Ils ont été conseillés par un avocat spécialisé, lequel les a dissuadés de se pouvoir, étant sûr d'aller à l'échec. Il n'y a donc plus de ZAC multi sites à Pontchartrain. La Mairie n'abandonne pas pour autant les constructions sur la Bonde où elle a racheté ou doit acheter les terrains nécessaires et ce, d'autant plus, que le contrat signé avec Nexity à la veille des élections municipales de 2014, prévoit une facture très lourde si la totalité du projet ZAC devait être abandonné du fait de la Mairie.

Les propriétaires du coteau sud sont harcelés régulièrement par Nexity ou ses filiales, comme Century 21, qui leur proposent le rachat des terrains en prétextant qu'ils ont un projet sur lesdits terrains. L'association a été obligée d'écrire au Maire pour lui demander d'intervenir auprès de ces sociétés. Le Maire leur a adressé une lettre pour leur demander de cesser ce harcèlement et nous en a fourni la copie.

Autre combat sur l'ensemble de l'année : contre le **Linky**.

La Mairie nous adresse même tous ceux qui demandent des renseignements sur le sujet. L'APPEJP est devenu "la référence" anti-Linky sur J-P et NLC. Nous avons d'ailleurs participé activement aux 2 réunions d'informations sur le sujet : celle organisée par la municipalité de J-P, à l'initiative de l'équipe municipale et celle organisée par nous-mêmes et le garde champêtre de Neauphle-le-Château, Monsieur Pellet, dans des locaux prêtés par la Mairie à NLC. Plusieurs membres du Conseil Municipal de NLC y étaient présents.

Nous organisons régulièrement des **ateliers de formation** avec le Parc Naturel et la LPO : environ 2 par an pour le Parc et 4 pour la LPO. Les thèmes abordés : "réhabiliter les plantes sauvages dans un jardin privatif" ou "se nourrir et se soigner avec les herbes de son jardin" et "savoir reconnaître les oiseaux à leur chant". La LPO participe aussi à des animations lors des "Rendez-vous aux jardins" du 1er weekend de juin, organisés par le Ministère de la Culture et lors des «Jardins ouverts», fin septembre, organisés par le Conseil Régional. Car cette année, nous avons aussi été sollicités par le Conseil Général, lequel avait obtenu nos coordonnées par le ministère, pour participer à la manifestation de la fin septembre des "Jardins ouverts".

Nous essayons aussi de **collaborer le plus possible avec les lycées** tels que le CHEP ou le lycée technique de Villiers-Saint-Frédéric, le collège de J-P et les écoles. Mais s'il est difficile d'obtenir des résultats sur l'année scolaire, l'année dernière, lors de la manifestation des "Rendez-vous aux jardins" nous avons eu 9 classes qui ont demandé à venir et nous avons été obligés d'ouvrir les jardins sur d'autres dates que celles retenues pour la manifestation. Nous poursuivons cependant régulièrement l'effort de communication avec les responsables de nos scolaires car il nous semble indispensable que l'information auprès des jeunes soit faite par des associations comme la nôtre.

Au niveau des **manifestations organisées par la municipalité** et particulièrement par Madame Bonne chargée de la Culture sur Jouars-Pontchartrain, notre association a participé par l'ouverture des jardins à la manifestation organisée pour "Le jour de la Nuit". Nous avons aussi aidé à l'organisation de l'exposition sur l'"École d'autrefois" avec la Médiathèque.

Pour ce qui est du travail avec les associations, nous continuons à travailler avec les associations locales ou les trois collectifs d'associations que sont : Yvelines Environnement, Jade et l'Union des Amis du Parc.

Nous avons fourni un effort particulier sur le secteur en nous rapprochant des 3 autres associations de défense de l'environnement de la commune sur les hameaux de Chennevières, des Mousseaux et d'Ergal. Tout en gardant notre autonomie et nos convictions les unes et les autres, nous travaillons en étroite collaboration.

Un gros dossier depuis le début juin 2017 : au début de l'été 2017, nous avons été alertés par un membre d'une famille dont un des anciens est pensionnaire à l'**Hôpital Saint Louis de J-P** (Hôpital de la Mauldre). En effet, il nous a été signalé que le nouveau directeur avait un projet de modernisation des locaux et services, lequel projet prévoyait la destruction de plusieurs bâtiments anciens dont le bâtiment de la fin du 17^{ème} siècle, lequel a été donné à l'hôpital par la famille Pheylpeaux après qu'il eût été construit par frère Romain, architecte de renom de cette époque qui a construit le Pont Royal à Paris et a participé au remaniement des églises de Jouars et de Neauphle. Parmi les autres bâtiments visés : celui de l'horloge (1890) qui comporte une horloge Renard, restaurée, qui fonctionne encore et un dernier bâtiment plus récent, du XIX^{ème}. Mais ce dernier est caractéristique et emblématique car il s'agit du bâtiment dit «des balcons». Il semblerait que celui-ci ait servi de modèle à la construction de bien des «sanatoriums» créés un peu plus tard de la fin du XIX^{ème} au début du XX^{ème} siècle. En outre, même si la volonté actuelle du Directeur semble être de sauvegarder la chapelle, comme celle-ci était ouverte sur le bâtiment qu'elle jouxte afin que les malades puissent participer aux offices de leur lit, si on détruit le bâtiment adjacent, la chapelle pourrait s'écrouler à plus ou moins long terme. Il ne faut pas oublier que le 1^{er}

bâtiment mentionné, celui de la fin du 17^{ème} siècle, a servi d'hôpital, probablement de maladrerie lors des foyers de peste du 18^{ème} siècle et d'école, jusqu'à la construction des écoles actuelles par Monsieur Fanost, ancien Maire de J-P. Détruire ces bâtiments équivaldrait à détruire le Patrimoine de notre commune. Il faut tout faire pour le préserver.

A cet effet, le 14 juin 2017, nous avons donc adressé un dossier complet (avec courrier, photos des bâtiments actuels visés par le projet et les cartes postales anciennes de ces mêmes bâtiments) à Monsieur Serge LIFCHITZ, Architecte des Bâtiments de France auprès de la D.R.A.C, au Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine des Yvelines, 7, rue des Réservoirs à VERSAILLES – 78000 afin de lui demander de bien vouloir nous aider à préserver ce patrimoine local tant matériel qu'immatériel, soulignant dans notre courrier qu'il fallait préserver :

*« La mémoire des familles **de Maupeou, Phélypeaux de Pontchartrain, d'Osmont et Dreyfus**, pour ne citer qu'eux, qui ont tant fait pour la richesse et la grandeur de notre commune et du département auquel elle appartient et pour le rayonnement de l'hôpital, multipliant les subventions à toutes les époques de son histoire. Nous vous demandons de nous aider à mettre en place un classement desdits bâtiments afin qu'ils soient définitivement protégés (ou, A minima, d'une inscription à l'Inventaire) et de veiller à ce que le futur projet ne dépare pas totalement le site.»*

Monsieur LIFCHITZ ne nous ayant pas répondu, le même dossier a été transmis par Madame GONNEAU, successeur de Madame HADROT à la Présidence de VMF Yvelines, à Madame DIDIER, auprès de la DRAC, afin de lui faire les mêmes demandes et nous avons commencé à sensibiliser toutes les associations de sauvegarde du Patrimoine dont l'ADRACHME, MPF, la SPPEF, Yvelines Environnement, l'UNION des AMIS du PNR, JADE, etc. ...

Actuellement nous constituons un **Comité de personnalités** pour parrainer la sauvegarde des parties concernées et il a été pris contact avec Stéphane Berne, responsable auprès du Gouvernement Macron du Patrimoine Immatériel de la France pour qu'il nous aide à sauver ces édifices. Le Maire, administrateur de l'Hôpital, une année sur deux, de façon alternée, avec Monsieur Planchenault, nous a dit ne pas pouvoir nous soutenir car il serait alors juge et partie. Mais le responsable de l'urbanisme est prêt à nous aider à faire modifier le projet. Madame Gonneau propose que l'association, appuyée par ce Comité, demande la création au PLU d'AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) remplaçant depuis le 12-07-2012 les anciennes ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural, urbain et Paysager). Ces zones permettent de créer des périmètres de sauvegarde autour des monuments ou paysages emblématiques d'un village.

A la fin de l'année 2017, restant totalement apolitiques et aconfessionnels, mais conscient du fait que les Lois ALUR, DUFLOT, SRU et annexes sont préjudiciables pour des communes rurales comme la nôtre, nous avons rappelé dans un courrier à Madame Aurore Bergé, députée de la 10^{ème} circonscription, ses promesses de campagne consistant à prévoir de demander une révision de ces lois. En réponse à nos demandes, elle nous a reçus au début de l'année 2018. Tout en précisant qu'il serait difficile d'obtenir ces révisions, elle a proposé d'organiser avec le Président du PNR, Monsieur Vandewalle et les présents à cette réunion, un rendez-vous pour proposer des amendements à la Loi ELAN, future loi qui devrait modérer les lois citées ci-dessus au moins au niveau des obligations des petites communes.

L'association a continué à participer à plusieurs commissions ou activité du PNR :

1. la Commission éducation à l'environnement du PNR où nous sommes délégués come représentants de ce collectif par l'Union des Amis du Parc ;
2. la Commission travaillant sur les aménagements et réserves possibles de la Plaine de Jouars à Montfort ;
3. la gestion de la forêt de Rambouillet avec l'ONF et le Parc ;
4. la mise en place de la Monnaie Locale sur les communes du Parc et leurs environs. Nous y participons au niveau de la Communication.

Si cette dernière activité a nécessité de nombreuses réunions (parfois une par semaine), les 3 premières commissions ne nous monopolisent qu'environ 1 fois par trimestre.

En plus des **3 collectifs d'associations** auxquels nous adhérons et qui nous ont fait l'honneur de participer à leurs réunions en tant que membres de leur CA, nous avons maintenu les adhésions croisées avec Maurepas d'hier et d'Aujourd'hui (MHA), l'ADEE et l'ADRACHME. Pour cette dernière, une petite subvention supplémentaire a constitué une aide financière pour le rachat des fresques de la Millimètre. Nous vous proposerons de voter cette année encore l'octroi du petite somme pour permettre le maintient en bon état de ces fresques sur le lieu de leur stockage.

En ce qui concerne les relations avec la Mairie, l'APPEJP, ainsi que l'ADEE et l'AC ont été associés à la révision du PLU en s'exprimant sur le PADD. L'AEM n'était pas encore créée lors de cette réunion pour le PADD. Nous avons aussi participé à la demi-journée du Développement Durable organisée avec la Mairie et le CHEP. Puis nous avons été avertis fin décembre, en priorité, de l'arrêté de Carence en matière de logements sociaux prise par le Préfet. Ceci nous a permis d'écrire au Préfet pour lui proposer de se réunir pour l'informer au mieux des réels besoins de la commune en la matière.

6-11 DELTA Commune des Essarts le Roi

Le but de l'association DELTA a été clairement défini lors de sa création : la conservation des terres agricoles des communes des Essarts le Roi et de Saint Rémy l'Honoré.

Après avoir fait reclasser 40ha de terres destinées depuis plus de 20 ans à l'urbanisation en zonage agricole lors de l'élaboration du PLU, l'association observe que la consommation de terres agricoles reste toujours attirante dès qu'un projet germe au sein des deux communes. C'est ainsi que l'on voit apparaître un projet de piste cyclable entre les deux villages (2 ha), un projet de centre équestre (2 ha), et resurgir l'arlésienne de la zone du gros chêne le long de la RN10.

L'année 2018 verra l'association faire son travail de fond au travers des différentes commissions auxquelles participe Yvelines Environnement pour éviter toute consommation de terres agricoles.

6-12 Maisons Paysannes de France des Yvelines

2017 une année de transition entre délégation simple et maintenant une délégation déclarée, deux formes juridiques prévues aux statuts de Maisons Paysannes de France. Nous sommes maintenant une association départementale reconnue avec un siège dans le département : nous avons un caractère local incontournable.

Nous avons renforcé nos partenariats avec :

- Le P N R de la haute vallée de Chevreuse
- Énergie solidaire pôle écho énergie du Nord Yvelines
- Alec Sky pôle éco énergie du sud Yvelines

Nous sommes adhérent :

- Du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement des Yvelines. Actuellement sur l'ensemble du territoire français les CAUE sont très malmenés par les départements qui les financent au travers de la taxe sur les permis de construire. Nous avons avec celui des Yvelines une excellente collaboration, et nous devons le soutenir contre les attaques qu'il subit actuellement.
- D'Yvelines Environnement, association départementale reconnue d'intérêt général qui a une forte présence dans les écoles par le biais d'un concours.
- Nous avons une adhésion croisée avec les amis du PNR.

La première visite conseil de l'année eu lieu aux Alluets Leroi le 11 février, beaucoup d'autres ont suivi, la dernière fut le 8 décembre à Orphin. Elles se sont égrenées toute l'année avec un pic entre octobre et décembre. Le principal thème en a été l'humidité. Ainsi nous avons réalisé 15 visites dans les Yvelines.

Notre partenaire Energie Solidaire organise régulièrement des samedis matin à thème, rénovation de bâti après 1948, restauration de bâti ancien, l'Isolation etc.... Nous avons participé aux matinées d'échanges sur le bâti ancien. Les personnes présentes recherchent des informations, sur l'isolation, l'humidité, comment faire une bonne restauration ? La matinée se termine par la visite de la matériauthèque. Ces rencontres sont riches en interrogations et ont eu pour suite des visites conseils.

En mars Nathalie Mouries-martin a animé une journée sur la charpente. Cette rencontre fut passionnante et vous a permis de découvrir le vocabulaire secret de la charpente traditionnelle.

Dans le cadre du partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse nous participons régulièrement à des ateliers de réflexion sur l'urbanisme avec des élus locaux. Ceci se traduit par une rencontre sur l'habitat participatif, un café urbain, un travail collectif sur le devenir des grandes fermes. C'est l'occasion de rencontrer des élus et de faire connaître notre association.

En juin nous avons eu une très belle journée de formation sur les enduits chaux chanvre dans le cadre magnifique du Moulin des Vaux de Cernay. Tout le monde a pris du plaisir à travailler cet enduit correcteur thermique. Lors du pique-nique dans la verdure alentour nous avons tous échangé agréablement sur tous les projets imaginables sous un soleil radieux.

Septembre a commencé par les Journées Européennes du patrimoine, nous étions à la Bergerie Nationale de Rambouillet où les enfants ont apprécié la fabrication de briques de terre crue en exerçant leur force sur la presse manuelle. Sous un soleil agréable nous avons vécu de très belles journées.

Le week-end suivant nous étions à Milly la Forêt pour découvrir l'usine Gati-chanvre, mais aussi la visite de ce magnifique village de l'Essonne à l'histoire passionnante. Nous nous sommes arrêtés particulièrement à la chapelle Saint Blaise des simples où nous avons admiré l'œuvre de Jean Cocteau.

Nous sommes membres du jury du concours « Maison Économe en Énergie en Yvelines ». Plusieurs visites de maisons restaurées ont été effectuées ; le but étant la recherche l'économie d'énergie. La remise des prix a eu lieu en novembre. Cela nous permet de rencontrer des personnes qui ont fait des restaurations, et qui au travers de ce jury, nous découvrent.

Une première rencontre à l'université de Cergy-Pontoise devrait permettre une collaboration avec l'unité « sauvegarde du patrimoine ».

6-13 Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui

La vie de notre association s'organise essentiellement autour de [quatre ateliers](#) : histoire, urbanisme, manifestation, communication, réunions du conseil d'administration

ATELIER URBANISME ENVIRONNEMENT, LES NOMINATIONS DE VOIES

En février 2017, La municipalité, nous a consultés pour dénommer de nouvelles voies au village pour les futures opérations immobilières.

1) sur l'ancienne propriété Marchebout, près de la Croix Blanche.

La municipalité nous a proposé de dénommer la voie desservant les quatre maisons à construire sur cour fermée : « Villa Phélypeaux » (en référence à Jean-Frédéric Phélypeaux, Comte de Maurepas,

Secrétaire d'État à la Marine de Louis XV puis ministre d'État à l'avènement de Louis XVI en 1774 jusqu'à sa mort en 1781). Pour notre association, il serait en effet intéressant de nommer un lieu sur le village du nom de Jean-Frédéric Phélypeaux, mais il serait souhaitable que ce ne soit pas une petite voie privée mais plutôt une place comme celle de la place de l'église de Saint Sauveur à proximité du site historique.

Nous avons alors proposé « chemin de la Carrière aux Oiseaux » (Carrière où les enfants du village jouaient près de la côte ronde) ou « chemin des Bois des Petits-Houx » (lieu-dit inscrit sur les cartes IGN)

La voie sera finalement nommée « Villa des Petits Houx ».

2) Pour l'allée issue de la propriété Johannot, (voie privée en impasse débouchant sur la rue Villeneuve) nous avons validé la proposition de la municipalité de la dénommer « allée des Vignes » (ceci correspondant à d'anciennes cultures de vignes pour ce secteur près de l'allée du Verger).

Ces deux nominations ont été validées en conseil municipal du 28.02 2017.

LES REUNIONS DE PRESENTATION DE L'ETUDE DU VILLAGE

Dans le cadre de la concertation du PLU, notre association a participé en début de l'année 2017 à trois réunions de présentation de divers dossiers concernant le village, organisées par la municipalité :

- Le 21 février, échange sur le diagnostic village et modalité de présentation au public,
- Le 14 mars présentation des guides architectural, urbain et paysager,
- Le 25 avril travail sur la redéfinition du périmètre monument historique.

Mais ces réunions n'ont pas été suivies par d'autres rencontres sur Maurepas en 2017.

Il est à noter que la compétence de la partie d'urbanisme a été transférée à l'agglomération de Saint Quentin en Yvelines.

LES PROGRAMMES DE CONSTRUCTIONS

En 2017, d'importants programmes de constructions sont déposés sur la commune de Maurepas.

Au regard de l'actuel PLU, des réalisations restent possibles, nous devons rester vigilants.

Nous avons constaté que nos remarques sur les nombreuses incohérences du PLU (2013) étaient bien fondées et qu'il était urgent de modifier le PLU. Nous suivons de près ces divers projets.

Notamment au 10 chemin de Paris en remplacement du projet de construction d'un immeuble collectif le permis de construire a été refusé par la mairie. Un recours a été déposé par le promoteur devant le Tribunal Administratif de Versailles. Nous attendons la décision de cette juridiction.

Une autre opération immobilière a été lancée au 12, chemin de Paris, il s'agit de la construction de 27 maisons de ville sur un terrain de 3595 m² ! Nous avons envoyé un courrier à Monsieur le Maire, suite aux nombreuses demandes des riverains. Notre association a pris rendez-vous avec les services de la Mairie pour diminuer le nombre de maisons et demander *des places de stationnement, tout ceci en lien avec les riverains. Un refus de permis de construire a été délivré le 6 juillet 2017 par M. le Maire et une nouvelle demande a été déposée par le même promoteur le 26 décembre 2017 à la Mairie pour la construction de 21 maisons au lieu de 27.*

En février 2017 : La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la ville de Maurepas ont engagé une nouvelle procédure intégrée pour le logement appelée « P.I.L. » afin de réaliser un ensemble immobilier qui va prendre naissance sur le terrain Terranova jouxtant la caserne des pompiers sur la R.D. 13. Cet ensemble va comprendre 6 bâtiments indépendants : 169 logements en accession à la propriété et 94 en logements sociaux.

Nous avons reçu début avril le dossier complet du projet de « Terranova » et avons été conviés à une réunion à SQY en tant que personne publique associée.

Nous avons émis quelques remarques notamment la proximité de l'entreprise « Air Product » Il s'agit d'une entreprise Seveso (seuil bas pour son activité de conditionnement et de distribution de bouteilles de gaz). Nous avons demandé que la sécurité et les déplacements des habitants de ce nouveau quartier soient pris en compte notamment pour les enfants qui se rendront dans les écoles du « Chapiteau » de « la Tour » ou de « la Marnière ».

Nous avons appris, et nous en sommes ravis, que le commissaire enquêteur chargé de ce dossier a, comme notre demande, soulevé le problème lié à la sécurité des enfants.

L'AMENAGEMENT DU SQUARE DE ROHAN

Nous nous sommes rendus à la réunion publique pour l'aménagement du square de Rohan.

Peu de temps après, de nombreux riverains nous ont fait part de leurs inquiétudes sur le projet d'aménagement de ce square.

Nous avons demandé une réunion complémentaire en mairie pour la présentation de ce projet. Nous avons obtenu un rendez-vous en présence d'un riverain adhérent.

Les problèmes portent principalement sur l'abattage de nombreux arbres, l'installation de barrières de sécurité et divers autres points.

Suite à cette rencontre, le projet est maintenu avec quelques améliorations pour la sécurité.

Notre association déplore néanmoins l'abattage des arbres dans ce secteur.

L'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

Nous avons été conviés en juin à une réunion (visite en extérieur) concernant, notamment la rénovation de l'allée de la Côte d'Or. Il avait été convenu que nous participerions à d'autres réunions.

Notre association a transmis par mail au cabinet d'études des clichés anciens de l'allée de la Côte d'Or ayant à l'origine des mosaïques aux sols. Le projet est apparemment finalisé, sans d'autres réunions, car il a été présenté lors des vœux de Mr le Maire.

L'AMENAGEMENT SUR LA MALMEDONNE

Là aussi, notre association met en garde la municipalité sur les problèmes de circulation dans le secteur Malmédonne (Construction d'une résidence intergénérationnelle sur le site Decaux et côté Coignières : nombreux commerces et extension du Foyer ADEF).

LA DEMANDE D'INFORMATION SUR L'AVENIR DU SITE HISTORIQUE DE MAUREPAS

Nous avons participé à une réunion en mairie, en août 2016, pour une étude sur l'église SAINT SAUVEUR. Nous sommes en attente du diagnostic effectué par un architecte du patrimoine. Notre association renouvelle la demande d'une étude archéologique du bâti et sur l'ensemble du site historique.

LA MODIFICATION DE L'ACTUEL « PLU » DE LA COMMUNE

En décembre 2017 nous avons été reçus par le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique concernant la modification du PLU actuel. Deux points ont attiré notre attention, celui de l'école de l'Agiot où des habitations doivent être construites, la zone UL devenant une zone UAe, nous souhaiterions une hauteur de 8 mètres pour les habitations et 12 mètres pour l'équipement public. Le second point est celui du secteur des Coudrays où la zone UL devient une zone UAe, ce qui permet la construction d'habitations sur l'emplacement de l'ancienne micro crèche. Nous aurions aimé une requalification en zone UAb, comme la résidence du « Bois Joli » ce qui donnerait une cohérence dans ce secteur.

Nous avons validé les deux autres points : en centre-ville : la requalification de l'équipement collectif de type médical afin de permettre son extension. (Mais attention aux problèmes de parking)). Secteur Pariwest (le long du CD13) : la mutation de cette zone en habitat (dédiée initialement à l'activité économique). Là encore nous avons souhaité que la sécurité et les

déplacements des habitants de ce nouveau quartier soient pris en compte notamment pour les enfants qui se rendront dans les écoles en face de cet axe routier.

En conclusion de cette année 2017 :

Notre association a renouvelé sa demande auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération et à Monsieur le Maire de MAUREPAS en mars 2017 puis renouvelé en janvier 2018 afin d'être conviée pour étudier les modifications du PLU de Maurepas ainsi que tout projet d'aménagement du territoire de Maurepas avant que les dossiers ne soient finalisés.

Certes nous avons reçu le projet PIL pour Terranova et le dossier de modification du PLU mis en enquête publique de décembre 2017 à janvier 2018. Nous remercions les autorités, mais notre demande ne se résume pas à ces quelques éléments ...

- **La modification du PLU comporte différentes étapes :**
 - **1^{er}) Redéfinition du périmètre monument historique,**

Nous avons assisté sur Maurepas à son élaboration mais nous n'avons pas reçu la décision arrêtée par vos services.

- **2^{ème}) Révision des éléments remarquables de la commune,**

Nous avons contribué à la réalisation des nombreuses fiches et nous avons assisté à leur évolution au cours de plusieurs réunions avant juin 2017, nous avons également reçu Mme Lydia NOURI pour l'inventaire du Patrimoine de Maurepas mais nous n'avons pas vu les derniers projets de ces éléments du patrimoine et environnementaux. Restaurer, voire classer les œuvres d'Art en centre-ville : les grandes fresques de Maurepas.

- **3^{ème}) Aménagement du centre-ville (entrées de ville, allée de la Côte d'Or...),**

Nous avons assisté à une première rencontre en extérieur qui n'a pas été suivie d'une autre réunion.

- **4^{ème}) Révision de règlements de zonage sur l'ensemble de la commune,**

Aux divers entretiens avec Mr le Maire de Maurepas, nous avons le projet, notamment, de diminuer les hauteurs des zones à l'entrée et au sein du village afin de lui garder un aspect historique ...)

(Divers projets : Création d'une résidence intergénérationnelle. Création d'un centre nautique. Aménagement du square de Réaménagement du square de la Rance. Suivi des études liées au site historique (fouilles archéologiques, travaux divers...) et autres à venir.)

Dans le cadre de la révision du PLU, notre association apporte divers éléments et souhaiterait être reconnue et invitée aux diverses réunions.

LES ACTIVITES CULTURELLES

En 2017, Maurepas ville nouvelle a fêté ses 50 ans d'existence, du petit village de 300 habitants, Maurepas est devenue une ville de 20 000 habitants. Durant cette année, les membres du conseil d'administration, ceux de l'atelier histoire, animation, communication et urbanisme ont réalisé une énorme tâche sans compter leurs heures pour assurer notre présence sur l'ensemble de nos manifestations.

Je tiens à les remercier pour leur énorme travail qui a été consacré en grande partie aux 50 ans de la ville nouvelle, une partie récente de notre ville sans oublier nos activités habituelles d'animations, visites du patrimoine et de participation aux réunions pour le cadre de vie.

Dimanche 26 mars : 18^{ème} nettoyage de la forêt domaniale de Maurepas

Samedi 12 & dimanche 13 mai : Les bénévoles participent au Mai des Serres

Mardi 16 mai : Circuit et visite du patrimoine avec les classes du CE2 (4 classes au village, 2 classes en ville)

Vendredi 19 mai : Nous avons organisé une **visite de la ville de Neauphle le Château** commentée par Mr Leroy, nos histoires sont liées,

Samedi 20 mai : Nous avons participé costumé au **grand jeu de piste pour les 50 ans de la ville** « retour vers le futur »

Samedi 10 juin : notre Fête au village

Vendredi 16 juin : nous avons organisé une **randonnée culturelle de 12 kms sur le patrimoine de Maurepas** pour nos Amis du Musée de la Ville « voyage dans le temps »

Samedi 17 juin : commémoration des 50 ans (1967-2017) organisé par la ville de Maurepas en présence de Roland Prédiéri (architecte), Gérard Ramon Mejid Houari (artistes) Jean Riboud fils de Jacques Riboud (concepteur de la ville).

Nous avions un stand pour présenter nos activités et nous avons été ravis de participer à l'inauguration de la pose de la plaque des constructeurs à laquelle notre association a participé à l'élaboration des textes. Cette soirée conviviale a été clôturée par une **mise en lumière de la fresque de Robert Lesbounit « La paix sur le monde »** textes lus par Jocelyne Gourlaouen et Jean François Desecures.

Samedi 3 Septembre : forum des associations. Une journée conviviale qui nous permet de rencontrer nos adhérents et Maurepassiens.

En septembre, travail en partenariat avec la communauté d'Agglomération de ST Quentin sur les textes pour la **plaque en hommage à l'initiateur des villes nouvelles « Charles de Gaulle ».**

Dimanche 17 septembre : Journée du Patrimoine : une visite « l'art dans la ville heureuse » pour les 50 ans,

7 au 22 octobre : à l'espace Albert Camus **une exposition « rétrospective Maurepas Ville Nouvelle 1967 – 2017 ».** Cette exposition retraçait l'évolution de la ville nouvelle, fruit d'un travail collectif effectué par les bénévoles qui ont étudié de nombreuses archives, plans, maquettes, journaux, photos, vidéos, objets du quotidien, jouets d'époque, ainsi que de nombreux panneaux élaborés par l'association.

Un film réalisé pour cet événement accueillait les visiteurs.

Dimanche 22 octobre : Nous avons participé **au salon du livre à Elancourt.**

Suite à notre exposition, nous avons édité un **premier tirage du livre « Maurepas ville nouvelle 50 ans 1967 – 2017.**

Le 1^{er} décembre Veillée Villageoise : 13^{ème} édition de la **veillée sur le thème « les années 70 »**

16 décembre : nous avons participé au marché de Noël, pour proposer notre livre sur les 50 ans de la ville.

6-14 Patrimoine et Avenir de Rambouillet et de sa Région (PARR)

ASSEMBLEE GENERALE 2017

11 Février 2017

Dans les salons de l' Hôtel Mercure

Après notre détour l'année précédente à la Lanterne, pour honorer la création du Pôle culturel, l'association est revenue à ses habitudes en se tenant dans les salons de l' Hôtel Mercure. Une bonne partie de nos fidèles adhérents s'est retrouvée autour des membres du Conseil d'Administration pour faire le point sur nos activités et envisager l' avenir. Monsieur le Maire, son premier adjoint et le maire adjoint à l'urbanisme nous ont fait l'honneur et le plaisir de leur



présence, montrant ainsi l'attachement qu'ils portent à la vie associative en général et à

notre association en particulier. Après les discours et présentation d'usage, Monsieur le Maire (photo) a confirmé un certain nombre de projets, pour lesquels nous avons été consultés, puis notre collègue Michel Paris a décrit les avancées dans le projet que nous portons à propos des arbres remarquables de la ville de Rambouillet. Christian Rouet a développé la création du



site internet(photo)

Une amicale tradition a bien sûr été respectée, après la conférence de M.Richard Klein à propos de Louis Quetelart, architecte de la ville du Touquet,(photo) dont une villa rambolitaine s'est inspirée. Cette conférence fort appréciée fut donc suivie par le traditionnel verre de l'amitié dont une photographie montre la belle atmosphère !

I-Programme culturel

Sortie d'une demi-journée

Le Musée Nissim de Camondo

Château Barthélémy et château de Gourville

Sortie d'une journée

Balade en Touraine et Château de Chinon

Conférences

Louis Quetelart, architecte du Touquet

Le Palais de l'Elysée

Histoire et architecture de l'Iran

Participation au Forum des Associations

II- Urbanisme et Patrimoine

L'année 2017 s'est inscrite dans le prolongement de tout ce que nous avons déjà fait et annoncé lors de la dernière assemblée générale:

- Vigilance sur les réalisations et les projets d'urbanisation engagés par la Ville de Rambouillet, face à la multiplication des chantiers ouverts au cours des deux premières années du nouveau mandat municipal.
- Suivi particulier des grands projets en cours: la fin du programme de l'Orée des Bois, le futur Cinéma de centre ville, les nouvelles résidences rue de la Louvière et rue de Clairefontaine.

les projets d'extension de la zone d'activités du Bel Air, la restauration des bâtiments du Roi de Rome

- Poursuite de l'action engagée pour sauvegarder le Pavillon de Toulouse même si cela nous est difficile car il s'agit d'un domaine privé
 - Attention portée en fin d'année au mécontentement des habitants de la Clairière qui ont perdu leur bureau de poste et leur annexe de la mairie
 - Etude sur les arbres remarquables de Rambouillet, conduite par Michel Paris, à la fois pour montrer la richesse du patrimoine végétal privé de Rambouillet et pour le défendre contre la menace que présentent parfois certains plans de promoteurs.
 - Réflexion permanente sur l'évolution du commerce de centre-ville, élément clé de la qualité de vie de Rambouillet qui pour nous fait partie de notre patrimoine
- Sur tous ces points, nous avons toujours été bien accueillis par les services de la Ville, surtout le service Urbanisme à qui nous avons pu poser toutes nos questions et présenter nos observations.

6-15 Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)

La révision du PLU de Louveciennes (le conseil municipal a prescrit cette révision le 15 octobre 2015) **a vécu sa phase finale après l'enquête publique du 3 mai 2017 au 9 juin 2017.**

Cette année a donc été principalement marquée par cette enquête publique et ses conséquences pour la vie de l'association.

RACINE a en effet remis en main propre au commissaire enquêteur un document contenant l'ensemble de ses remarques (par ailleurs remises sous forme électronique sur le site de la mairie) en date du 31 mai 2017. L'ensemble de nos remarques fût également publié sur le site de RACINE. Rappelons seulement les conclusions de ce document :

« CONCLUSIONS :

Pour toutes ces raisons RACINE privilégiant toujours la concertation et reconnaissant le travail important mené pour l'élaboration du PLU, tient à proposer une autre approche que celle qui est à la base de la révision actuelle, qui vise à bétonner de façon excessive des sites remarquables de Louveciennes. RACINE propose de renoncer aux grandes opérations (OAP n° 1,2,3,4,5) qui vont défigurer définitivement des pans entiers de la commune. RACINE privilégie une urbanisation douce avec de petits immeubles sociaux s'intégrant dans le tissu actuel. En effet le respect des obligations en logements sociaux se fait dans le cadre de plans triennaux, et donc pour la période 2017/2019 cela signifie 72 logements, chiffre parfaitement compatible avec de petites opérations respectueuses du cadre unique de vie de Louveciennes.

RACINE demande à ce qu'une AVAP soit élaborée pour Louveciennes et préconise que la mise en valeur touristique des sites historiques (en particulier l'aqueduc et le Chemin de la Machine) de Louveciennes soit étudiée en concertation avec les communes avoisinantes, dans une perspective tant de préservation et de valorisation de lieux remarquables que de la création d'emplois dans ce secteur.

RACINE recommande que les circulations douces soient mises en valeur et amplifiées dans l'ensemble de la commune.

Les interconnexions entre différents moyens de transport doivent également être étudiées et valorisées, toujours dans une perspective d'amélioration du cadre de vie.

En ce qui concerne Villevert (OAP n°6) RACINE s'étonne des positions de l'Etat et du département et demande à ce que des études d'impact sérieuses (tant sur les conditions de vie que sur les circulations) soient menées de manière à éviter une concentration excessive de logements. »

Le commissaire enquêteur a remis son rapport le 9 juillet 2017 après que la pétition lancée par RACINE pour la création d'une AVAP pour l'aqueduc (OAP du Cœur Volant) ait recueilli environ 300 signatures. **Le commissaire dans son avis dit être sensible aux arguments de RACINE et reconnaît le caractère « ambitieux » de vouloir passer de 7 100 habitants à 9 300 en l'espace de quinze ans.**

Et il considère comme très sérieux le problème de circulation qui va être induit par cet accroissement programmé de population par cette révision du PLU. Si on ajoute le projet de la « plaine de Villevert » controversé lors de cette enquête tant par le préfet que par le président du département, on se trouve face à des désirs qui risquent de rendre Louveciennes totalement invivable pour ses habitants. Quant à son avis sur les problèmes de circulation et de stationnement longuement développé dans la page 25 de son rapport, il rejoint les positions de RACINE faisant état de sa « surprise que l'impact des OAP sur la circulation et sur le stationnement n'ait pas fait l'objet d'études approfondies et n'ait pas été analysé dans le dossier soumis à enquête publique avec présentation des perspectives et des solutions possibles ».

Donc le commissaire enquêteur a remis son rapport le 10 juillet 2017 sans réserves formelles.

Ce PLU a été soumis au vote des élus le 6 décembre 2017. Le PLU a été effectivement voté ce 6 décembre 2017.

On peut lire dans **le paragraphe sur les projections démographiques du PLU** (en ligne sur le site de la mairie) que les estimations conduiront Louveciennes à accueillir 2160 habitants supplémentaires en 2030. Cet accroissement sera lié à la construction de 1080 nouveaux logements dont une partie importante de logements sociaux.

La mairie projette 136 logements répartis dans cinq immeubles qui vont complètement bouleverser ce site au pied de l'Aqueduc, protégé jusqu'à maintenant. Sans compter l'impact sur la vie quotidienne des Louveciennois, notamment pour tout ce qui touche les circulations tant douces qu'automobiles, inévitablement induites par ce projet, sans qu'aucune étude sérieuse puisse être fournie à ce jour par les élus pour en fournir une vision réaliste.

Les Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) prévoient dans le secteur du Cœur Volant de 1,9 ha, localisé entre la RPA Clairefontaine, le chemin du Cœur Volant et le chemin des Arcades, 90 logements dont 60 sociaux.

Aidés par le cabinet de Maître Francis Monamy, spécialiste reconnu des questions de défense du patrimoine et de l'environnement, nous avons introduits trois recours en 2016, **soutenus par Yvelines Environnement.**

Nous avons négocié fin 2017 avec les personnes ayant intérêt à agir dans ces recours un protocole financier permettant de partager les frais d'honoraires de notre avocat et les différents frais de justice. Ceci assure à RACINE la possibilité de provisionner les ressources financières en cas d'échec et de nous permettre d'envisager les actions concernant les recours contre le PLU.

Pour accompagner tous ces événements nous avons publié en 2017 deux bulletins n°17 et n°18 en de nombreux exemplaires papier en plus de leur diffusion publique sur le site de l'association.

Nous avons largement diffusé avant le vote une lettre ouverte aux élus qui leur a été envoyée à tous personnellement avant le vote du 6 décembre 2017.

Nous avons participé à un fort effort d'éducation populaire en pratiquant une veille documentaire intense sur tous ces problèmes d'urbanisation et de protection du patrimoine. Un nombre important de documents ont été mis sur notre site qui commence à constituer une base documentaire mise à la portée de tous les Louveciennois adhérents ou non à notre association.

RACINE pour essayer d'enrayer une densification mal pensée de la commune a estimé nécessaire de déposer un recours gracieux contre le PLU début 2018, non sans avoir mené une réflexion sur la Trame Verte et Bleue de Louveciennes mise à mal par la révision du PLU.

Ce qui est en jeu c'est la qualité de vie des Louveciennois, mais aussi la préservation du cadre unique de Louveciennes.

Les objectifs de RACINE sont clairs en prônant une modulation de la politique du logement en fonction de la géographie et du passé culturel unique de Louveciennes : côté social, améliorer le quotidien des Louveciennois tout en favorisant le lien social. Côté économique, faire évoluer les comportements individuels tout en essayant de conserver un dynamisme économique de la ville dont le tourisme (RACINE a publié sur son site une carte des temps de parcours pédestre dans Louveciennes). Enfin, côté responsabilité environnementale, préserver le patrimoine irremplaçable de Louveciennes tant naturel qu'architectural. Tout cela concourra à améliorer le bien commun et le lien social, tout en respectant une éthique responsable. Après réflexion RACINE a donc décidé de remettre au maire un recours gracieux contre cette révision du PLU jugée dangereuse pour l'avenir de la commune dont les points forts sont les problèmes de circulation induits par le PLU voté et la destruction du patrimoine que constitue cette TV.

Nous avons régulièrement alimenté le compte « Twitter » de l'association, qui a permis à l'association de relayer des informations importantes pour la vie de notre commune et de faire connaître par ce réseau social l'ensemble des publications de notre site web.

Nous pourrions faire entendre notre voix, dans les mois qui viennent, si l'association se renforce tant par ses propres forces internes que par l'entretien actif des liens et des partenariats avec les diverses associations ayant des objectifs identiques aux nôtres.

6-16 Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)

Le renouvellement de notre agrément au titre de la **protection environnementale au niveau départemental** nous a été notifié le 30 mars 2017.

SAVE a participé aux différentes enquêtes publiques concernant différents dossiers du **Grand Paris** touchant notre région, ou les **communes de Versailles** et en pourtour.

Une grande réunion concernant les préparatifs de **l'éventuelle ZAC de SATORY** dans le cadre de **l'OIN Paris Saclay** a donné lieu à une présentation SAVE et un débat avec les acteurs du projet Elus, Aménageurs mais aussi entreprises. Voir notre site Internet.

La conférence annuelle de SAVE a porté sur deux dossiers d'avenir :

- La **restructuration des réseaux de transports urbains sur VGP**
- Les préparatifs de mise en place des **véhicules autonomes** avec les équipes VEDECOM

On en trouve les traces sur notre site Internet.

SAVE a eu une réunion de travail au STIF MobIdf pour évoquer les préparatifs de modifications des réseaux de transports urbains sur VGP.

Sur le **RLP** (règlement local de Publicité) de Versailles, l'association a produit des contributions préparatoires et participé à des réunions en mairie pour peser sur certaines dispositions à améliorer.

Le projet du **Pôle d'Echanges Multimodal des Versailles Chantiers** a mobilisé nos associations membres dans des contacts et des réunions avec les élus locaux pour tenter de faire améliorer la prise en compte des importants effets à prévoir sur les circulations dans les zones proches mais aussi un peu plus éloignées qui vont être impactées.

Le fonctionnement des divers **conseils de quartier** de Versailles a fait l'objet d'une enquête qui a mis en évidence de grandes disparités entre les quartiers. A l'évidence le fonctionnement insatisfaisant de certains conseils de quartier ne semble toujours pas mobiliser sérieusement nos élus.

Nos relances vers la préfecture concernant le **CDT Yvelines** et les dispositifs prévus pour en suivre la mise en place n'ont conduit à aucun résultat.

Le dossier **fibre optique FTTH** a retenu notre attention et un suivi des déploiements est enfin en place avec l'opérateur : voir notre site Internet.

SAVE a contribué aux études de dossiers locaux sur les communes représentées dans son CA : Versailles, Le Chesnay, Viroflay, La Celle St Cloud et St Cyr.

Une participation active aux réunions organisées par **l'EPAPS de Saclay** en vue de préparer les mises en place des ZAC prochaines de Satory en tentant d'entre ouvrir des dossiers malheureusement ouverts de façon bien incomplète.

Trois lettres annuelles ont été diffusées à tous les membres des associations (2400 adhérents). Ces lettres sont présentes sur le **site internet** <https://www.save1.fr/>

Le détail de ce travail ainsi que les documents concernant ces sujets sont mis en ligne sur le site de SAVE dont la fréquentation traduit l'intérêt des contenus affichés.

6-17 Sauvons La Tournelle

L'Association Sauvons la Tournelle est une association récente dont les activités ont débuté en mai 2017.

L'Association a été créée en urgence, suite à une réunion publique organisée par la Mairie de la commune de Septeuil, informant la population d'un important **projet immobilier sur le site LA TOURNELLE** nécessitant de procéder à une modification urgente du PLU avant la prochaine révision (2018).

Ce projet, initié par un propriétaire privé, soutenu par la Mairie, a fait l'objet d'une enquête publique en juin 2017. L'enquête a été suspendue puis a repris en novembre et décembre 2017.

Conformément aux statuts de l'association, l'activité de Sauvons la Tournelle en 2017 s'est concentrée tout au long de l'enquête publique sur les points suivants :

1. Protection et sauvegarde des sites naturels, du patrimoine architectural et du cadre de vie rural dans les communes de Septeuil et Courgent

Sauvons la Tournelle a réalisé un dossier « patrimoine historique » afin de faire valoir la valeur du site. Le Castel de la Tournelle fut la propriété du peintre Antoine Chintreuil (1814-1873) et de son ami Desbrosse, précurseurs du mouvement impressionniste. Chintreuil a été inhumé dans le cimetière de Septeuil avec Desbrosse. Les paysages de la Tournelle, que l'on retrouve dans ses toiles, exposées dans de nombreux musées en France et à l'étranger, ont été particulièrement préservés jusqu'à aujourd'hui. L'association s'est attachée à prendre contacts avec deux musées ainsi qu'un collectionneur privé et biographe du peintre et a obtenu des courriers de soutien (Musée Chintreuil de Pont de Vau et Musée des Amis du Paysage Français). Nous avons été présents lors de la visite de l'exposition dédiée au peintre « Rêverie d'un paysagiste solitaire » au Musée d'Art et d'Histoire de Meudon en la présence de la conservatrice du Musée de Pont de Vau et du biographe du peintre. Des dossiers ont été envoyés à Madame Nyssen, Ministre de la Culture et Monsieur Cercllet, Conservateur régional des Monuments Historiques afin de demander la mise sous protection du site de la Tournelle, de la bâtisse et des paysages. Ces actions se poursuivront au cours de 2018.

La Tournelle est aussi un patrimoine éducatif. Cette école privée, créée au cours du second vingtième siècle abrita entre 1978 et 2011 les classes primaires de l'Ecole des Roches de Verneuil sur Avre (dont un des dirigeants Gustave Monod, fut un collaborateur de Jean Zay et directeur du second degré de 1945 à 1951). Cette école fut associée au mouvement de l'Education nouvelle. A ce titre, nous avons envoyé un dossier à Monsieur Blanquer, Ministre de l'Education afin de proposer un projet d'Ecole innovante et intégrant les élèves en situation de handicap ou de troubles des apprentissages. Le Ministre a donné suite à notre courrier et a transféré le dossier aux services financiers de l'Education Nationale.

Enfin, un dossier a été envoyé à Monsieur Nicolat Hulot, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. Les services du Ministère ont été d'autant plus sensibles à notre démarche que la Tournelle est situé dans une zone particulièrement riche au niveau de la biodiversité, dans un corridor d'écologique, dans le site inscrit de la Haute Vallée de la Vaucouleurs.

2. Mission d'information auprès de la population

Les élus ayant souhaité communiqué « à minima » sur le projet et refusant de publier un article de l'association dans le journal local « SepteuilMag », il nous a semblé important d'alerter les adhérents de Sauvons la Tournelle sur le projet mais également la population de Septeuil et de Courgent, commune limitrophe, très impactée par le projet. Différents outils de communication ont été privilégiés :

- + le mailing
- + un groupe facebook privé « sauvonslatournelle »
- + le « porte à porte »
- + la distribution de près de 1200 tracts dans les boîtes aux lettres des deux villages.

3. Veille au respect du cadre de la législation en vigueur

Au cours de la première phase de l'enquête publique, l'association a pris contact avec différents organismes publiques afin de questionner sur certains points du projet. Au cours de la deuxième phase de l'enquête, nous avons alerté un certain nombre de personnes publiques associées afin de les sensibiliser sur l'importance d'instruire ce dossier de demande de modification du PLU compte tenu de la nature et de la taille du projet.

L'association a également rencontré le député de la circonscription, Monsieur Bruno Millième a qui nous avons pu exposer le point de vue de nos adhérents, les questions et inquiétudes que soulève ce projet.

Un dossier complet a été transmis au Commissaire Enquêteur. Ce dossier comprenait une cinquantaine de questions, articulées autour de différentes thématiques :

- l'évolution de la population et la nécessité de construire de nouveaux logements
- L'eau et l'assainissement
- La circulation
- Les services (ex : écoles...)

Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable en début d'année 2018 mais a cependant encouragé la commune à intégrer le projet de la Tournelle dans la révision du PLU.

Ainsi, les prochaines actions de Sauvons la Tournelle se concentreront une nouvelle fois sur le [projet du Castel de la Tournelle](#), dans le cadre d'une nouvelle enquête publique mais également nous mènerons une réflexion sur l'élaboration du PADD et la révision du PLU qui vient de débuter.

En 2017, la SHARY a proposé à ses membres son programme habituel d'activités : conférences, séance académique, manifestations, visites, publications, fonds documentaire accueil permanences à son siège.

Et ci-après les autres activités de la Société au cours de cette dernière année :

-Conférences :

Le 25 novembre 2017, Jean Duma, professeur émérite des universités, président de l'association des amis du Comité des travaux historiques et scientifiques et des sociétés savantes, membre de la Shary nous parlait du Duc de Penthièvre, un prince singulier. Cette brillante manifestation a eu lieu dans la salle de l'hôtel Mercure, mise à notre disposition par la ville de Rambouillet que je remercie à cette occasion. L'entrée était libre, et plus de 200 personnes étaient présentes. Devant cette affluence une deuxième salle attenante à la première dut être ouverte.

-Séance académique :

Le 04 février 2017 nous avons eu séance animée par Pierre Barbier sur le thème de « La pénurie alimentaire dans les établissements de santé du Sud-Yvelines pendant la seconde guerre mondiale 1939-1945 ». Cette séance, qui s'est déroulée dans les locaux de la Shary, permit de nombreux échanges avec l'assistance.

-Visites : au programme 2017, deux visites qui ont suscité un grand intérêt auprès des participants, adhérents de la Shary ou non :

- 08 avril 2017 : Yèvre-le-Chatel et Chamerolles

Passionnante visite qui s'est déroulée sous un soleil radieux d'un charmant village de 250 habitants qui bénéficie du label « Plus beaux villages de France » et qui ne compte pas moins de quatre bâtiments classés parmi lesquels les ruines imposantes d'un château construit par Philippe Auguste au début du XIII^e siècle. C'est d'ailleurs un des châteaux utilisé pour la construction du château de Guesdelon.

L'après-midi fut consacrée à la visite du château de Chamerolles, dans le plus pur style Renaissance et de sa promenade des parfums retraçant l'usage du parfum dans la société.

- 07 octobre 2017 : Visite du château de Villeprévost et de l'abbaye Saint-Florentin de Bonneval

Villeprévost est un château, ou plutôt une gentilhommière, situé en plein cœur de la Beauce où furent enfermés et interrogés du 30 janvier au 2 mai 1798, 300 membres de la bande d'Orgères, qui avait ravagé la Beauce à la fin de la période révolutionnaire. 23 furent condamnés à mort et guillotisés à Chartres. Leurs masques mortuaires levés après l'exécution sont aujourd'hui exposés dans le colombier du château.

L'après-midi visite de l'abbaye Saint-Florentin de Bonneval, fondée en 857, qui eut à souffrir des invasions normandes, de la guerre de Cent-Ans, puis des guerres de religion. Reste un imposant logis abbatial de la fin du XV^e à l'appareil en damier de silex et en pierre blanche.

Cette visite approfondie ne nous laissa malheureusement que peu de temps pour la visite de la ville, la petite Venise de la Beauce, pourtant riche d'un patrimoine historique exceptionnel.

-Le Bulletin :

Fruit du travail assidu de nombreux membres : auteurs, conseil de rédaction, chargés de la réalisation. Chaque bulletin représente environ 3 mois de travail de la part du comité de lecture, pour la validation et vérification de l'origine et qualité des textes proposés, mais aussi la mise en page et les corrections. 2 numéros parus en 2017 les 139 et 140.

Que les auteurs soient ici remercier, Pierre Barbier, pour sa chronique Rambolitaine durant la grande guerre et dans ce numéro un article sur le célèbre dessinateur Caran d'Ache, Christian Painvin pour sa très complète histoire du 12^{ème} régiment de cuirassiers à Rambouillet entre 1909 et 1919, Olivier Lallement pour son histoire du vallon du Pommeret à Lèvis Saint Nom, Thomas de Luynes pour son histoire du fond de Luynes de la bibliothèque de Rambouillet mais aussi pour le mot du président qui donne un sens et une cohérence au bulletin, sans oublier les comptes rendus des activités qui jalonnent la vie de notre association : sorties, conférences, participations aux salons, acquisition d'ouvrages...

-Fonds documentaire et consultations :

Les consultations par courrier, internet et à l'occasion des permanences restent très nombreuses et nos archivistes répondent systématiquement à tous les courriers et demandes. Les permanences ont été assurées tous les mercredis et le 1^{er} samedi du mois par Mmes Gromier, Lallement, Maisonneuve, et Mrs Barbier, Lallement et Stübner.

Nous avons maintenu nos acquisitions d'ouvrages qui sont régulièrement répertoriés dans nos bulletins ainsi que les nombreux dons qui enrichissent notre fonds documentaire.

Un très important travail de remaniement et reclassement de notre fond documentaire a été effectué dont la finalité est de donner plus d'espace et de visibilité aux documents qui concernent notre région.

- Les autres activités de la SHARY :

Radio Vieille Eglise : Pierre Barbier a continué ses enregistrements tous les deux mois sur l'actualité de la Shary.

RVE, comme toujours, repasse en boucle les anciens enregistrements réalisés par les intervenants Shary, le dimanche matin à 8.00 H et le mardi soir à 19.30 H.

- La Shary a aussi été présente aux événements suivants :

Différentes manifestations communales et régionales, lors du congrès du CTHS à Pau en avril 2017, lors de l'Ago de la Parr et à des conférences.

-19 novembre 2017 – Salon des Ecrivains organisé par Arts et lettres – (**F. Gromier M. Boursier** et Eric Stubner assuraient la permanence sur notre stand).

-22 octobre 2017 – Salon du livre d'Elancourt. Le stand de la Shary était tenu par Dominique Maisonneuve et Eric Stubner.

O. Lallement est, quant à lui, notre interlocuteur auprès du **PNR et de l'association des Peintres de Cernay et de l'association Yvelines environnement**.

Nous maintenons enfin de nombreuses relations avec des associations historiques amies tout au long de l'année mais aussi avec la municipalité de Rambouillet et en particulier, **les services culturels et du Patrimoine**, et avons assisté à d'autres nombreuses manifestations locales et régionales : inaugurations, commémorations, conférences.

-Fonctionnement interne de l'association :

Le Bureau se sera réuni 4 fois dans l'année 2017.

La Shary communique maintenant beaucoup par courriel sur shary.1836@orange.fr –envoi d'invitations, convocations, réponses aux chercheurs. Outre la rapidité des contacts grâce à la toile, ce moyen permet aussi d'éviter des affranchissements postaux, les manutentions et ainsi de participer au développement durable.

La lettre de la Shary, 5 lettres envoyées depuis janvier 2017, soit une moyenne d'une lettre par trimestre nous permet maintenant de communiquer auprès de nos adhérents sur notre actualité entre la sortie de deux bulletins.

6-19 Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)

I. - Relais dans les activités touristiques en Yvelines

La plus grande partie de cette activité a été transférée vers l'Office de tourisme intercommunal de St Germain en Laye. Le SiDSV conserve la promotion du Vésinet. Conception et animation de circuits promenades au Vésinet gérés et proposés par l'OTi (Histoire du Vésinet, 4 nov. ; Maisons des personnages célèbres du Vésinet, 8 nov. 2017).

II. - Activités locales d'animation et de promotion

Fête de la Marguerite (juin) ; Journées du Patrimoine (septembre) ; Matinée Associative (septembre) ; Marché de Noël et des Jumelages (décembre). Aux Journées du Patrimoine, il a proposé une visite guidée « *Apprendre à reconnaître les arbres d'Europe, d'Asie et d'Amérique qui enrichissent le patrimoine arboré du Vésinet* » animée par L.-M. FRUCHET.

Nombreuses offres de circuits de visite, géocaches, plaques historiques, brochures, plans de ville, plans promenades) pour promouvoir et faire connaître Le Vésinet. Quelques « produits dérivés » pour propre promotion (parapluies, sacs de courses).

Lettre d'Information semestrielle (6e année) pour présenter, expliquer, promouvoir les activités de l'association (*Visitez Le Vésinet ; Concours « à la recherche des trésors » ; retour des ravageurs ; une plaque historique ; l'élagage ; les chenilles processionnaires ; la fermeture du CIAV ; ...*).

Dans les colonnes du *Magazine municipal* sous la rubrique « *Des nouvelles du Syndicat d'Initiative* » des annonces, des brèves, des articles illustrés se rapportant à ses activités.

Plaques historiques : échange d'une plaque endommagée par des engins de chantier (Assurances). Nouvelle plaque historique mise en place (décembre) avenue de la Princesse, consacrée à la Princesse de Conti.

Site web (sidslevesinet.fr) ouvert fin 2016 et considérablement développé en 2017 grâce à quelques bénévoles.

III. - La « Défense du Site »

Sauvegarder, promouvoir, embellir Le Vésinet, missions que le SIDSV s'est donné et qu'il accomplit avec passion depuis 107 ans. Pour ce faire, il participe aux commissions municipales (Urbanisme & Site) et à divers groupes de travail : Comité de suivi de l'AVAP ; Ateliers thématiques du Parc Princesse (ZAC en cours d'aménagement) ; Comité « Wood-Cottage » (Monument historique) ; Comité exécutif de la Fondation pour Le Vésinet (sous l'égide de la Fondation de France).

Le SiDSV travaille aussi en liaison avec d'autres associations : *Yvelines Environnement* (Fédération déclarée d'utilité publique, représentée dans de nombreuses commissions départementales. *Patrimoine-Environnement* (Fédération nationale reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère chargé de l'Ecologie et du Développement durable et par le Ministère de l'Education Nationale. Elle organise chaque année les *Journées Juridiques du Patrimoine* auxquelles le SiDSV est représenté.

Principaux sujets d'action :

- Le Parc Princesse (participation à toutes les phases de concertation, rencontres avec les promoteurs, les architectes) ;
- L'AVAP (Participation à l'élaboration dès 2006 (ZPPAUP), présence dans le comité de suivi de l'AVAP dès sa mise en place).
- Suivi du Site Patrimonial Remarquable (loi du 7 juillet 2016) avec un « plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine » (approuvé par le Conseil municipal le 25 janvier 2018) avec un Comité local de suivi.
- Examen et avis pour le Projet de Territoire de la CA-SGBS, le PLU de Chatou. Informations sur les grands projets immobiliers.
- Participation financière du SiDSV à la plantation de chênes d'espèces indigènes chez les particuliers.